

JOURNÉES NATIONALES DES PARCS
NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

du 4 au 7 octobre 2005

Parc naturel régional de l'Avesnois

L'Europe et les territoires ruraux

Les Parcs, des territoires compétitifs
pour un développement européen durable

A c t e s



Parcs
naturels
régionaux
de France



Parc
naturel
régional
de l'Avesnois



SOMMAIRE

Introduction	p.3
Table ronde de rendu des forums	p.5
Intervention de Marc-Etienne Pinault, Conseiller « politique régionale » à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne	p.11
Discours de clôture de Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France	p.13
Discours de clôture de Nelly Olin Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable	p.17
FORUMS :	
Forum 1. Les patrimoines, atouts ou handicaps pour la compétitivité des territoires ?	p.20
Forum 2. La coopération territoriale européenne, une ouverture pour les territoires	p.23
Portfolio (cahier central)	
Forum 3. Cohésion sociale, de l'action ponctuelle au projet territorial solidaire	p.35
Forum 4. Entreprendre dans les territoires ruraux : les enjeux du renouvellement du tissu économique	p.39
Forum 5. Le lien urbain-rural, vers de nouvelles solidarités	p.43
Forum 6. Quel projet agricole pour un développement européen durable ?	p.46
Le Parc naturel régional de l'Avesnois	p.50
Annexes	p.51
Lexique	p.56
Participants	p.57
Remerciements	p.58

Introduction



L'Europe, en 2005, a fait particulièrement débat. Elle est cependant, depuis bien longtemps, une réalité pour les territoires ruraux. Les Parcs naturels régionaux le savent pour avoir développé de nombreuses actions adossées à des programmes européens, mais aussi pour constater quotidiennement le poids des positions européennes, notamment sur l'agriculture.

Choisir ce thème pour nos Journées nationales, instaurer ainsi le débat entre les élus et techniciens des Parcs avec leurs partenaires nationaux et européens, c'était reconnaître à quel point notre avenir est lié à l'Europe et exprimer ce que nous souhaitons qu'elle prenne en compte. Nous avons parlé pendant ces journées de compétitivité car c'est une priorité affichée. La compétitivité à notre manière, s'appuie sur les patrimoines, la coopération, les solidarités, c'est le mandat qui a été donné à notre fédération.

Ces actes restituent la quintessence de nos débats par des comptes-rendus brefs et la mise en exergue d'une à deux expériences par forum, mais aussi par la restitution in extenso de la table ronde de clôture, qui réunissait les six présidents de forums devant Mme Nelly Olin, Ministre de l'écologie et du développement durable.

Remercions une fois encore le Parc de l'Avesnois, et plus globalement la Région Nord-Pas de Calais pour leur accueil à la hauteur de leur réputation. Ils nous ont apporté beaucoup par l'exemplarité de leurs actions au quotidien en faveur du développement durable, et l'esprit de partage et de fête qu'ils ont su insuffler à ces Journées nationales.

Jean-Louis Joseph,
*Président de la Fédération des Parcs
naturels régionaux de France*



En ma qualité de Président du Parc naturel régional de l'Avesnois, je tiens à souligner combien j'ai été heureux que ce dernier accueille ces « Journées Nationales des Parcs 2005 ».

D'une part, parce qu'elles se sont déroulées d'une manière tout à fait satisfaisante, et je veux ici remercier, au-delà de l'équipe du Parc elle-même, l'ensemble de nos partenaires publics et privés locaux qui ont su faire preuve d'un grand professionnalisme au service des quelques neuf cents élus, techniciens et invités qui ont pris part à ces Journées.

D'autre part, parce que les participants ont pu découvrir notre Parc et la manière dont, depuis sa création, il fait vivre la notion de développement durable dans le contexte européen qui était au cœur de nos échanges ; à cet égard, je souhaite redire à quel point les patrimoines naturels et historiques sont à mon sens des atouts pour la compétitivité de nos territoires.

C'est pourquoi je suis convaincu que, quelles que soient les évolutions auxquels ils seront amenés à procéder, les Parcs seront au rendez-vous de l'avenir du monde rural français.

Paul Raoult,
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

Table ronde de rendu des forums

Le vendredi 7 octobre à Le Quesnoy

Les acronymes des actes sont développés dans un lexique en page 56.

Gérard Moulinas,

*Animateur de la table ronde,
directeur de la Fédération des Parcs*

L'Europe et les territoires... notre thème est tout à la fois une affirmation et une mobilisation vis à vis de l'Europe pour nos territoires.

La compétitivité, nous l'avons vu en ouverture de nos travaux, n'est pas compétition. C'est pouvoir soutenir la concurrence et rester dans le mouvement. Cette question que nous posons au niveau de l'Europe se pose aussi au niveau national. Les six sujets des forums sont des angles de vue des Parcs, ils ne sont pas bien entendu exhaustifs. Les Parcs naturels régionaux privilégient eux-mêmes quatre entrées : l'économie, l'environnement, le social, mais aussi la démarche d'ouverture aux autres. Nous verrons les convergences et les divergences sur les textes de référence de l'Europe.

Nous devons garder à l'esprit que ce débat se positionne dans une incertitude qui est celle du budget mais aussi celle du financement du développement rural et l'opérationnalité des programmes.

Les Parcs naturels régionaux sont des Parcs habités, la place des habitants et la place des acteurs du territoire y est importante. La dimension sociale est affirmée, mais comment l'engage-t-on aujourd'hui ? N'est-ce pas un de nos points faibles ?

Michel Moyrand,

*Président du forum 3 « Cohésion sociale,
de l'action ponctuelle au projet territorial
solidaire »,
Président du Parc Périgord-Limousin*

Notre forum avait pour tâche d'aborder les aspects sociaux. La philosophie des Parcs est en effet

centrée autour de l'homme au cœur du territoire. Nous avons pointé le paradoxe que l'aspect social ne fait pas l'objet d'un chapitre dans les Chartes des Parcs naturels régionaux. Il y a bien sûr des actions menées en faveur du social, mais ce sont des actions sectorielles, ponctuelles, ce ne sont pas des actions fondamentales. De plus, chaque Parc a sa propre approche.

Dans ce contexte de compétitivité -que nous avons préféré identifier en terme d'attractivité des territoires-, le social a un rôle important. Le forum a fait apparaître qu'il fallait accompagner et gérer cette attractivité.

L'accompagner, cela veut dire que nous souhaitons que dans les révisions de chartes ou dans les Parcs en création, l'aspect social puisse apparaître de manière très lisible, proposition qui pourra être faite à madame la ministre. Dans le futur proche, nous devons avoir un rôle d'impulsion, de facilitateurs - donc de fédérateurs- sur nos territoires. En revanche, nous ne devons pas être des maîtres d'ouvrage : nous devons travailler avec ceux qui ont cette compétence (comme les Conseils généraux, les missions locales, les maisons pour l'emploi, etc.).

Nous avons un rôle à jouer sur un thème qui se dégage de manière très forte : l'habitat locatif, le foncier. En effet, l'attractivité des Parcs est très forte pour des populations qui ont d'importants revenus, phénomène qui exclu les autres : les Parcs doivent absolument travailler à en limiter les effets. Il leur faut aussi développer des services à la population (petite enfance, transports, services marchands, service public), mais aussi des offres culturelles, de loisirs, d'aides à l'emploi et à la formation.

Gérard Moulinas...

Nous venons de voir que le social est un point faible actuellement dans l'action des Parcs, passons donc à nos points forts, les patrimoines (naturels, culturels) sur lesquels les Parcs sont bien identifiés. Comment l'Europe en parle-t-elle ? Avec une certaine dualité : tout à la fois le mot « naturel » est souvent associé au terme « handicap », d'autre part il y a une politique territoriale, Natura 2000, dans laquelle les Parcs naturels régionaux sont engagés.

Atout ou handicap, qui d'autre peut mieux en parler que le Président de la Guyane, José Gaillou, puisqu'il y a une exclusion de l'outre mer sur une considération de l'Europe sur Natura 2000, alors que la biodiversité et la nature sont des atouts extraordinaires pour ces territoires. Peut-être peut-on partir de là pour aller à l'essentiel sur l'ensemble des points ?

José Gaillou,

*Rapporteur du forum 1 « Les patrimoines,
atouts ou handicaps pour la compétitivité
des territoires ? »,
Président du Parc de Guyane*

Le débat a tourné autour de la diversité culturelle et de la biodiversité. Les Parcs naturels régionaux s'attachent à travailler autour de ces deux thèmes. Par rapport à l'outre mer, et suite à la présentation d'un représentant de l'Europe, qui a beaucoup parlé de Natura 2000, effectivement ces territoires sont oubliés dans ce dispositif, alors qu'ils représentent un formidable terrain naturel, que c'est une chance pour la France et l'Europe de posséder ces départements. On constate d'ailleurs que l'approche politique est complètement différente avec les autres régions

ultra périphériques (Açores, Canaries et Madère) par rapport aux autres États. A mon avis, ces territoires riches doivent être connus car ils permettent à la France de posséder notamment la plus grande forêt d'Europe. Et pourtant, ils sont exclus des projets de conservation, Natura 2000 et Life Nature. Dans les politiques de coopération menées notamment avec le Brésil, l'Europe devrait nous regarder différemment. C'est une chance pour la France et l'Europe de nous posséder mais c'est aussi une chance pour la Guyane de se retrouver dans ces territoires du monde et de faire valoir l'expérience que nous avons, en tant que Parcs naturels régionaux. Nous souhaitons donc que l'outre mer soit rattaché à tous les programmes européens opérationnels après 2006, et que cette dimension « géodiversité » soit prise en considération. On parle beaucoup de grippe aviaire actuellement et pas de programme de protection pour les oiseaux migrateurs en outre-mer, ni de connaissance de cet environnement : l'Europe doit être consciente de cet enjeu et nous accompagner pour aller plus loin dans la coopération avec nos pays voisins.

Gérard Moulinas...

Nous pouvons désormais en venir aux mutations des territoires. Le Parc de Saint Amand Raismes -devenu Scarpe Escaut- avait été créé en premier dans un contexte de complémentarité avec la ville. Aujourd'hui, on parle beaucoup du phénomène résidentiel. À partir des travaux de la DATAR, nous avons constaté que les Parcs sont très concernés et se mobilisent sur le sujet. Il est important de voir aujourd'hui quelle réponse apporter et comment s'inscrire dans l'Europe pour cette prise en compte des territoires.

Françoise Grossetête,

*Présidente du forum 5 « Le lien urbain-rural, vers de nouvelles solidarités »,
Présidente du Parc du Pilat*

Nous avons fait le constat que l'un des fondements des Parcs est cette solidarité entre territoires urbains et ruraux. À l'origine, on constatait deux types de Parcs : ceux qui risquaient de subir une pression urbaine car très proche de grandes villes, et ceux qui souffraient ou commençaient à souffrir

de l'exode rural. Ce lien urbain rural a donc toujours existé et a évolué, car nos communes sont devenues de plus en plus grandes, se sont regroupées en agglomérations ou en intercommunalités. La plupart des Parcs sont confrontés à la densité urbaine et à la progression de cette urbanisation. Il y a donc une réelle difficulté pour maintenir nos territoires labellisés comme des espaces de protection mais aussi de développement local dans l'idée du développement durable. Cette relation a également toujours existé car les Parcs ont toujours eu des relations avec leurs villes porte, qui jouent un rôle au sein du syndicat mixte du Parc.

Mais du fait de leur existence, de leur développement, des nouvelles procédures, de ces politiques de pays, de ces intercommunalités, on constate que les Parcs doivent prendre une place partout : au sein des agglomérations, des SCOT et des politiques de pays, et ce en montrant leur différence, leur valeur ajoutée. C'est d'autant plus important à démontrer au niveau européen. En effet, dans l'évolution de la politique régionale de l'Europe, on ne s'appuiera plus sur des zonages mais sur des thématiques, la principale étant la compétitivité, la croissante liée à l'emploi, déclinée sous d'autres thèmes comme la formation, l'accessibilité, etc. Néanmoins ce lien fort entre compétitivité et emploi fait craindre que les financements aillent en priorité sur les agglomérations, là où sont les pôles de compétitivité : nos territoires ruraux risquent d'être pénalisés. Il est donc important de démontrer au niveau européen la nécessité de s'appuyer aussi sur des Parcs naturels régionaux car il sont aussi un atout majeur du développement économique, y compris des agglomérations. Or de nouvelles populations arrivent, consomment l'espace différemment. Elles ne s'impliquent pas toujours dans l'animation économique et sociale des communes rurales. Il est important que les Parcs naturels régionaux ne soient pas sur la défensive mais bien sur l'offensive pour éviter ce risque de rétractation sur leurs territoires. Ils doivent donc se préoccuper de territoires en dehors de leurs limites. Mais le déséquilibre existe, réglementaire et financier, par rapport aux agglomérations. Nous le craignons, et nous avons donc un véritable travail à réaliser

pour faire comprendre, avec la Fédération, le rôle des Parcs naturels régionaux.

Gérard Moulinas...

S'il y a un problème partagé par tous les Parcs aujourd'hui, c'est le renouvellement du tissu économique, à la fois pour les Parcs concernés par la relation urbain rural mais aussi pour les Parcs à dominante rurale, car les mutations s'y font sentir aussi. Le forum présidé par Jean-Gabriel Nast s'est penché sur le problème : comment les Parcs l'abordent-ils ?

Jean Gabriel Nast,

*Président du forum 4 « Entreprendre dans les territoires ruraux : les enjeux du renouvellement du tissu économique »,
Président du Parc du Haut-Jura*

De nombreuses choses ont déjà été dites par mes collègues. On voit, là aussi, que le travail des Parcs est très transversal, qu'il prend la totalité des problématiques : ne sectorisons pas nos préoccupations.

Le forum a commencé par une série de constats. Le premier est que nous avons remarqué la montée en puissance d'un concept : celui de territoire, qui est déjà dans les textes européens. Le territoire impose une prise en compte au-delà des limites administratives. Beaucoup de nos Parcs sont d'ailleurs sur plusieurs régions. Cela nous a orienté vers la notion de réseau. Autre constatation : la modification sociologique et économique profonde qui touche nos Parcs. Elle modifie l'image des territoires ruraux et leur relation avec l'urbain. Cela modifie aussi la conception que l'on a de l'entreprise en milieu rural. Elle est aujourd'hui pluri-activité, polymorphe, elle met en contact des acteurs éloignés, comme l'expérience de Soho solo dans le Gers présenté par Robert Sanders, et surtout elle n'a pas comme seule fonction la compétitivité dans la seule logique de marché. Il y a bien d'autres enjeux dans la présence de l'entreprise et sa fonctionnalité dans le milieu rural. Cela nous a amené, nous aussi, vers l'accueil des néo-ruraux, des rurbains, qui vivent à cheval intellectuellement, géographiquement et culturellement entre la ville et la campagne. Le problème de l'accueil est transversal, il touche la capacité des territoires ruraux à



Philippe Girardin,

*Président du forum 6
« Quel projet agricole
pour un développement
européen durable ? »,
Président du Parc des
Ballons des Vosges*

Oui, l'agriculture est au coeur des Parcs. On l'a vu depuis trois jours en Avesnois, sans

agriculture, il n'y aurait certainement pas de Parcs. L'engouement pour ce forum -plus de 100 personnes présentes-, le montre également. La question de fond est de savoir si demain, la réglementation européenne va nous permettre de faire des projets de développement sur nos territoires. Ce qui nous a été présenté par un représentant de la commission européenne ouvre une porte, un petit espoir de ce côté-là, pour nous Parcs. Vous savez, et cela vient d'être rappelé, qu'une partie de ces fonds qui vont être regroupés dans le Feader, vont être mis pour le 1^{er} pilier. Alors qu'il y a maintenant une forte volonté de subsidiarité au niveau de Bruxelles -à la demande des Etats d'ailleurs-, une partie de ces fonds va être allouée au soutien à la production. Il se trouve qu'actuellement la France a décidé - je me tourne vers vous Madame la Ministre pour que vous puissiez en discuter avec votre homologue de l'agriculture -de mettre environ 35% de ces fonds au soutien à la production, alors que l'Europe ne nous obligeait qu'à 10%. Sur le 2^e pilier qui nous intéresse très largement dans les Parcs, qui a trait à l'environnement, il faut savoir qu'une bonne partie de ces fonds va être utilisée pour des incitations qui existent déjà, que ce soit l'ICHN (Indemnité compensatrice de handicap naturel) ou autre. La France a décidé d'aller au-delà du minimum de Bruxelles (25% des fonds alloués à ce 2^e pilier), en y mettant 55% des fonds, ce qui nous ravi en un certain sens, sauf que les Parcs ont peu de marge de manœuvre sur ces outils là. Le seul endroit où l'on a des marges de manœuvre, c'est sur le 3^e axe, et sur l'équivalent du fond Leader. L'Europe nous dit de mettre 5%, et la France a décidé de mettre ce minimum. « C'est déjà pas mal »

fournir tous les services nécessaires à ces nouvelles populations qui n'ont pas les mêmes exigences que les populations traditionnelles du monde rural. C'est l'exemple pour l'accueil de la petite enfance pour lequel on a cité le travail des CAF (Caisse d'Allocation Familiale) en particulier. C'est aussi la possibilité pour les épouses ou époux des néo-ruraux de s'inscrire dans la vie des territoires ruraux, et d'y avoir un accueil culturel, un accueil social. On touche ensuite toute la problématique des écoles et des services en milieux ruraux et naturellement -et cela a déjà été dit plusieurs fois- les incidences que cela a sur le prix du foncier et des bâtiments. Très clairement, on a une modification sociologique qui change même la nature des populations qui vivent sur nos territoires. Tous ces phénomènes imposent une remise en cause des problématiques et des terminologies de l'aménagement rural -y compris parfois de la DATAR- utilisées pour certaine depuis les années 70. Nous ne sommes plus du tout dans les cadres intellectuels ni conceptuels qui ont régis les politiques d'aménagement rural des 30 dernières années : nous sommes dans de nouveaux temps.

Gérard Moulinas...

Pas de surprise, le projet de territoire prime. Les Parcs naturels régionaux ont toujours inscrit l'agriculture au centre de ce projet, et sur des principes d'agriculture durable.

Pilier 1, pilier 2 : nous avons appris à nous familiariser depuis longtemps sur le langage de la PAC et l'évolution des fonds. Existe-il des marges de manœuvre pour les territoires ? Pour une autre agriculture en devenir sur les territoires de Parcs ?

nous a dit la représentante du ministère de l'agriculture, puisque nous n'étions qu'à 2%. Ce minimum nous inquiète, car les expériences dans d'autres pays européens, montrées dans le forum, et en particulier en Italie pour l'agriculture biologique, prouvent la pertinence de ces fonds. C'est ainsi qu'aujourd'hui l'Italie exporte ses produits de l'agriculture biologique.

Les projets de développement durable, c'est la clé pour les Parcs naturels régionaux. Pour aller plus loin, il est important que l'on débloque des crédits là-dessus. La conclusion du forum a été de dire qu'une porte est ouverte en ce sens et que c'est à nous de saisir cette opportunité -et là je me tourne vers le président de la Fédération des Parcs-. Nous allons essayer à la fois de faire en sorte qu'il y ait plus de 5%, mais aussi de réaliser des progrès avec ces 5%. Il est important de préparer l'avenir car ce sont ces crédits attribués à Leader qui prépareront l'avenir, alors que ceux qui vont sur les 1^{er} et 2^e piliers sont ceux qui utilisent simplement le « aujourd'hui ». Nous sommes là pour préparer l'avenir, tachons d'utiliser le maximum de crédits pour le faire. Saisissons l'opportunité, certains pays par le passé nous ont montré que c'était faisable.

Gérard Moulinas...

À propos d'échanges, les Parcs naturels régionaux se sont engagés depuis plusieurs années dans la coopération. Où en sont-ils aujourd'hui et comment vont-ils être encouragés à l'avenir ?

Jean Westphal,

*Président du forum 2 « La coopération
territoriale européenne, une ouverture
pour les territoires »,
Président du Parc des Vosges du Nord*

Les Parcs se sont lancés dans la coopération européenne territoriale, cela s'est confirmé par les témoignages des Parcs mais aussi par des partenaires européens, qu'ils soient eux-mêmes Parcs, ou GAL, ou collectivités. En tout cas, la coopération territoriale, ça marche.

Les Parcs s'y sont lancés pour des motivations très diverses. Il s'agit d'une évidence territoriale pour des Parcs frontaliers, mais aussi d'ouverture aux Pays, aux agglomérations pour d'autres. La coopération territoriale, c'est

aussi mener des échanges techniques, saisir des opportunités financières –ce qui n'est pas négligeable, contribuer au projet de territoire, mettre en œuvre la charte. C'est également un facteur de reconnaissance, à la fois au niveau local et au niveau européen. Enfin, soulignons que la coopération fonctionne quand existe des liens d'amitiés, de connaissance entre personnes. Créer ces liens contribue à créer l'Europe des hommes. Bien sûr les Parcs rencontreront des difficultés pour mener ces projets : difficultés linguistiques, différences de cultures, de structures, de moyens, de cadre juridique, etc. Néanmoins on avance. On voit la création de jumelage (Armorique), on voit poindre des chartes transfrontalières (Scarpe Escaut), on voit des partenariats Leader II se confirmer.

Mais nous rencontrons des difficultés, tout comme nos partenaires européens. Et en particulier on nous reproche d'être trop rigoureux ou à l'inverse de ne pas l'être assez. Ce qui nous pose des difficultés, c'est surtout notre enchevêtrement administratif, notre « millefeuille ».

Mais globalement nos interlocuteurs ont exprimé leur intérêt pour nos démarches et en particulier pour la gouvernance locale et pour notre travail avec les collectivités. On nous envie nos chartes, notre marque. Les partenaires ont exprimé leur volonté de travailler avec notre Fédération pour favoriser l'échange et la collaboration.

Les réformes européennes affichent cette dimension comme objectif. Mais suite aux révisions budgétaires, seul le transfrontalier restera privilégié. Le transnational et le transrégional seront maintenus, mais à un degré moindre. Le cadre est là, nous avons notre rôle à jouer. Nous savons que le tourisme est mis en avant par la commission, l'environnement à un degré moindre, la gestion des risques. A nous de nous positionner, les Parcs doivent trouver leur place, c'est le challenge que nous aurons à relever dans les années venir.

Gérard Moulinas...

Nous allons passer à ce qui était le cœur des forums, la force de proposition qu'ils représentent pour nourrir l'action de la Fédération et savoir quelles ambitions nous poursuivons et sous

quelles formes. Je vais donc demander aux présidents de nous faire part de leurs propositions et recommandations.

José Gaillou...

Tout à l'heure j'ai beaucoup parlé de biodiversité mais je n'ai pas beaucoup évoqué le patrimoine exceptionnel que possède les Parcs en terme de savoir faire et de patrimoine humain. Nous avons beaucoup parlé d'identité des territoires au cours du forum, et pour nous il était essentiel de répondre à la question « atouts et handicaps ». Ce qui est un atout aujourd'hui, s'il n'est pas maîtrisé, peut être un handicap demain, et ce qui est un handicap aujourd'hui –en étant imaginatif et inventif- peut être demain un atout pour les Parcs. Nous avons parlé de l'animation et de l'ingénierie du territoire qu'assurent les Parcs, de la conservation du patrimoine qui doit se faire de manière dynamique. Il faut que les Parcs fassent des propositions, trouvent des solutions sur ces territoires d'innovation. La cohésion du territoire vis à vis des patrimoines était pour nous la source de la compétitivité des Parcs, mais nous avons beaucoup évoqué aussi l'importance du lobbying auprès de l'Europe, pour faire en sorte que les Parcs soient mieux connus, y compris de leur propres populations. La fédération doit ainsi jouer un rôle de lobbying tant au niveau des institutions européennes que dans les politiques nationales.

Je reviens sur la biodiversité. Nous avons beaucoup parlé de Natura 2000 qui est une chance sur un certain nombre de projets. Les inquiétudes portent sur l'évolution de ce programme, sur le fait qu'il ne doit pas être dilué dans le Feader, qu'il doit être clairement identifié et qu'il doit représenter un financement de la connaissance et de la protection de la biodiversité. Nous avons aussi parlé de Life et de son évolution en Life+, mais sans avoir beaucoup de réponses. La Fédération devra donc être vigilante en terme de lobbying à ce sujet.

Gérard Moulinas...

Sur la coopération, Jean Westphal, pour poursuivre cet élan, que doit-on faire pour aller plus loin et enrichir nos démarches dans l'échange ?

Jean Westphal...

Les propositions, je les situerais à deux niveaux. D'abord pour les Parcs, ensuite pour la Fédération.

Le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée, dans son témoignage, dit que finalement, l'Europe est un espace de travail comme les autres, c'est-à-dire que les projets de coopération doivent bien être portés par une volonté politique forte, ce sur quoi les Parcs ont encore du chemin à faire. Ils doivent répondre aux enjeux du territoire portés dans la charte, et ne pas être montés par unique opportunité financière. Les partenaires doivent bien se connaître pour développer une collaboration qui ne peut que s'inscrire dans la durée. Il faut aussi anticiper l'évolution des outils mis en place, comme nous l'a affirmé le représentant de la DG Régio. Dès maintenant les projets de coopération doivent répondre au cadre et aux thèmes indiqués par la commission, et l'Europe favorisera ceux ancrés sur des partenariats européens existants. Les projets éligibles doivent être des projets structurants, menés en commun, et non pas des projets menés par l'un auquel l'on raccroche l'autre. Aux parcs de veiller à ce que cette coopération soit véritablement réciproque. Au delà de cet objectif, le représentant a aussi insisté sur le fait que nous devons défendre la place des Parcs, pas seulement à Bruxelles mais aussi dans les régions. Nous avons été des Pays avant l'heure, à nous, dans chacun des Parcs, de nous mobiliser fortement pour nous faire reconnaître par les régions.

Le deuxième volet porte sur la fédération. Là aussi, nous avons identifié l'importance du lobbying auprès de Bruxelles, de se faire connaître davantage auprès de la commission. On nous a dit que les villes étaient très présentes, ainsi que les îles, les montagnes : à nous de nous manifester de la même manière puisque lorsque l'on parle de Parcs à Bruxelles, on parle de territoires de conservation, de protection. Mais nous avons un savoir faire certain en matière de gouvernance, notamment au travers de nos chartes. Ce lobbying doit reposer sur un réseau de fédérations de Parcs de plusieurs pays. Des appels du pied ont été lancés au cours du forum, nous allons donc essayer d'y répondre. En tout cas, la

fédération doit clairement affirmer dans sa politique sa volonté de contribuer par cette coopération européenne, à une Europe des territoires et des citoyens.

Gérard Moulinas...

Continuons donc sur les propositions. Forum 3 sur le social : une certaine détermination mais prudence tout de même. Quelles sont les recommandations ?

Michel Moyrand...

Dans cette problématique sociale, qui est en effet devenu un axe majeur de nos préoccupations, que devons-nous faire pour apporter notre contribution et pour être plus efficaces ?

Tout d'abord, conforter les partenariats public-privé, notamment avec des axes peu exploités comme les axes bancaires par exemple. Ensuite, renforcer la gouvernance. L'Europe nous dit qu'il faut l'enrichir, la développer. Nous avons un savoir faire en la matière et nous allons le renforcer à l'occasion des révisions de chartes. Nous devons associer davantage de partenaires qui peuvent nous apporter leur éclairage, leurs connaissances, leur accompagnement. Nous devons aussi créer des liens sur cette idée de social avec les problématiques environnementales (chantiers d'insertion par exemple), dans le milieu culturel et sur le volet économique. Il ne peut y avoir de développement social s'il n'y a pas un tissu économique en marbre. Nos Parcs sont confrontés aux multiples problèmes de maintien des commerces, de la petite entreprise, de l'artisanat. Là aussi, les Parcs ont la volonté de faire en sorte que la reprise et la transmission soit un axe majeur. Nous pensons pouvoir remplir ainsi les conditions pour obtenir des fonds européens. Ces fonds, il faut que l'on aille les chercher, que l'on soit capable de monter les dossiers pour bénéficier du FSE, du Feader.

Nous avons une déception : le problème de l'habitat. Nous ne pouvons pas émerger au niveau européen sur l'habitat. C'est un problème majeur de société. Nous devons être capable, dans les Parcs, d'offrir de l'habitat évolutif répondant aux attentes des populations. Nous avons un travail colossal à faire dans ce sens avec les départements, les régions.

Gérard Moulinas...

La transition est faite pour le forum 4 sur l'économie...

Jean-Gabriel Nast...

Quelles sont en effet nos propositions et perspectives, dans le contexte européen actuel mouvant ?

La première est que nous devons travailler de plus en plus de manière transversale, avec un maximum d'acteurs économiques, qu'ils soient institutionnels, privés. Renforçons l'idée que les programmes Leader sont complètement adaptés à ce type de travail et que l'on doit le renforcer. Il faut travailler en réseau, d'autant plus que les Parcs n'ont pas toujours été identifiés comme légitimes en tant qu'acteurs économiques, alors qu'ils le sont. Il faut participer à la création de réseaux européens, en non pas seulement locaux ou nationaux. Nous n'avons pas dit lobbying mais c'est ce que cela signifie. Il faut que nous connaissions les processus à l'œuvre à Bruxelles, ceux qui les mettent en œuvre, que nous puissions travailler avec eux dans une confiance réciproque. Nous devons nous inscrire dans des calendriers que nous ne maîtrisons pas : il faut donc s'y atteler aujourd'hui. Travailler en réseau ne devrait pas nous poser de difficultés puisque c'est l'idée qui a prévalu à l'origine des Parcs. Travailler avec des hommes : les bonnes coopérations sont celles qui se font avec des hommes avec qui l'on a envie de travailler. Sans connaître les hommes, et à Bruxelles nous n'en connaissons pas beaucoup, nous ne pourrions jamais travailler bien avec eux.

Dernier point, ne pas être trop brillant et ne pas être trop contents de nous. Il n'y a pas de solution unique, mais dans les Parcs on a réussi à mettre des méthodes de travail, des expériences qui ne se limitent pas à ce que peut en faire le réseau des Parcs naturels régionaux. Nos expériences pourraient être enrichissantes pour d'autres acteurs économiques qui eux-mêmes enrichiraient nos territoires.

Gérard Moulinas...

Françoise Grossetête, le lien urbain rural, est-ce une question inter-territoriale, locale, une question régionale, et en quoi l'Europe peut contribuer à une meilleure harmonie ? On a en effet

constaté dans la table ronde que vous présidiez, que le scénario que l'on aimerait voir dans le futur est une harmonie dans les relations inter-territoriales...

Françoise Grossetête...

Effectivement, les Parcs doivent être présents sur tous les fronts. Déjà, ils doivent être présents dans la maîtrise foncière. Cela a été dit à différents niveaux : il est essentiel que les populations locales puissent trouver la possibilité de vivre sur place sur leurs territoires, et entre autres les jeunes. Il est fondamental de développer l'habitat collectif dans nos territoires de Parcs. Il est aussi important que les Parcs fassent un véritable lobbying auprès des agglomérations, car elles se développent, ont plus de pouvoir réglementaire et financier, créant un déséquilibre avec les Parcs naturels régionaux. Ces derniers doivent être offensifs et prouver aux agglomérations la plus value qu'ils apportent. Ils doivent être présents dans les agglomérations et auprès des SCOT. Nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il était essentiel de contractualiser les relations entre Parcs et agglomérations. Et pour que cela marche, il faut que ce soient les régions qui portent ces contrats. La fédération a un énorme travail de lobbying à réaliser auprès des agglomérations, auprès des régions et auprès de l'Europe. L'Europe doit-elle appuyer les politiques d'aménagement des territoires ruraux ? Certains de mes collègues ont fait part de leurs inquiétudes sur les financements Feader et entre autres de Natura 2000. Je fais partie des députés européens qui se sont battus -mais qui n'ont pas obtenus gain de cause pour l'instant- pour que Natura 2000 puisse bénéficier non seulement d'une participation au sein du Feader, mais aussi d'un financement extérieur à travers Life+. Pourquoi ? Tout d'abord parce qu'il n'y a pas que des zones Natura 2000 dans le domaine agricole. Il faut que l'on trouve des moyens de gérer ces zones-là. Si l'on ne fait appel qu'au Feader, et bien ces zones seront exclues : c'est pour cela qu'il faut aussi Life+. Et là je me tourne vers mon collègue de la coopération avec les autres Parcs. C'est là qu'il faut faire du lobbying auprès des Parcs des autres pays européens auprès de la commission

européenne mais aussi du parlement européen, pour qu'ils comprennent la nécessité de ce financement au travers de Life+. Je suis députée européen, donc le lobbying ne me fait pas peur, je connais cela, il faut que nous fassions la même chose. Il y a aujourd'hui 20 Parcs en révision de charte, il est important de les aider à associer les agglomérations dans leur procédure de révision, et de se tourner vers les régions pour qu'elles les aident dans cette contractualisation.

Gérard Moulinas...

Le dernier forum portait sur l'agriculture. Pour ce sujet, il est important de se remettre dans les calendriers européens. Nous avons parlé de 2013 mais il y a aussi l'après 2013 qu'il faut préparer.

Philippe Girardin...

Effectivement, on ne change pas une agriculture sur un territoire en un coup de baguette magique. Ce qui a été symptomatique dans notre forum, c'est la présentation prospective qui provenait d'une initiative conjointe des ministères de l'environnement et de l'agriculture, et qui nous a présenté l'agriculture à l'horizon 2025. Cela nous a beaucoup éclairé pour voir plus loin et réfléchir sur les perspectives. Quatre scénarii nous obligent, nous parcs, à avoir une longueur d'avance. Comment y parvenir si l'on ne se donne pas des outils pour imaginer ce que l'on fera dans l'avenir, y compris sur des questions d'urbanisme, de foncier ? Une des recommandations est ainsi que nous soyons prospectifs.

Deuxièmement, et l'on va croire que l'on s'est donné le mot : quels outils avons-nous pour passer nos messages auprès des instances européennes ? Cette question a été posée non pas par quelqu'un issu des Parcs mais par une représentante suisse. Derrière cette question de lobbying, il y a, comme l'a rappelé Françoise Grossetête, la nécessité de collaborer avec nos collègues de Parcs d'autres pays européens. Nous devons ainsi montrer que nous sommes des outils pour préparer l'avenir.



Intervention de Marc-Etienne Pinault

Conseiller « politique régionale » à la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
Le vendredi 7 octobre à Le Quesnoy

Les acronymes des actes sont développés dans un lexique en page 56.

Tout d'abord je tiens à vous remercier, Mr le Président Jean-Louis Joseph, pour cette invitation. Nous nous connaissons bien puisque vous travaillez beaucoup à Bruxelles en tant que vice-président du Comité des Régions, et je vous remercie d'autant plus d'avoir invité la représentation permanente puisque cela montre que ce n'est pas simplement une maison à Bruxelles, mais qu'il y a un profond ancrage sur les problèmes de terrain. J'ai été moi-même directeur d'un comité départemental de tourisme pendant plusieurs années, en travaillant directement avec un Parc. Je peux donc faire le lien entre le terrain et la manière dont on peut travailler à Bruxelles.

La Représentation permanente à Bruxelles, au fond, c'est une ambassade, non pas auprès de la Belgique mais auprès de l'Union européenne. Une ambassade un peu particulière : il y a un ambassadeur, 80 conseillers, avec des conseillers sectoriels, dont un en charge de la politique régionale. Ils sont là pour travailler au quotidien avec la Commission européenne et surtout pour préparer l'ensemble des décisions prises aux niveaux ministériels, au niveau du Conseil européen, et pour défendre les intérêts de la France dans l'ensemble des négociations menées au niveau communautaire.

La politique régionale, celle sur laquelle vous avez travaillé pendant ces quelques jours, que l'on va appeler la politique de cohésion, a évolué sur plusieurs points sur cette période 2000-2006. Je voudrais n'en citer que deux. Le premier est qu'il y a 10 nouveaux états membres. Cela n'a l'air de rien mais 2/3 des régions de ces nouveaux membres ont une richesse par habitant inférieure à la

région la plus pauvre de France, la Guyane. C'est dire que l'approche de la politique régionale est de toute façon modifiée par la force des choses. La deuxième évolution, c'est le rôle du parlement européen. Sur les cinq règlements sur lesquels nous travaillons aujourd'hui sur la politique régionale, trois sont en co-décision. Cela veut dire qu'il faut un accord entre les Etats au niveau du conseil, mais aussi un accord politique avec le parlement européen. Par conséquent, quand j'entendais plusieurs intervenants parler de lobbying à Bruxelles, il faut avant tout savoir que Bruxelles c'est beaucoup de monde, beaucoup de structures, beaucoup d'institutions. C'est aussi la France, puisque l'on est dans une Europe des Etats, et les décisions les plus importantes sont prises au niveau des chefs d'Etats et de gouvernements. Ce lobbying doit donc se faire aussi auprès de la Commission -qui sur les règlements de politique régionale a un pouvoir d'initiative, mais ne décide pas- et auprès des Etats membres, puisqu'ils sont co-décideurs.

Trois objectifs constituent les priorités de cette politique régionale. Le premier est l'objectif de **convergence**, pour les régions dites en retard de développement. Pour la France, pour la période actuelle, ce sont les 4 DOM et, dans un dispositif de sortie transitoire, les trois arrondissements du Hainaut français et la Corse. Sur la période 2007-2013, pour ce qui concerne le Hainaut- Mr le Président Percheron vous êtes intervenu pour soutenir le maintien du Hainaut en objectif 1- l'avenir du Hainaut français est très lié à celui du Hainaut belge. Nous verrons donc comment les discussions se termineront : on

sait où elles ont failli se terminer à Bruxelles au mois de juin, on verra sous la présidence britannique...

Le deuxième objectif est la **compétitivité régionale et l'emploi** qui ressemble un peu aux objectifs 2 et 3 actuels, FSE et emploi. Je vais y revenir car, pour nous, en France, c'est un objectif très important puisqu'il couvre aujourd'hui 34% de la population française. Nous sommes les premiers bénéficiaires de l'objectif 2 en Europe. Il y a donc un vrai enjeu pour la France à garder un objectif 2 fort. Ce n'est pas si facile que cela car sur les 25 états membres, tous n'ont pas les mêmes préoccupations que les nôtres, loin de là. Les nouveaux états membres veulent, bien entendu, accentuer sur l'objectif 1, ce qui est légitime. L'Allemagne aussi considère qu'il faut accentuer l'objectif 1 parce que les landers de l'ancienne Allemagne de l'est sont en retard de développement, et demande donc des moyens importants. Les britanniques, enfin, ne veulent pas d'objectif 2, considérant que ce doit être une politique nationale et qu'il faut re-nationaliser cette politique régionale et donc mettre le paquet sur la solidarité à l'égard des nouveaux Etats membres. Nous disposons quand même de quelques soutiens, mais il faut se battre et cet objectif 2 -même si je ne vois pas comment il pourrait nous réserver de mauvaises surprises au final-, n'est pas réclamé par tous les Etats membres, dont certains comptent parmi les Etats importants. Il y a aussi un objectif 3, de **coopération territoriale**. Cela a été abordé lors de la table ronde : il s'agit de coopérations transfrontalière, transnationale, et interrégionale, cette dernière étant une coopération de réseaux. Il y a une évolution depuis

un an puisque la commission avait proposé qu'il y ait un équilibre entre la coopération transnationale et la coopération transfrontalière, et que les crédits soient répartis à 50/50. La France est le seul État membre parmi les 25 à avoir soutenu cette position. (...).

Je voudrais revenir sur l'objectif 2 puisque c'est celui qui nous intéresse le plus. Cet objectif 2, la commission l'avait voulu exclusivement concentré sur 3 thèmes : l'innovation et la compétitivité – ce que l'on appelle l'agenda de Lisbonne qui a été confirmé au conseil européen du printemps dernier-, l'objectif environnement et prévention des risques, et un objectif d'accessibilité, que ce soit en télécommunications / nouveaux moyens informatiques et transports. Là encore la France, jusqu'à hier, était la seule à soutenir la commission dans cette concentration thématique. D'abord parce que cela nous convient bien, ensuite parce que l'on sait que les fonds vont être en diminution et que nous avons intérêt à concentrer les interventions. Nous avons été rejoints hier par la Belgique et l'Italie, mais cela ne fait que 3 sur 25. Les 22 autres veulent un menu au risque de « saupoudrer », même s'ils sont d'accord pour prioriser.

Dans cet objectif 2 et sur ces trois thèmes, il y a quelques spécificités qui sont prises en compte : la dimension urbaine- qui devient d'ailleurs presque une 4^e priorité- qui est très fortement soutenue au parlement européen. Le développement rural qui, lui, n'est que faiblement soutenu. Quand vous parlez de lobbying, madame Grossetête, il faut effectivement en faire un sur ce thème auprès du parlement car celui de l'urbain est très fort, à commencer par les nouveaux États membres. La troisième spécificité, ce sont les zones à handicap naturel, notamment les zones de montagne et enfin les zones ultra périphériques.

S'agissant du développement rural, nous avons deux outils maintenant : le Feader, dont vous avez déjà parlé, avec un axe 3 et un axe 4 qui vous concernent directement sur le lien Europe et territoires ruraux, c'est à dire l'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural et la diversification

des activités non agricoles, et puis Leader. Mais le Feader n'est pas le fond exclusif pour financer le développement rural. Il y a aussi le Feder. J'aurai dû vous préciser que dans la période actuelle, dans les fonds structurels, on a le Feder, le Fonds social européen (FSE), le Feoga, et un pour la pêche. Pour 2007-2013, nous n'avons plus que deux instruments en fonds structurels : le Feder et le FSE. Le Feader vit sa vie (*coordonnée par la DG-Agri et en France, par le Ministère de l'Agriculture, et qui disposera de son propre Plan Stratégique national, intégré ensuite au Cadre de Référence Stratégique national du Feder-FSE*). Et donc dans la négociation sur les programmes opérationnels (mono-fonds) qui succèdent au DOCUP actuel, dont vous aurez à débattre avec le Préfet de région, avec le président du Conseil Régional, et les autres partenaires, il faudra regarder comment utiliser le Feder pour le développement rural. Et sur ce Feder, l'on peut financer beaucoup de choses pour le développement rural, probablement beaucoup plus qu'avec l'outil Feader -et là je ne parle pas en termes financiers mais en thèmes d'interventions. Simplement, on ne pourra pas avoir de co-financements Feder - Feader. C'est logique puisque c'est la même source : le budget européen. Il faudra donc, dans chaque programme opérationnel, dire clairement ce qui relève du Feader et ce qui relève du Feder. Mais je crois qu'il y aura encore des outils pour financer des actions en milieu rural et notamment des actions de développement.

Pour conclure, tout cela va se faire avec quels moyens financiers ? C'est la question... à laquelle je ne peux répondre ! Nous étions très proches d'un accord sur les perspectives financières en juin 2005, très très proches puisqu'il n'y avait qu'un opposant, le Royaume Uni, qui après a tiré à lui deux à trois États. Que va faire désormais le Royaume Uni ? Nous n'en savons rien, nous attendons les propositions financières. Ce que l'on voit néanmoins, c'est que par rapport à la proposition initiale de la Commission, la part réservée à l'objectif 1 -c'est-à-dire aux régions en retard de développement- est en augmentation, et cela va probablement représenter 80

à 82% de l'enveloppe globale. La part de l'objectif 2, en conséquence, est en diminution. Dans le projet de compromis présenté par les luxembourgeois en juin, nous avons une enveloppe pour l'objectif 2, pour la France, en diminution de 20%. Cela paraît beaucoup mais c'est beaucoup moins que ce que l'on craignait. Nous étions plutôt rassurés en se disant qu'avec une enveloppe de 9 milliards d'euros pour toute la France, nous avons de quoi intervenir. Maintenant, il ne faut pas que cela baisse trop : ce sera un des enjeux de la négociation sur le projet de compromis britannique. (...)

Dernier mot de conclusion, vous avez évoqué la compétitivité, je l'ai évoqué aussi comme l'une des priorités. Ce n'est pas simplement la compétitivité des entreprises, c'est aussi la compétitivité des territoires qui ne s'exprime pas en termes de rentabilité mais d'attractivité et d'innovation. Cette innovation, ce n'est pas seulement de la recherche technologique. C'est, au quotidien, l'innovation et l'inventivité dont les Parcs naturels régionaux font preuve. A la fois l'innovation et l'attractivité. Avec quels moyens, je vous l'ai dit, on n'en sait rien, mais il faut être réaliste. Il y a 10 nouveaux États membres qui sont loin derrière nous pour la plupart, rejoints par la Roumanie et la Bulgarie qui doivent rentrer normalement en 2007. Pour vous donner un chiffre, les régions bulgares et roumaines ont un PIB par habitant de 25 à 30% de la moyenne communautaire. La Guyane dont je disais que c'était le plus pauvre est à 57%. Vous voyez que le niveau moyen va s'abaisser et donc, dans une politique de solidarité, la mobilisation des moyens pour la politique dite de convergence -donc pour la politique de solidarité- devra être en augmentation : c'est l'enjeu de l'Union européenne. Ce qui va vous contraindre tous, et j'en termine par là, à avoir une approche stratégique, c'est à dire à ne pas vouloir tout financer mais à avoir une concentration thématique, par objectif, des moyens sur des thèmes en nombre plus limité pour que les financements européens agissent avec le plus grand effet de levier possible.

Discours de clôture de Jean-Louis Joseph

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Le vendredi 7 octobre à Le Quesnoy

Les acronymes des actes sont développés dans un lexique en page 56.

Madame la Ministre,

Nous arrivons à l'issue de nos journées nationales 2005.

Nos Parcs naturels régionaux sont présents et les régions aussi. Avec au premier rang, cette année, la région Nord-Pas de-Calais. Nos partenaires nationaux sont aussi au rendez-vous.

Le Parc de l'Avesnois, les communes, les habitants eux-mêmes nous ont formidablement accueillis. C'est ce contact de proximité que nous souhaitons garder dans nos rencontres et qui font leur succès.

Nous savons le travail que ces journées ont demandé. Au nom de vous tous participants, je veux chaleureusement remercier Paul Raoult et son équipe dirigée par Yvon Brunelle ainsi que l'équipe de la fédération.

Nous clôturons nos travaux consacrés à l'Europe. Quel avenir avons-nous en tant que Parcs, en tant que territoires dans l'union européenne ? Soyons conscients qu'il existe de nombreux Parcs dans les 25 pays européens. Les territoires gérés par eux sont souvent du même ordre de grandeur que dans notre pays. Nous nous retrouvons dans une structure commune européenne rassemblant près de 400 parcs dans 38 pays : Europarc. Elle a son histoire : notre fédération, par son premier président, le sénateur Giacobbi, a joué un grand rôle dans sa création. Nous avons convenu, avec les responsables actuels et les fédérations nationales de lui donner une impulsion nouvelle. Il est temps de se faire entendre et reconnaître par l'union européenne.

Il est vrai qu'un clivage peut persister entre les espaces réglementés non habités, le plus souvent Parcs nationaux et les Parcs naturels ou naturels régionaux tels que les nôtres. Les appellations sont diverses. Nous sommes par exemple au côté des parcs nationaux anglais dans la même catégorie de l'UICN (Union internationale pour la Conservation de la Nature). La fédération allemande Federnatur a réalisé en 2004 un travail intéressant qui montre que les Parcs de différents pays veulent intégrer leur action dans un développement durable ainsi que nous le faisons. Récemment les ONG européennes dans l'appel d'Apeldoorn aux Pays Bas ont déclaré « Au 21^e siècle, la conservation suppose des approches proactives de gestion des écosystèmes et une implication des parties prenantes, en lieu et place des approches défensives plus traditionnelles ».

Avec les Parcs, avec les territoires de projet des autres pays, une autre coopération se développe. Par exemple avec nos amis italiens, belges, anglais, irlandais et portugais, ici présents, que je salue. L'encourager, l'entretenir est un enrichissement et un gage de succès pour notre ancrage dans l'Europe.

Dans l'immédiat beaucoup de questions portent sur l'après 2007. Les orientations sont données. Le budget ne l'est pas. C'est au niveau des États que les choses vont se passer. Ces journées s'inscrivent dans la suite d'autres rencontres dans l'année écoulée, d'une mobilisation de la fédération dans les cercles d'échanges et de réflexions.

Nous sommes entendus par le ministère de l'agriculture, par la Datar, par votre ministère, madame la Ministre. Le travail des Parcs, mais surtout la potentialité qu'ils représentent pour une nouvelle politique des territoires est reconnu.

Après 35 ans d'expériences territoriales, dans laquelle les pays nous ont rejoint, il est temps de donner à ces politiques une visibilité ? Et une véritable légitimité car nous avons l'impression que notre action se dilue. Or les droits et devoirs sont tout autres pour les Parcs. C'est une légitimité liée à un projet de territoire et une haute exigence sur l'environnement. La compétitivité et l'attractivité de nos territoires en Europe était l'axe de la réflexion de ces journées. Ce n'est pas nouveau pour nous au plan national.

Des choix s'imposent au moment où la portée des programmes européens va diminuer en France.

Les Parcs naturels régionaux :

- C'est l'antériorité.
- C'est une efficacité fondée sur l'évaluation et l'innovation.
- C'est une garantie de transfert et d'échanges avec les autres gestionnaires d'espaces naturels, mais aussi avec les tenants du développement local.

Les choix sont de plus en plus au niveau des États, dans leurs documents stratégiques puisqu'il y a en quelque sorte une renationalisation des politiques européennes.

La crainte qui est la nôtre, c'est de ne voir le soutien qu'aux productions empiéter lourdement sur la politique rurale sur le fonds du Feader et les villes monopoliser les autres fonds (Feder FSE) pour des actions structurantes lourdes.

Le contrat est à la base de l'action des Parcs. Par lui, on peut sortir de la sectorisation des politiques. La moitié de nos parcs aujourd'hui sont engagés dans des démarches Leader +. Nous avons fait une évaluation, elle est très positive. Ces démarches mettent les Parcs dans des « gouvernances nouvelles » en particulier avec les partenaires privés. Au contact des autres projets, ils affirment la globalité de leur projet. La Datar pourra trouver dans nos territoires des pôles d'excellence rurale, à n'en pas douter !

Nous souhaitons sur Leader+ qu'il y ait un nouvel appel d'offres, que nos Parcs puissent concourir et plus nombreux encore y participer. Qui mieux que les Parcs naturels régionaux sont placés pour décliner les trois axes de cette nouvelle politique :

- améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier.
- améliorer l'environnement et la gestion de l'espace rural.
- diversification de l'économie rurale et qualité de vie dans les zones rurales.

Le Leader de demain doit s'appuyer sur les territoires de projet d'aujourd'hui. Nous l'affirmons avec d'autres.

Les Parcs naturels régionaux ont besoin de souplesse pour expérimenter, innover, ce programme leur en apporte. Les programmes européens dans le fonctionnement de nos parcs représentent 6% en moyenne à l'heure actuelle. Nous les utilisons avec discernement au service de nos territoires. Ces crédits génèrent des projets financés par l'Europe et l'État souvent par les contrats de plan.

Le contrat

Qu'en sera-t-il ainsi des contrats de plans après 2007 ? Nous avons pu insérer les parcs dans le volet territorial. 34 de nos Parcs ont un contrat de Parc. Cela n'a pas été une chose facile. Ils ne sont pas toujours respectés,

mais la formule des contrats infra-régionaux doit être gardée. L'État, madame la Ministre, classe les parcs après consultation interministérielle. Nous tenons à ce qu'il y ait une réciprocité. Une réciprocité stable et durable. Les parcs contribuent à l'application des politiques nationales et non seulement celles dont vous êtes garantes sur la protection de la nature, de la biodiversité des paysages, mais à celles de bien d'autres ministères (agriculture, emploi, culture, éducation...). Un comité interministériel d'aménagement du territoire sera en fin d'année consacré à la contractualisation, nous souhaitons qu'il confirme pour les années à venir le volet territorial.

Le contrat est le lien opérationnel des Parcs avec les collectivités régionales et départementales qui reconnaissent la globalité de notre approche. En contrepartie, les Parcs doivent être en capacité de nourrir ce projet. Ils entendent en faisant de cet effort avoir une discussion directe avec les régions qui les portent.

En réponse à la consultation de la Datar, les régions ont mis en bonne place, l'environnement et le foncier. Comment ne pas s'en réjouir en tant que Parcs ?

N'oublions pas que nos régions ont l'initiative, elles donnent vie aux Parcs par les moyens considérables qu'elles apportent.

L'État attend des Parcs naturels régionaux. Mais, disons-le, il est tenté par le retrait financier. Il n'y a pourtant pas de grandes économies à faire sur les Parcs. Le Budget de l'État 2006 et la présentation qui en est faite pour votre ministère nous inquiète. Les Parcs régionaux, au total en fonctionnement, c'est 6 millions d'euros, c'est le financement d'un seul Parc national ! Nous avons dû, ces dernières années, faire quasiment le deuil de soutien sur opérations.

Je sais la détermination qui a été la vôtre, madame la Ministre, dans la discussion budgétaire.

Les Parcs sont maintenant soumis pour les financements de l'État à de nouvelles règles budgétaires régionalisées. Un système de vases commu-

nicants est orchestré par les préfets de région. Mais quand le niveau baisse, jouer à qui perd le moins ne nous intéresse pas. D'autant que nous sommes impliqués dans Natura 2000, que les réserves et les conservatoires des espaces naturels ou les grands sites sont nos partenaires ou les prolongements de notre action. En fait, nous ne pouvons être que tous perdants.

Il est temps d'avoir un véritable protocole, c'est-à-dire un texte d'engagement, refondateur sur les Parcs naturels régionaux. Il y a la loi certes, mais des résolutions communes ont une portée qui transcendent les textes. Nous sommes bien placés pour le savoir sur nos territoires. Pourquoi ne pas en établir un entre l'État et les régions et notre réseau. Pour stabiliser le fonctionnement de nos syndicats mixtes, pour éviter que nos directeurs se transforment en « chasseurs de subventions », pour voir plus loin.

Vous avez, madame la Ministre, au début de cet été, dans un discours qui a été très bien reçu dans notre réseau, appelé à cette échange entre État/région et fédération au nom des Parcs sur l'expression de cette compétence partagée.

Ce travail commençons le rapidement. Je sais que l'ARF (Association des Régions de France) a investi Pierre-Joël Bonte, Président de la Région Auvergne, du dossier des Parcs naturels régionaux.

Nous avons une base avec le rapport de la mission d'évaluation et de réflexion en l'avenir des Parcs naturels régionaux qui vient de se conclure au début d'été. Il suscite des débats ; ils sont utiles si nous savons les conclure. Nous avons à affirmer nos positions au sein du réseau pour le long terme, nous entendons le faire dans un cadre stratégique à 15 ans que nous élaborons pour le début de 2006.

Que nous dit le rapport de la mission au plan des principes ?

- la nécessité de faire vivre cette compétence partagée entre l'État et les régions, je viens de l'évoquer.
- la nature et le paysage, cœur de métier des Parcs naturels régionaux.



- l'innovation et l'expérimentation qui les distingue des autres acteurs locaux.

Quelle est sa conclusion ?

« Les plus grands risques pour la poursuite de la politique des Parcs résident dans leur banalisation. Celle-ci peut trouver son origine :

- Soit dans le manque de lisibilité lié à l'appauvrissement du contenu et de la mise en œuvre de la charte.
- Soit dans une augmentation non sélective de leur nombre. »

Partager ce propos n'est pas fermer la porte à de nouveaux Parcs. Je le dis car certains projets sont présents. C'est porter haut l'exigence, pour eux, et pour nos Parcs lors du renouvellement du classement.

La nature et le paysage

Oui, nous sommes des Parcs naturels. Nous voulons le rester. La protection de la nature est une obligation première. Nous avons d'autres obligations dans le projet de territoire que nous conduisons. Celles-ci, et particulièrement le développement, ne peuvent jamais être satisfaites au détriment des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

La protection de la nature conditionne notre développement. Vous vous souvenez des journées nationales dans le Massif des Bauges en 2003. C'était le sujet de nos réflexions.

Nous avons la responsabilité de connecter l'action de terrain avec les enjeux planétaires. C'était la réflexion de l'an dernier en Guyane.

Le niveau de cohérence, sur les engagements internationaux, est celui de l'État. Nous sommes en bonne voie madame la Ministre dans la préparation d'un plan biodiversité sur les Parcs naturels régionaux. Un plan territorial que notre couverture géographique justifie par la variété des écosystèmes et par la connectivité des milieux et des espèces qu'elle permet aussi. L'inscription dans nos chartes de cette dimension nature est prioritaire, mais scellons un pacte dans la durée, non seulement pour 2010, date sur laquelle le gouvernement s'est engagé pour arrêter la perte de la biodiversité, mais au-delà.

Comment avoir cette ambition si on la dissocie de l'évolution des territoires, des populations et de leurs aspirations. Les Parcs naturels régionaux ont une efficacité parce qu'ils mettent en relation cette mission avec le développement local. C'est bien de cela dont souffrent les Parcs nationaux, en particulier pour lesquels un projet de loi va être soumis aux assemblées. Les réserves naturelles ont cette préoccupation aussi, nous avons établi une convention au plan national avec RNF (Réserves Naturelles de France). Les réserves sont nos cœurs de nature dans beaucoup de Parcs qui en sont souvent gestionnaires. D'autres réserves naturelles à l'initiative des régions vont venir.

Il reste beaucoup à faire dans l'articulation des protections existantes. C'est le sens des contributions que nous aurons sur le texte de loi des Parcs nationaux. Nous voulons aussi profiter de ce texte pour aller dans le sens des préconisations de la mission sur le renforcement de nos chartes. Pour porter, aussi, la durée de validité de la charte d'une façon générale à 12 ans devant le temps nécessaire pour conduire une révision.

Nous aurions souhaité, il est vrai, un texte plus ambitieux. Nous apprécions cependant votre soutien aux amendements sur les Parcs naturels régionaux que nous étudions, madame la Ministre, avec vos services.

L'innovation et l'expérimentation

Les Parcs doivent rester des laboratoires de terrain ouverts à l'innovation et l'expérimentation, nous dit le rapport.

Là aussi, nous devons en être d'accord au sein de notre réseau. Cette mission est partie intégrante de notre responsabilité et pas seulement sur la protection de la nature. Elle l'est sur ce que j'appellerai un autre développement ou de nouveaux équilibres à trouver. Nous devons considérer la dimension sociétale et d'épanouissement, pas seulement par le travail, mais par d'autres aspects plus qualitatif (culturel, éducatif, etc...). Dans la direction que nous donne Michel Serres dans le contrat nature.

L'action de recherche demande à être refondée dans les Parcs naturels régionaux. Elle fait appel à des grands organismes de recherches mais aussi aux universités régionales. Le rapport n'apporte pas de propositions. La recherche, il faut lui donner du temps et de l'argent. Il y a déjà des initiatives de recherches sur les territoires, allons plus loin dans des appels à projets spécifiques, dans un groupement d'intérêt scientifique... Nous allons installer maintenant rapidement notre conseil d'orientation aux plans scientifique, éthique et prospectif.

Nous avons besoin d'un peu de sérénité, de recul. Les Parcs, pour beaucoup d'entre eux, sont en « flux tendus » sur des opérations dont leur quotidien dépend. La moitié seulement de leurs recettes de fonctionnement sont statutaires. Il faut courir après les autres. L'esprit de mission les anime toujours, ils connaissent les champs immenses qui sont devant eux :

- la gestion de l'espace et la maîtrise de l'espace devant des mutations qu'ils vivent et qui s'accéléreront.
- l'insertion de chacun dans un parcours durable (déplacement, consommations énergétiques, culturelles, possibilité de développement personnel...).

Les bases bougent pour tout le monde, je le disais pour les gestionnaires d'espaces naturels. C'est vrai pour les acteurs socioprofessionnels, les intercommunalités. Nos propositions sont attendues, nous devons être présents et concrets et, en retour, soutenus.

Le conseil d'administration d'hier soir m'a reconduit pour trois ans à la présidence de la fédération avec un bureau renforcé. Nous avons une responsabilité particulière dans une période charnière pour l'avenir de nos Parcs. Nous aurons à voir clair et à parler clair.

Comment envisager que les Parcs se marginalisent, qu'ils ne soient qu'un alibi d'engagements très généraux ou seulement, des vitrines d'un tourisme régional ?

Comment imaginer - « nul n'est prophète dans son pays » - qu'une demande se développe à l'international sur une politique qui ne serait pas portée au plan national ?

Nous tournons depuis longtemps autour des mêmes questions, trop longtemps peut-être, madame la Ministre, mesdames et messieurs les Présidents des conseils régionaux.

Nous faisons partie des plus beaux atours de notre pays, nous leur apportons un projet d'avenir, nous entretenons tous ces enthousiasmes. Ils sont porteurs d'avenir.

Votre ministère, madame la Ministre, est toujours celui de l'impossible, comme à ses premières heures.

Vous avez ici un réseau de collectivités qui sait rendre les choses possibles sur le terrain.

Madame la Ministre, continuez à nous soutenir, à nous faire progresser, vous serez payée en retour.

Nos journées annuelles nous aident à reprendre élan pour une année. C'est maintenant un nouvel élan, et pour longtemps qu'il nous faut.



Discours de clôture de Nelly OLIN

Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable
Le vendredi 7 octobre à Le Quesnoy

*Les acronymes des actes sont développés
dans un lexique en page 56.*

Monsieur le Président
de la Fédération des Parcs
naturels régionaux
Mesdames et Messieurs
les Parlementaires,
Monsieur le Président de la Région
Nord-Pas-de-Calais,
Monsieur le Président
du département du Nord,
Mesdames et Messieurs
les Présidents,
Mesdames et Messieurs,
**Vous ne pouviez trouver meilleure
idée** pour manifester le caractère,
depuis toujours, innovant et moderne
des Parcs naturels régionaux que de
tenir vos journées annuelles 2005
dans cette région Nord-Pas-de-Calais
qui vit naître, avec le premier Parc
naturel régional, aujourd'hui Parc de
Scarpe-Escaut, créé en 1968, la politique
des Parcs naturels régionaux.

C'est opportunément rappeler le
caractère visionnaire de ceux qui, il y
a quarante ans environ, surent imaginer
la formule des Parcs naturels régionaux,
dont, avec quarante-quatre Parcs
aujourd'hui en activité, vous démontrez
une fois de plus le succès.

Caractère visionnaire que vous avez
su conserver une fois encore, dans le
milieu des années 90 lorsque la
Fédération s'est tournée activement
vers **la coopération à l'international**,
même si, dès avant, la collaboration
au niveau européen faisait déjà partie
de vos préoccupations.

Votre succès et l'attractivité - qui ne
se dément pas en France même - de la
formule des Parcs naturels régionaux
donnent aux positions françaises **une forte
crédibilité sur la scène internationale**
lorsqu'il est question des moyens de

promouvoir le développement durable
et la protection de la nature.

La réussite de la France c'est en effet
**d'avoir su jouer sur deux catégories
complémentaires d'espaces protégés** :
les espaces protégés principalement
par le règlement tels les réserves
naturelles ou les Parcs nationaux, qui
étaient jusqu'à une date récente la
seule formule reconnue au niveau
international et les espaces protégés
principalement par les règles de
bonne gouvernance tels les Parcs
naturels régionaux ou, plus récemment,
les sites Natura 2000.

Le succès de la coopération que vous
avez développée depuis une dizaine
d'années en Amérique Latine, sur le
continent africain et en Europe
démontre la pleine actualité, au
niveau mondial, de vos pratiques.

Lors de la prochaine conférence des
parties sur les aires protégées en
mars 2006 à CURITIBA au Brésil, les
parcs naturels régionaux auront ainsi
toute leur place dans la délégation
française, comme ils l'ont eu à DURBAN
ou à KUALA-LUMPUR.

C'est cependant **l'Europe** qui forme le
thème central de vos journées 2005
et je comprends parfaitement l'intérêt
que vous y portez.

Les Parcs naturels régionaux sont en
effet engagés depuis longtemps dans la
mise en œuvre des politiques euro-
péennes de développement rural et
ont engagé de nombreux projets
mobilisant des fonds européens.

Plus de trente Parcs sont impliqués
dans des projets associant d'autres

pays de l'Union dont plusieurs avec
les nouveaux États-membres, jouant
d'ailleurs ainsi un rôle important
dans l'intégration européenne.

L'Europe est enfin une réalité géogra-
phique pour les huit Parcs naturels
régionaux frontaliers comme ici, dans
la région Nord-Pas-de-Calais.

La réforme des fonds européens pour
la période 2007-2013 est dans ces
conditions bien évidemment pour
vous un sujet de préoccupation.

Les négociations européennes, vous
le savez, ne sont pas encore abouties.
Ces incertitudes vont retarder l'adoption
des textes et la définition des modalités
de mise en œuvre. Nous mettons à
profit ces délais pour approfondir la
préparation de la prochaine période
de programmation avec l'ensemble
des partenaires nationaux.

J'entends en tout cas défendre toutes
les dispositions qui, dans les futurs
textes, permettront aux Parcs naturels
régionaux de retrouver dès 2007 des
moyens d'action et de coopération
internationale significatifs.

**La France doit selon moi s'appuyer
davantage sur son réseau de territoires
de projets**, au premier rang desquels
les Parcs naturels régionaux, pour
mettre en œuvre ses politiques de
développement rural et de gestion de
l'espace. Je vais m'attacher à convaincre
mes collègues du gouvernement de
valoriser les Parcs naturels régionaux
comme lieux privilégiés d'application
**des orientations communautaires
en préparation sur la gestion des
territoires à haute valeur naturelle**,
notamment à travers le deuxième pilier

de la politique agricole commune.

Vous défendre à l'international, et, dans les arbitrages de programmation qui auront lieu au sein du gouvernement pendant l'année 2006, c'est défendre complètement deux choses pour moi fondamentales : **la biodiversité et les paysages.**

Comme je l'ai dit lors de mon déplacement dans le Parc naturel régional du Perche, le 10 juillet dernier, les Parcs naturels régionaux forment à mes yeux **une véritable armature écologique de la France rurale**, lieux de résistance à la perte de biodiversité et, mieux que cela, lieux de reconquête.

Il est donc clair pour moi que nous avons ensemble, au regard de la marque de qualité qui vous est attribuée, **des obligations de résultat spécifiques en ce domaine de la biodiversité.**

Ainsi que l'ont opportunément rappelé les inspecteurs généraux dans le rapport qu'ils ont récemment rendu, **la biodiversité et les paysages constituent le cœur de métier des Parcs naturels régionaux** et le cœur de leur engagement.

C'est donc bien toujours par un développement fondé sur la préservation vivante des patrimoines naturels, que les Parcs maintiendront une spécificité face aux autres projets de territoire et éviteront le risque de banalisation. **Les Parcs doivent donc placer le patrimoine naturel au cœur de leurs chartes**, autant par les actions qu'ils conduisent pour le protéger, que par leur capacité à intégrer l'environnement en général dans les secteurs d'activités économiques qu'ils développent comme l'agriculture, la filière bois, les énergies renouvelables ou le tourisme maîtrisé.

J'ai cependant été frappée de constater lors de mes déplacements, que, lorsque j'avais l'occasion d'évoquer avec un élu municipal les raisons qui le poussaient à souhaiter un Parc naturel régional ou à souhaiter le conserver, **la maîtrise de l'urbanisme et la préservation des paysages** étaient souvent citées parmi les principales raisons.

Nul n'ignore la très forte pression à l'étalement urbain dont l'ensemble du monde rural, quoiqu'à des degrés divers, est aujourd'hui l'objet.

Dans ces conditions, si, du point de vue de la transformation des paysages, les Parcs naturels régionaux existant expriment, à l'occasion du renouvellement de leur charte, une volonté inaltérée, voire une plus forte exigence, et si les projets de Parcs expriment effectivement une exigence sincère et manifeste dans le domaine de l'urbanisme et des paysages, **alors, du point de vue de l'État, je ne vois aucune raison de limiter le nombre de Parcs naturels régionaux.**

En revanche il ne saurait à mon sens y avoir de Parcs naturels régionaux sans de très forts engagements sur la biodiversité, il ne saurait davantage y en avoir sans une réflexion approfondie sur l'urbanisme et bien entendu au-delà des engagements comme des réflexions **ce sont des résultats concrets qui sont attendus.**

J'ai donc demandé à mes services d'être, avec la Fédération des Parcs, extrêmement vigilants, à l'occasion du renouvellement des chartes à la fois **au bilan des actions conduites dans les deux domaines de la biodiversité et des paysages** et d'être exigeants, spécifiquement dans ces deux domaines, sur le **contenu des futures chartes.**

J'ai la très forte conviction que, dans le monde qui se construit aujourd'hui, les territoires qui auront su s'organiser pour piloter localement un développement qualitatif, préserver sur le long terme les atouts naturels, culturels et paysagers qui forment la base de leur attractivité actuelle, ces territoires, donc, procureront à terme à leur habitants une qualité de vie réellement meilleure et acquerront, progressivement, dans la durée, **un réel avantage concurrentiel.**

Même si je souhaite que, dans le monde qui se construit, ce soit la France dans son ensemble qui atteigne ces buts enviables, il n'est pas interdit, à l'échelle nationale de se doter de

territoires qui anticipent et expérimentent de façon novatrice c'est à dire de territoires d'exception.

C'est l'ambition que vous ne devez cesser d'avoir.

J'ai récemment rencontré le Président de l'Association des Régions de France à qui j'ai dit mes ambitions pour les parcs naturels régionaux comme **mon attachement à ce que les Parcs naturels régionaux demeurent une politique partagée.**

J'ai la conviction que nous devons approfondir la réflexion avec les Régions et que cette réflexion sera l'un des ressorts grâce auxquels nous donnerons à la politique des parcs naturels régionaux le « nouvel élan » que vous attendez.

Je sais que vous souhaitez proposer, à l'occasion du débat parlementaire sur le projet de loi sur les Parcs nationaux et les Parcs naturels marins, des améliorations au code de l'environnement au sujet des Parcs naturels régionaux.

Dans l'état d'esprit que je viens d'indiquer, je les étudierai évidemment avec un a priori favorable. Les discussions doivent cependant se poursuivre avec mes services sur leur contenu précis de façon à trouver rapidement un plein accord sur les sujets que vous avez proposés.

Au-delà des améliorations qui peuvent être apportées par le vote de vos amendements à la loi sur les Parcs nationaux, j'ai pris conscience que vous rencontrez au quotidien des difficultés qui, par leur nombre, peuvent constituer des freins au dynamisme de vos actions.

S'il y a dix ans, la formule juridique du syndicat mixte pour gérer vos territoires de Parcs, répondait parfaitement à vos besoins (et vous l'avez tous adoptée désormais) il apparaît qu'aujourd'hui vous en mesurez les limites.

Je suis consciente que la complexité administrative, liée à la fois à la décentralisation de nombreux domaines



et au développement des procédures européennes, à laquelle vous êtes confrontés tous les jours, va grandissant.

En effet que ce soit dans le fonctionnement statutaire interne ou plus largement les difficultés liées à l'intercommunalité, aux délégations de compétences ou de maîtrises d'ouvrage, et à la superposition de territoires de projet ou de planification, je constate que la gestion fonctionnelle de vos parcs prend une place de plus en plus importante au détriment de vos missions essentielles.

C'est la raison pour laquelle je m'interroge aujourd'hui sur **l'évolution de la nature juridique de vos organismes de gestion.**

En effet, la nécessité d'apporter à la formule juridique du syndicat mixte, des adaptations spécifiques aux Parcs naturels régionaux, dans des domaines de plus en plus nombreux, **me conduit à m'interroger sur la création d'un organisme qui vous serait spécifique.** Bien évidemment, c'est un gros chantier à entreprendre, et je compte sur votre aide et votre expérience.

Il faut aussi analyser les expériences intéressantes conduites par certains d'entre vous pour améliorer le fonctionnement de la gestion, comme par exemple la structure de mutualisation mise en place dans le Nord-Pas-de-Calais pour ses trois Parcs.

Je sais enfin que la **phase de révision de la charte** est aujourd'hui un sujet de préoccupation majeur pour tous les responsables que vous êtes.

Il y a tout d'abord l'enquête publique, dont le décret tant attendu va être publié dans les jours qui viennent ; **cette enquête publique sera conduite**

sous la responsabilité des régions et c'est une « grande première ».

Il faudra que nous apprenions ensemble à bien maîtriser cette nouvelle étape de la procédure.

Parallèlement le gouvernement a proposé un dispositif de prolongation de classement de vos territoires, que le parlement a entériné dans la loi relative au développement des territoires ruraux de février dernier.

Je reste toutefois vigilante sur notre capacité collective à respecter les délais de révision.

L'introduction de l'enquête publique doit être aussi l'occasion de repenser **la façon dont les habitants sont associés à la vie et aux actions du Parc.**

Je connais votre volonté de faire vivre l'idée de gouvernance et d'associer tous les publics à la construction de la charte. Vous lancez des expériences innovantes de consultation des habitants, que j'approuve pleinement, mais qui vous conduisent parfois à prendre des risques sur les délais.

En effet, il me semble nécessaire de veiller à ce que la charte reste **un projet global pour le territoire à échéance de dix ans**, projet sur lequel les consultations de tous les partenaires doivent être organisées de manière constructive.

C'est donc dans cette perspective que nous devons réfléchir ensemble sur le rôle que doit jouer l'enquête publique.

En dernier lieu, je connais vos inquiétudes sur les questions budgétaires. La Loi d'orientation des lois de finances, la LOLF, entre en application dès 2006. Elle concerne davantage l'organisation interne des services de l'État ; elle permettra une plus grande transparence vis-à-vis du parlement sur le budget et son utilisation et n'induit pas de changements pour les Parcs.

Quant à l'effort budgétaire, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable y contribue bien évidemment aussi, le redressement des comptes

de la Nation étant, pour chacun d'entre nous, citoyens français, d'un intérêt absolu. Je me suis cependant vivement battue pour faire valoir l'importance des actions que vous conduisez dans l'intérêt général.

En conclusion, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter très sincèrement et très chaleureusement pour votre réélection à la tête de la Fédération des Parcs naturels régionaux et féliciter avec vous les administrateurs de la Fédération des Parcs pour le travail que vous avez accompli, pour la dynamisation du réseau des Parcs, pour le développement de leur présence sur la scène nationale et internationale.

J'ai tout de suite, lorsque nous nous sommes rencontrés pour la première fois début juillet, apprécié la très grande courtoisie en même temps que la très grande détermination avec laquelle vous défendez les Parcs naturels régionaux.

Je vous souhaite plein succès dans votre nouveau mandat, et j'espère que nous poursuivrons la très bonne collaboration qui a toujours prévalu entre votre Fédération et mon Ministère.

Soyez en tout cas certain que, de mon côté, je suis aujourd'hui totalement convaincue que les Parcs naturels régionaux apportent à notre pays une contribution essentielle à sa politique en faveur de l'environnement en même temps qu'au développement de la démocratie participative.

Je suis déterminée à me battre pour vous et à garantir, sur ce sujet de premier ordre, la pérennité d'une politique partagée entre l'État et les régions.

Je vous souhaite à tous, Maires et élus communaux, agents des Parcs, dont je connais la passion et le dévouement, administrateurs des Parcs et Présidents, de continuer sur la tradition de réussite et d'innovation qui est la vôtre depuis l'origine.

Soyez sûrs que ma détermination vous accompagne.



Les patrimoines, atouts ou handicaps pour la compétitivité des territoires ?

Le jeudi 6 octobre à Eppe Sauvage et Baives

*Les acronymes des actes sont développés
dans un lexique en page 56.*

Présidente : *Eliane Giraud, Présidente du Parc naturel régional de Chartreuse et de la commission fédérale « protection de nature et gestion de l'espace »*

Rapporteur : *José Gaillou, Président du Parc naturel régional de Guyane*

Témoin : *François Letourneux, Président d'Eurosite et du comité français de l'UICN*

Animateur : *Didier Olivry, Directeur du Parc naturel régional de Camargue*

Coordinateurs Fédération : *Olaf Holm, Julie Le Bihan, Cécile Birard*

Introduction

L'Europe se caractérise, plus que tout autre continent, par une mosaïque de paysages dont le patrimoine naturel et culturel en fait la richesse et l'attractivité.

Les Parcs naturels régionaux constituent un réseau d'espaces naturels et de paysages remarquables couvrant près de 13% du territoire français. Leur classement repose sur l'existence d'un territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel, riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine (*décret de 1994*).

Dès 1997, le Traité sur l'Union européenne affichait dans son article 6 que « les exigences de la protection de l'environnement doivent être intégrées dans la définition et la mise en œuvre des politiques et actions de la Communauté afin de promouvoir le développement durable ». D'ailleurs, les réformes en cours tendent à inclure le financement des politiques d'environnement uniquement dans les Fonds de développement futurs (Feder et Feader). Ainsi, la diminution globale de ces fonds va entraîner une baisse de la dotation à la prise en compte et à la sauvegarde des patrimoines, risquant de renforcer leur perception comme une contrainte et donc un handicap pour le développement des territoires.

Pourtant, le réseau des Parcs naturels régionaux expérimente au quotidien l'existence de leurs patrimoines naturels et culturels comme facteurs de compétitivité pour le développement de leur territoire.

État des lieux

« Le patrimoine rural se définit au sens le plus large comme l'ensemble des biens matériels et immatériels à caractère naturel, culturel, architectural que nous transmettons aux générations futures.

Constitué à la fois de l'habitat et des monuments, des paysages et des produits, des savoir-faire et des pratiques, des œuvres d'art et des manifestations sociales et culturelles, le patrimoine rural façonne l'image des territoires. Constitutif de notre identité, il peut être porteur de développement culturel et économique. Valorisé au travers de produits touristiques, artisanaux, de terroir... marchand ou non, il contribue à la valeur attractive d'un territoire. »

(www.source.asso.fr)

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires qui fondent leur projet de développement sur leurs patrimoines dans toutes leurs dimensions (culturelles, sociaux, paysagers, des produits, des savoir-faire,...). Ces patrimoines sont constitutifs de l'identité des hommes et des territoires des Parcs. La force

des Parcs est d'apporter la cohérence pour faire le lien entre ces dimensions du patrimoine et entre le patrimoine et la population. Tous les exemples du forum l'ont démontré.

Considérer les patrimoines comme atouts ou handicaps est avant tout une question de perception humaine qui évolue dans le temps.

L'animation et l'ingénierie de territoire qu'assurent les Parcs ont pour rôle la prise de conscience, la connaissance et l'appropriation par la population de leurs patrimoines permettant l'évolution des mentalités. La conservation de ce patrimoine doit se faire de façon dynamique pour les mettre en valeur, pas de façon défensive, attentiste ou passiste. Il faut être imaginatif et inventif.

La cohésion et la cohérence du territoire vis-à-vis des patrimoines sont la source de la compétitivité des Parcs.

Éléments stratégiques et perspectives

Les Parcs doivent être mieux connus et reconnus en particulier des institutions européennes, **la Fédération des Parcs a un rôle important de lobbying** à jouer tant au niveau européen que dans les déclinaisons et politiques nationales sur ces sujets.

Or, il n'y a pas de lisibilité de la politique européenne sur les patrimoines.

Il n'y a pas de prise en compte en tant que tels des patrimoines ruraux associés aux territoires dans la politique européenne.

La volonté de l'Europe sur le patrimoine naturel est de « l'intégrer dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de la Communauté » (article 6 du Traité sur l'Union Européenne de 1997).

La politique européenne du patrimoine naturel s'appuie essentiellement sur la mise en œuvre du réseau **Natura 2000** et en fait une de ses priorités. Pourtant son financement, avec les réformes 2007-2013, va se trouver

dilué et partiellement pris en compte (axe 2 du FEADER pour le domaine agricole et forestier et axe 3 pour l'animation). De plus, les incertitudes sur la pérennisation de l'outil LIFE ont été soulevées.

Tous les Parcs métropolitains sont engagés dans la procédure Natura 2000 et souffrent cruellement à l'heure actuelle de moyens financiers

tant pour l'animation que pour les Contrats Natura 2000. Il est donc indispensable de ne pas diluer Natura 2000 dans le FEADER mais de l'identifier clairement et de renouveler un appui supplémentaire au financement de la connaissance et de la protection de la biodiversité avec LIFE +.

Zoom sur

LA BIODIVERSITE, FACTEUR DE PRODUCTION

Jean-Yves Morgantini,
chargé de mission à la FRCIVAM Rhône-Alpes

Quelles sont les attentes aujourd'hui ?

ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ VIS-A-VIS DE L'AGRICULTURE

- des produits alimentaires de qualité,
- une définition de la qualité qui inclut la santé à long terme du consommateur,
- des ressources naturelles préservées (eau, air, paysages, faunes...),
- un entretien et un partage de l'espace rural pour d'autres fonctions que la production agricole.

ATTENTES DES AGRICULTEURS VIS-A-VIS DE LA SOCIÉTÉ

- équité par rapport aux autres catégories socioéconomiques (revenu, contraintes...),
- un revenu issu de la reconnaissance du travail plutôt que de primes,
- retrouver confiance, considération et plaisir de travailler.

Il ne s'agit plus seulement de produire vite en grande quantité comme au sortir de la guerre, si les priorités changent, il faut faire évoluer les techniques.

Que produit la biodiversité pour (et avec) l'agriculteur ?

Il ne faut pas attendre de l'utilisation de la biodiversité des records de quantité produite à l'hectare (ou par animal) comme on en a pris l'habitude avec l'intensification. Par contre, il est possible de remplacer une part plus ou moins grande des intrants (engrais, pesticides, fuel,...) par de la biodiversité qui, suivant la place qu'on aura pu lui donner, assurera une bonne part de :

- la fertilisation et fertilité,
- la protection des cultures,
- la ressource en eau,
- la pollinisation, fécondation,
- la protection contre l'érosion,
- la protection des animaux (d'élevage et sauvages, gibiers),
- la ressource génétique,
- la production d'énergie,
- le recyclage, l'épuration

et ... le revenu ainsi que le plaisir de retrouver une activité professionnelle gratifiante : toutes les fonctions précédentes étaient gratuites, même si les qualités produites sont un peu intérieures, les économies d'énergie, de matériel, de semences, d'engrais, de produits phytosanitaires et vétérinaires permettent le plus souvent d'améliorer le revenu. Cette amélioration est d'autant plus nette que les prix des denrées agricoles sont bas et le prix de l'énergie (et des intrants) élevé. Avec des pratiques plus respectueuses de l'environnement, l'agriculteur retrouve l'intérêt du travail avec la nature et la considération de la société.

Zoom sur

P.I.C LEADER + : VALORISATION DU PATRIMOINE INDUSTRIEL HYDRAULIQUE DANS LE PILAT

Didier Lazzareschi,
chargé de mission au Parc naturel régional du Pilat

Si l'on retrouve des traces d'« usines à eau » dès le 11^{ème} siècle, c'est au 19^{ème} que le massif du Pilat a vu se développer une industrie spécifique liée à l'utilisation de l'eau comme source d'énergie. Au milieu du siècle, on dénombre, le long des nombreux cours d'eau du Pilat, plus de 400 installations dont les activités sont concentrées sur le textile (dans la mouvance de la soierie lyonnaise) et la métallurgie (en lien avec le bassin minier et sidérurgique de Saint-Étienne).

Le Parc du Pilat s'est intéressé à ce patrimoine dans les années 75 à travers l'appui à la création de la Maison des Tresses et Lacets et du Musée de la Passementerie, deux activités très représentatives de l'industrie locale patrimoniale. Le Programme d'Initiative Communautaire Leader + a permis de structurer une approche territoriale plus globale de valorisation du patrimoine industriel hydraulique en le reliant aux enjeux territoriaux de développement durable inscrits dans la Charte 2000-2010.

La première démarche a été de mieux connaître la contribution de cette industrie au développement économique, social et culturel du territoire à travers une étude historique et le recensement du patrimoine encore en place (183 sites ont ainsi été identifiés).

Sur la base de cette connaissance, le Parc du Pilat a mis en place une structure de concertation visant à définir une méthodologie de montage de projet de réhabilitation répondant aux différentes attentes des acteurs du territoire dans les domaines environnementaux (production d'énergie hydraulique, valorisation des cours d'eau), économiques (réaffectation d'usage des friches industrielles), touristiques et culturels (valorisation du patrimoine et de son histoire). Il s'agit donc, sur la base de l'analyse de trois sites pilotes, d'élaborer une méthodologie de « co-construction de projet » qui réponde aux enjeux du territoire en terme de développement local durable.

Par ailleurs, à travers le programme Leader + et le financement qu'il apporte, le GAL Pilat-Syndicat Mixte du Pilat, soutient les porteurs de projets privés ou publics pour la réhabilitation et la valorisation des sites industriels hydrauliques patrimoniaux en apportant des subventions pour les études préalables et la réalisation des travaux. Toutefois, ces aides financières ne sont accordées que si le porteur de projet s'engage dans une démarche globale sur le site considéré : il n'est, par exemple, pas possible de soutenir une opération de production d'énergie hydraulique si elle n'est pas accompagnée d'une réflexion sur l'aménagement architectural des bâtiments, de l'aménagement paysager du site, des conditions d'accès et d'information du grand public sur le site...



Les enjeux de Natura 2000 sont aujourd'hui sur le domaine marin et les DOM apportent à la France l'un des premiers rangs de responsabilité au niveau mondial pour la biodiversité.

Pourtant, l'Outre-Mer et ses DOM ne sont pas concernés par Natura 2000 et sont souvent les grands oubliés des politiques environnementales de l'Europe. Ils doivent y trouver leur place et une juste reconnaissance. Pour ce faire, il paraît indispensable de s'inspirer des expériences en cours (Brésil/Guyane/Martinique) en tenant compte tant de la diversité biologique que de la diversité culturelle : des spécificités qu'il faut valoriser et ne pas vouloir normaliser !

L'enjeu majeur d'une politique ambitieuse sur les patrimoines européens est d'être adaptée aux territoires, échelle facilitant l'appropriation et la cohésion des patrimoines par les acteurs et les habitants. Il ne faut pas non plus négliger le temps, la durée nécessaires aux évolutions des mentalités.

Au niveau des Parcs, la réflexion pourrait porter sur les engagements à prendre et les outils à utiliser pour continuer à être innovant afin de conserver de façon dynamique le patrimoine et le mettre en valeur (la question de l'évolution des paysages et de la maîtrise foncière, notamment dans le cadre d'une co-construction urbain-rurale, a été soulevée).

Autres Interventions

L'action de l'Europe en matière de nature
par Marie-Claude Blin, chef d'unité B2 « Nature et biodiversité » de la DG environnement de la Commission européenne

Comment valoriser le paysage ? : l'outil lifescape

par Maria Somocurcio, chargée de mission au Parc de l'Avesnois, Peter Nowicki, coordinateur du projet européen Interreg IIIB lifescape

Valorisation écologique, agricole et touristique des Landes atlantiques : projet INTERREG HEATH

par Claude Martel, directeur du Parc d'Armorique

Les sites remarquables du goût, au carrefour des questions liées à la place du patrimoine alimentaire dans les territoires

par Charles Perraud, Président de l'Association nationale des Sites Remarquables du goût

Le schéma des activités de pleine nature du Verdon : concilier la protection des milieux et le développement des activités économiques liées aux sports

par Saskia Niollet et Dominique Chavy, chargés de mission du Parc du Verdon

Redonner une valeur au patrimoine bâti
par Philippe Godeau, chargé de mission au Parc des Caps et Marais d'Opale

La coopération territoriale européenne, une ouverture pour les territoires

Le jeudi 6 octobre à Anor



Les acronymes des actes sont développés dans un lexique en page 56.

Présidente : Jean Westphal, Président du Parc des Vosges du Nord

Témoignage : Giuseppe Rossi, Directeur de la Fédération italienne des Parcs et Réserves naturelles

Animateur : Loïc Bidault, Directeur du Parc naturel régional de Loire-Anjou-Touraine, référent de la Commission Europe-International

Coordinateurs Fédération : Éléonore Béchaux, appuyée de Danielle Gervais et Nicolas Sanaa

Introduction

La « Coopération territoriale européenne » sera à partir de 2007 le troisième objectif de la politique de cohésion de l'Union Européenne. En cela, la Commission affiche une politique volontariste visant à l'intégration harmonieuse et équilibrée du territoire de l'Union. Elle soutiendra la coopération entre ses différents membres sur les questions d'importance communautaire aux niveaux transfrontaliers, transnationaux et inter-régionaux. La gestion de l'environnement, de l'eau, la prévention des risques et le tourisme figurent parmi les thèmes prioritaires de coopération.

Les Parcs naturels régionaux, depuis plusieurs années déjà, ont intégré la coopération européenne dans leurs pratiques. Ils sont en contact aujourd'hui avec plus de 15 pays européens, que ce soit pour des échanges thématiques ou pour partager des projets de territoires, avec des espaces naturels ou des territoires ruraux de projet. Cependant, ces projets restent difficiles à porter et à pérenniser au-delà du financement européen et demeurent encore trop souvent en marge du projet de territoire. Par ailleurs, les réseaux d'espaces naturels sont encore peu mobilisés dans ces projets.

Ce forum qui a réuni près de 75 personnes dont une dizaine de partenaires européens a permis d'appréhender les enjeux

des réformes à venir sur ce thème par un témoignage d'un responsable de la commission européenne et de faire le bilan des pratiques des territoires dans la coopération européenne en donnant la parole aux partenaires européens et aux élus des Parcs. Avec l'ensemble des partenaires (locaux, régionaux, nationaux et européens), il a permis d'envisager comment à l'avenir mettre la coopération territoriale européenne au service des projets de territoire, permettre la reconnaissance dans l'Union européenne des territoires ruraux et des espaces naturels, et favoriser le développement d'une citoyenneté européenne.

L'élan des Parcs pour la coopération européenne se confirme. Les réformes européennes devraient permettre de le conforter.

Les témoignages des élus des Parcs français de ce forum ont confirmé leur intérêt pour la coopération territoriale européenne. Sans reprendre les conclusions de l'étude conduite en juin 2005 sur ce thème, les Parcs évoquent les motivations suivantes : une évidence territoriale pour les Parcs frontaliers,

une ouverture pour le territoire, comme on le fait avec des pays ou des agglomérations, une source de nouvelles pratiques et méthodes par des échanges, une opportunité financière, la contribution au projet de territoire et à la mise en œuvre de la Charte, c'est aussi un facteur de reconnaissance locale et européenne, en particulier pour les « jeunes » Parcs.

Enfin, certains ont souligné que la coopération revenait avant tout à construire des **liens d'amitié** entre européens, une affaire d'hommes et de femmes qui permet pas à pas de construire une **Europe citoyenne**...

Cependant, les Parcs rencontrent des difficultés pour mener ces projets : la langue, les différences de culture, de recherche du « bon » partenaire, de dimension et compatibilité de structures, de moyens financiers et humains, de cadre juridique, le manque de temps... Certains d'entre eux ont ainsi mis en place des programmes de formation linguistique, recruté du personnel dédié au projet de coopération (cf. le Parc des Caps et Marais d'Opale) et au fil du temps, appris à dépasser certaines des difficultés évoquées par une meilleure connaissance et écoute du partenaire européen.

Ce forum a donné une grande place aux **partenaires européens des Parcs**. Ainsi, ont pu témoigner les partenaires belges, anglais et irlandais, qu'ils soient territoires, tête de réseau national ou administration. Ils ont ainsi exprimé tout leur intérêt à coopérer avec des Parcs naturels régionaux : leur démarche globale, en particulier l'approche globale des problématiques territoriales, leur système de gouvernance locale et leur travail avec les collectivités dans le cadre des Chartes ainsi que la

Marque Parc sont des thèmes qui les intéressent particulièrement. On retrouve par ailleurs les mêmes arguments que pour les Parcs français, avec un enjeu financier encore plus important pour les aires protégées du fait du faible niveau de financement public national (Belgique, Angleterre, etc.). Plusieurs fédérations nationales (anglaise et italienne en particulier) ont exprimé leur volonté de travailler avec la Fédération et ainsi de favoriser les échanges et la coopération entre les territoires. Soulignons enfin le témoignage du responsable ministériel belge sur la reconnaissance dans leur politique publique des aires protégées de la démarche initiée par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, elle-même inspirée d'un PNR français.

Mais nos **partenaires européens** rencontrent aussi des **difficultés** spécifiques à la coopération avec des partenaires français, en particulier les Parcs : trop rigoureux pour les uns, pas assez pour les autres, un enchevêtrement de nos structures administratives, une lenteur à décider et à aller vers du concret...

Ces difficultés sont dépassées au fil du temps et les partenariats s'ancrent dans la durée et la **réciprocité**. L'on voit ainsi des jumelages comme celui de l'Armorique et du Pembrokeshire évoluer et mobiliser les outils européens pour s'inscrire davantage dans la logique d'un projet de territoire, ou encore des Chartes devenir transfrontalière comme en Scarpe- Escaut, des partenariats Leader II se confirmer et s'étendre en Leader +, etc.

Les **réformes européennes** affichent clairement cette dimension comme 3^e objectif. Suite aux perspectives financières très en deçà des prévisions initiales*, cet objectif a failli disparaître nous a avoué le responsable de la Commission européenne, M. Patrick Salez, de la DG Regio. Il sera maintenu, défendu par plusieurs États membres. Le **transfrontalier** sera privilégié, et le transnational et l'inter-régional seront maintenus à un niveau bien moindre. Le cadre européen est là. Les thèmes aussi ont été affichés : le tourisme (thème transversal et qui pourra être éligible au Feader et au



Feder), l'environnement et la gestion des risques sont des thèmes mis en avant par la Commission. Les Parcs y ont leur place. À eux de la conforter.

Comment les Parcs peuvent-ils être plus efficaces dans la coopération européenne et contribuer davantage à la construction européenne?

Le Parc de la Narbonnaise « voit l'Europe comme un espace de travail comme les autres », c'est à dire que les projets de coopération doivent comme les autres être portés par une **volonté politique forte et répondre aux enjeux des territoires** affirmés dans la Charte, et non montés dans un seul souci d'opportunité financière. Les partenaires doivent bien se connaître, et inscrire leur coopération dans la durée. La coopération décentralisée peut offrir des perspectives en ce sens et des liens sont à trouver grâce aux Conseils régionaux. La mobilisation des élus sur ce sujet est un enjeu pour les Parcs, notamment lors des prochaines révisions de Charte.

Il faut du temps, et aussi anticiper l'évolution des outils mis en place par la Commission européenne, c'est ce que nous a affirmé le représentant de la DG Regio. Dès maintenant, les projets de coopération doivent également

répondre au cadre et aux thèmes indiqués par la Commission : l'Europe favorisera les projets ancrés sur des **partenariats européens existants** dans l'actuelle programmation. Les projets éligibles devront avant tout être des **projets structurants** menés en communs avec le partenaire européen (élaboration, mise en œuvre, équipements et budgets communs). Les Parcs doivent aussi veiller à ce que la coopération soit véritablement réciproque et serve aux territoires partenaires. Enfin, la Commission sera très sensible aux liens acteurs et territoires : un constat d'empilement de niveaux territoriaux a été fait et la Commission privilégiera la recherche de cohérence territoriale. Au delà du seul objectif de coopération, la DG Regio a insisté sur la nécessité de défendre la place des Parcs auprès des régions : **le lobbying régional des Parcs doit être très fort.**

A la Fédération, la DG Regio a rappelé la nécessité de nous manifester davantage auprès de la Commission et de mener un vrai **lobbying européen**. Les villes, les îles et les montagnes sont, elles, très présentes à Bruxelles par leur lobbying. Il a été recommandé de faire savoir que les Parcs ne sont pas que des territoires de conservation de la biodiversité, mais qu'ils ont développé un savoir-faire en matière de gouvernance d'un développement durable au travers de leurs Chartes.

Ce lobbying devra s'appuyer sur des réseaux de Fédérations de Parcs, des initiatives du type de celle portée par la Fédération italienne d'observatoire des politiques européennes pour les

Parcs comme l'a indiqué son directeur, M. Rossi en tant que témoin du Forum, mais aussi sur les réseaux de territoires ruraux tels que ceux que porte le Programme Leader +. Pour renforcer la coopération dans les Parcs, la Fédération doit aussi favoriser les contacts grâce à ces mêmes réseaux européens. L'UICN ne semble pas très mobilisée sur ce genre de dynamique.

La Fédération doit affirmer dans sa politique sa volonté de contribuer, de par la coopération européenne conduite par les Parcs, à une **Europe des Territoires**, une Europe plus citoyenne.

Pour conclure, nous pouvons affirmer que les Parcs sont des territoires ruraux compétitifs pour faire de la coopération européenne et que

mener des actions de coopération rend ces territoires plus compétitifs dans l'Europe de demain...

** Au jour où nous rédigeons ces actes, nous disposons de l'information suivante : budget plafonné à 1,045% du PIB communautaire, 7 500 ME pour la coopération territoriale européenne dont 77% pour le transfrontalier, 19% pour le transnational et 4% pour l'inter-régional.*

Zoom sur

LES LEÇONS TIRÉES DES EXPÉRIENCES D'UN JEUNE PARC : LE PARC DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE

De 2001 à 2005, le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée a engagé, en partenariat avec la CCI de Narbonne et la Chambre d'Agriculture de l'Aude, un programme européen Life Environnement intitulé Life EDEN (Eco Développement concerté autour des Etangs du Narbonnais). Ce programme a eu pour fondement de développer une nouvelle politique d'aménagement intégré de zone côtière méditerranéenne appliquée ici à la totalité du bassin versant des étangs du Narbonnais. Destiné spécifiquement aux acteurs du développement économique et de l'aménagement du territoire, il s'est ainsi basé sur :

- L'organisation d'une nouvelle méthode de coordination et de concertation de ces acteurs à l'échelle du périmètre d'influence naturel des étangs (bassin versant) ;
- La réalisation d'actions techniques de démonstration en matière de prévention, de traitement, de gestion, de valorisation et de développement des activités humaines respectueuses de l'environnement (collectivités, entreprises, agriculteurs)

Les échanges européens dans le cadre du programme Life EDEN
Outre la réussite globale du projet, le soutien financier du programme Life Environnement est également subordonné à la diffusion de ses résultats et à la mise en place d'actions en matière de reproductibilité et transférabilité du projet à d'autres territoires. Trois pistes sérieuses d'échanges européens avaient ainsi été identifiées dès l'origine du programme EDEN et deux autres tentatives ont vu le jour en cours de programme. Cependant, suite à plusieurs facteurs impondérables et extérieurs au programme, une seule de ces pistes a réellement été initiée à travers un **jumelage** existant entre **la ville de Narbonne**, membre du Parc, **et la ville italienne de Grosseto** elle-même membre d'un Parc naturel en façade littorale méditerranéenne (Parco de la Maremma).

Les échanges Life EDEN avec la Ville de Grosseto et le Parco de la Maremma

De fortes similitudes géographiques et institutionnelles existent entre le territoire du programme Life EDEN et du Parco de la Maremma. Cependant, lors d'une visite en mars 2005 en Italie, la rencontre successive des représentants de la ville de Grosseto et du Parc de la Maremma a fait apparaître des divergences de points de vue entre ces deux instances :

- Le Parco de la Maremma a axé sa politique interne sur la gestion et la conservation de la nature. Même si les intentions et les objectifs du programme Life EDEN leur semblent intéressants, ils ne se sentent pas concernés par ce type de problématique qui relèverait, selon eux, d'instances politiques ou géographiques supérieures.
- La ville de Grosseto mène une politique volontariste de développement local respectueux de l'environnement (à titre d'exemple, la ville est certifiée ISO 14001) et elle souhaiterait vivement impulser la même dynamique à l'intérieur du Parc. A ce titre, les fondements

du programme Life EDEN, adapté à leur contexte local, leur sembleraient très intéressants à développer sur le Parco mais son pouvoir de décision y est actuellement minoritaire. Actuellement, des échanges sont envisagés avec Grosseto notamment dans le cadre d'un colloque sur le développement durable.

Bilan des échanges européens

Cette expérience Life EDEN témoigne d'un constat de grandes difficultés liées, peut être, à plusieurs facteurs :

- Des difficultés de temps et d'éloignement qui génèrent une inertie de l'action ;
- Un cadre d'échange (Life Environnement) basé sur des objectifs de développement harmonieux des activités économiques et du territoire qui sont familiers pour les Parcs naturels régionaux français mais qui semblent plutôt inhabituels pour d'autres Parcs. Cette notion semblerait ainsi plus se rapprocher des préoccupations et des sensibilités des collectivités locales.

CONCLUSIONS

La coopération internationale et l'échange avec les autres territoires européens ne sont pas inscrits dans la charte du Parc de la Narbonnaise en dehors de la volonté de participation à des réseaux internationaux (RAMSAR notamment). C'est donc à la fois l'incitation à le faire dans le cadre d'un projet financé par l'Europe et l'appartenance d'une des communes du Parc à un comité de jumelage, qui ont conduit à engager une action volontaire vers l'extérieur.

Toutefois, après ce début d'expérience, on peut dire que :

- Même novice dans le monde des Parcs, il est vite apparu indispensable pour le Parc de développer des relations internationales à minima avec les pays voisins et sur des problématiques partagées ;
- Malgré le peu de résultats visibles et quasiment aucune action concrète issue de cette expérience, les élus locaux sont extrêmement intéressés par ces démarches ;
- Toujours malgré ce relatif échec, le Parc en a retiré des « bénéfices » : inscription de son action dans un contexte plus global, reconnaissance de son action locale au-delà de son territoire, capacité de mobilisation d'élus et de structures pour une ouverture extérieure.

L'objectif actuel du Parc est donc de poursuivre ces efforts avec les élus, techniciens et partenaires institutionnels qui reconnaissent son utilité : montage en cours d'un LIFE Nature avec catalans et italiens, Projet Datar sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières avec références européennes, développement de notre savoir faire en matière d'éducation à l'environnement dans le cadre du jumelage. L'intérêt local pour cette expérience est la preuve que **l'Europe est devenue une réalité quotidienne. L'Europe est un espace de travail comme les autres !**

Zoom sur

LE TÉMOIGNAGE DES PARTENAIRES ANGLAIS DU PARC DES CAPS ET MARAIS D'OPAL : VIVRE LES PAYSAGES - LA GESTION INTÉGRÉE DES TERRITOIRES TRANS-MANCHE (INTERREG IIIA)

Partenaires anglais

Territoire naturel remarquable du Kent Downs (AONB), White Cliffs
Projet de campagne, Projet de campagne Kentish Stour*

Le Kent Downs et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sont tous deux des territoires naturels remarquables, protégés au niveau national pour leurs paysages et patrimoines, et séparés par le tunnel sous la Manche. Ils présentent de nombreux traits communs en matière de géologie et de paysage, et sont soumis aux mêmes pressions du fait de leur emplacement stratégique partagé dans la région transfrontalière. Depuis 1998, les Caps et Marais d'Opale et le Kent Downs ont entrepris de coopérer sur différents aspects de la gestion paysagère, en bénéficiant des fonds Interreg II et IIIA pour 3 projets.

Objectifs du partenariat

L'objectif majeur du partenariat est de coopérer et partager l'expérience, le savoir-faire et la compréhension de la gestion intégrée, ainsi que de promouvoir les deux paysages protégés.

- Développer une approche partagée en matière de protection et de valorisation du patrimoine bâti.
- Mettre en œuvre un programme commun de protection et de valorisation des paysages.
- Développer l'accès aux paysages protégés transfrontaliers.
- Mettre en place et en œuvre des approches partagées pour veiller au bon entretien des paysages protégés et évaluer l'impact du changement sur les paysages et ses habitants au fil du temps.

Objectifs du Projet

- Accroître le nombre de sites et d'aires locales bénéficiant de gestion des paysages et du patrimoine bâti.
- Accroître et améliorer les opportunités d'accès pour le public ; éveiller la conscience et la compréhension de l'importance des

paysages protégés auprès du plus large public possible, notamment par le biais de projets innovants centrés sur les jeunes et les personnes défavorisées socialement.

- Développer une approche intégrée à travers la recherche et les échanges sur l'évaluation à long terme de l'état et des changements des deux paysages protégés.

Réalisations à ce jour

- Plus de 50 communes impliquées dans des projets en matière de construction et d'environnement,
- 37 enquêtes de sites, études de recherche et plans de gestion,
- Plus de 300 sites de projets de gestion des paysages améliorés,
- 25 itinéraires et chemins améliorés et balisés,
- 150 organisations bénévoles, 31 publiques et 7 privées directement impliquées dans le bénévolat,
- 600 promenades guidées, exposés et événements avec plus de 20 000 participants,
- 6 séminaires, conférences et échanges techniques,
- 50 communiqués de presse.

Conclusions et perspectives

Ce projet de coopération frontalière s'est inscrit dans le temps et dispose aujourd'hui de personnel dédié dans chacun des deux territoires. Ils ont choisi d'avoir une seule langue de communication, l'anglais. Cet échange a notamment permis de porter un regard critique sur les pratiques des deux partenaires. Ils souhaitent aujourd'hui poursuivre le partenariat opérationnel et renforcer les liens à tous les niveaux, en particulier entre les décideurs et les élus, identifier de nouveaux domaines d'échange technique, politique, et favoriser les échanges entre les populations résidentes, enfin, étendre le partenariat à des paysages protégés d'autres pays et régions de l'UE.

* Area of Outstanding Natural Beauty - AONB

Autres Interventions

★ *Évolution de la coopération territoriale européenne dans la politique de cohésion et compétitivité des Parcs*
par Patrick Salez, coordinateur aménagement du territoire de la DG Régio de la Commission européenne

★ *Du jumelage aux programmes de coopération thématique avec le Parc gallois du Pembrokeshire,*
par Roger Mellouet,
Président du Parc naturel régional d'Armorique

★ *Évolution et perspectives du partenariat transfrontalier entre le Parc des Vosges du Nord et Naturpark Pfälzerwald, - Allemagne,*
par Jean Wetsphal,
Président du Parc des Vosges du Nord

La coopération frontalière des Parcs naturels Wallons,
par Jacques Stein, du Ministère de l'environnement de la région Wallonne et l'expérience du Parc naturel transfrontalier du Hainaut,
par Reinold Leplat, directeur du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et Daniel Mio, Président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut

La coopération au service du projet de territoire,
par Philippe Andlauer, directeur du Parc du Haut Jura, partenaire du Gal Leader+ de l'Alto Bellunese

L'animation du volet coopération européenne du programme Leader+ en Irlande,
par Ciaran Casey,
de l'Unité Nationale d'Animation d'Irlande

Le rôle des réseaux européens des Aires protégées,
par Janice Weatherley,
du Bureau régional européen de l'UICN

Cohésion sociale, de l'action ponctuelle au projet territorial solidaire

Le jeudi 6 octobre à Fourmies



Les acronymes des actes sont développés dans un lexique en page 56.

Président : Michel Moyrand, Président du Parc naturel régional Périgord Limousin
Témoin : Bernard Brunet, consultant à la Société Coopérative de Production Sapie, responsable de la section prospective du CESR (Comité Économique et Social Régional) Midi-Pyrénées
Coordinateurs Fédération : Hanane Allali-Puz et Stéphane Adam

Introduction

La Commission Européenne s'est dotée d'un cadre stratégique pour la période 2007/2013 qui tend à accompagner les efforts d'adaptation des économies engagées dans une recherche d'une plus grande compétitivité. Elle aborde le volet social au travers de trois outils (FSE, Feder, Feader) qui seront présentés ci-après.

Si aujourd'hui les Parcs oeuvrent pour la consolidation du lien social sur leur territoire, le réseau, en règle générale, n'aborde que très partiellement les enjeux sociaux. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet global sur le territoire, il est donc nécessaire d'encourager la prise en compte de la dimension sociale en renforcement de la charte du Parc.

Le forum a révélé une réelle attente et une demande des participants pour la prise en compte de la dimension sociale du développement durable dans les projets de territoire.

État des lieux

La thématique de ce forum n'est pas nouvelle pour les Parcs, déjà abordée par le réseau depuis une dizaine d'années, mise en avant dans deux textes de référence de la Fédération : « **Le manifeste pour un futur durable** » du 7 mai 1997 et « **Le positionnement des Parcs** » du 21 mars 2001 affichant la volonté des Parcs de «...devenir une

référence en matière de développement durable », de « devenir les fers de lance de la mise en place des agendas 21 locaux... En mettant l'Homme au cœur du territoire, en privilégiant la démocratie participative, en adaptant les politiques aux besoins des territoires, et en intensifiant le partenariat ». Cependant la dimension sociale indispensable à tout développement durable reste en marge de l'action des Parcs, même si de nombreuses initiatives sont menées dans ce domaine. Il s'agit en effet aujourd'hui d'actions ponctuelles répondant à des besoins émanant du territoire, et très rarement de projets inscrits dans la durée en relation avec la charte du territoire. Ces actions visent par exemple :

L'accès aux services publics et privés à la population

- L'accès au logement pour les jeunes et les catégories défavorisées.
- Le décloisonnement des populations en zones rurales éloignées, surtout les personnes âgées en termes de services et de transport.
- L'accès à l'éducation et à la culture des populations défavorisées.
- L'accessibilité au territoire des personnes handicapées.

L'emploi/Formation/Insertion/Luttes contre les inégalités et les discriminations

- L'insertion et la formation des personnes en difficulté.
- L'accompagnement aux porteurs de projet sur le territoire, notamment les jeunes, et les services à l'emploi.

Le renforcement du lien social, participation, démocratie locale

- Conservation du tissu social rural par le maintien ou le retour des jeunes sur le territoire ou par l'accueil des nouveaux ruraux...
- Accès des enfants et jeunes des zones urbaines défavorisées à des activités éducatives et récréatives en lien avec le territoire.
- Encouragement à la participation des différents acteurs lors de la définition des orientations de la charte du Parc et de sa mise en œuvre.
- Promotion des organisations sociales plus démocratiques dans les entreprises (fonctionnement coopératif, structures juridiques nouvelles qui concilient intérêt général et esprit entrepreneurial, notamment au travers de la création de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif SCIC).

Enjeux sur les territoires

Le succès croissant des Parcs (attractivité du cadre de vie) apporte un revers : une pression foncière importante qui parfois peut menacer des équilibres fragiles et créer des inégalités qui vont à l'encontre de la mixité sociale.

Plusieurs enjeux s'expriment :

- Sur certains Parcs, la pression du peuplement périurbain doit se gérer sous l'angle de la cohésion sociale entre ruraux et néo ruraux mais aussi sous l'angle de l'intégration de cette nouvelle population dans le projet du Parc en tant que composante active et impliquée dans la vie du territoire, pour éviter que les campagnes ne

deviennent des « cités dortoir » des villes avoisinantes.

- Dans les Parcs ruraux fixer les jeunes ou les inciter à y revenir est un enjeu majeur pour l'avenir, à la fois en termes de peuplement et de maintien du tissu social. Leur isolement géographique, en termes de déplacement et d'accès aux services clés, est aujourd'hui préoccupant surtout quand il concerne le troisième âge et les personnes à mobilité réduite.

Ces enjeux sont partiellement abordés par les Parcs mais ne font pas l'objet d'une politique territoriale globale émanant de la charte qui donnerait toute son envergure à l'action. Ils doivent être considérés à travers une politique sociale volontariste afin de contribuer à corriger les disparités et préparer le devenir des territoires ruraux.

Perspectives

« Le volet social n'est pas un aspect du développement durable, il en est le cœur »

Citation de Bernard Brunet, grand témoin du forum.

Le développement social ne peut être dissocié du contexte territorial actuel, un contexte qui se définit par la notion d'attractivité ou non d'attractivité des territoires ruraux.

Selon l'INSEE, globalement, le solde migratoire des territoires ruraux est positif. Ces territoires attirent de nouveaux arrivants, parfois même sur des zones très enclavées. Cela s'explique par le fait que depuis une dizaine d'années, les élus locaux ont anticipé la question de l'habitat locatif, et l'ont accompagnée d'un certain nombre de services notamment en matière de petite enfance et d'offre culturelle, ce qui a favorisé l'installation de familles. Avant cela, on aidait l'installation des entreprises pour faire venir des habitants, le bilan de cette politique est négatif, cela n'a pas permis l'enracinement des populations.

Il est important de faire venir des habitants sur des territoires en déclin démographique qui rapidement sans cela se transforment et déclinent. Par exemple, la non anticipation des problèmes de

succession familiale des entreprises conduit purement à leur disparition, cette perte d'activité contribue à son tour à la disparition des services publics de proximité...

L'attractivité des territoires change cette première donne : c'est en créant de l'attractivité que l'on fait venir des habitants et c'est cette arrivée d'habitants qui crée de l'emploi et pas le contraire ! D'où la nécessité d'anticiper, de gérer, voire de contrôler cette attractivité quand elle touche à des équilibres fragiles. C'est le cas dans les zones des Parcs qui se trouvent à proximité de grandes agglomérations.

L'étalement urbain qui touche les grandes villes mais aussi des grands bourgs, ne peut s'amplifier indéfiniment, à cause entre autres du contexte spatial et énergétique qui va rendre prohibitif le coût des déplacements. Se profile ainsi une tendance vers une plus grande concentration des populations dans les pôles urbains ou dans les territoires ruraux offrant l'équivalent des services en milieu urbain.

L'effet pervers de cette attractivité des territoires, quand elle n'est pas réfléchie, se traduit par des problèmes sociaux liés au cloisonnement de différents groupes de population vivant sur le même territoire. La question de la mixité, qu'elle soit sociale, intergénérationnelle ou culturelle est cruciale. L'organisation de notre urbanisme est de plus en plus ségrégationniste : en milieu rural, le centre est occupé par les personnes âgées et les personnes défavorisées, alors que la périphérie est investie en zones résidentielles par une population jeune et aisée de culture citadine et qui n'a pas les mêmes représentations et usages du territoire. Il est temps que les élus prennent en compte et en charge le dossier de l'urbanisme sous sa forme stratégique pour anticiper les évolutions.

L'évolution de la politique agricole commune pose la question de la fonction de l'agriculture de demain en termes de production agricole mais aussi d'utilisation de l'espace. Les Néo-ruraux, et les « natifs » (notamment agriculteurs) ne partagent pas les mêmes intérêts, n'ont pas

forcément un projet commun, d'où des conflits d'intérêt qui se traduisent par des luttes de pouvoirs au niveau local. La mixité culturelle n'existe pas non plus, par exemple en Dordogne des villages entiers sont habités par des anglais et la mixité culturelle avec les français ne se fait pas et génère un cloisonnement toujours porteur de conflits.

Les collectivités locales doivent contribuer à réaliser cette mixité sociale, la prévoir en amont en actionnant les leviers dont elles disposent.

L'articulation avec les politiques européennes

L'Europe peut venir en renfort au projet social en soutenant l'initiative des Parcs naturels régionaux. Dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques de l'Union Européenne pour la cohésion, la croissance et l'emploi, ainsi que les nouvelles orientations stratégiques pour le développement rural pour la période 2007-2013, les Parcs pourront amplifier leurs initiatives en faveur de l'action sociale.

Ce nouveau cadre a donc pour ambition d'accompagner les efforts d'adaptation des économies engagées dans la recherche d'une plus grande compétitivité, il aborde le volet social à travers les trois outils suivants :

- Le Fonds Social Européen (FSE)
- Le Fonds Européen de Développement Rural (FEDER)
- Et le futur Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Ces outils constituent la base de la politique sociale européenne venaient en soutien aux objectifs affichés de projets de :

- amélioration de l'accès à l'emploi, prévention du chômage et prolongement de la vie active.
- soutien à l'intégration dans l'emploi des personnes désavantagées et lutte contre la discrimination
- accessibilité de la population en matière de services et de transport
- accessibilité aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)
- appui à l'éducation et à la formation

Par ailleurs, soucieuse d'une gouvernance efficace, la commission européenne souhaite favoriser l'expression du plus grand nombre d'acteurs au sein des processus de concertation et de décision.

Ce cadre donne un certain nombre d'orientations mais ne définit pas une politique sociale commune. Il ne place pas l'action sociale à un niveau territorial, mais a l'avantage de mettre à disposition des politiques territoriales, notamment celle des Parcs, les moyens financiers pour mettre en œuvre ces orientations. L'utilisation des fonds européens permettra de démultiplier les politiques contractuelles déjà inscrites dans les stratégies territoriales et d'établir des projets territoriaux prenant davantage en compte la dimension sociale.

Espaces de progrès

Comment articuler l'action du Parc avec celle du Département et des EPCI ?

Le Parc ne peut pas tout faire et se substituer aux compétences des collectivités locales dans ce domaine. Cependant, il peut identifier les besoins de son territoire et proposer des politiques adéquates concertées avec les départements et les EPCI. Cette articulation passe par la création de lieux et de passerelles entre les animateurs territoriaux et toutes les structures d'aménagement et les collectivités locales, le Parc ayant un rôle de facilitateur, y compris dans le développement de partenariat public/privé.

Comment passer de l'action ponctuelle au projet territorial solidaire ?

Passer de l'action ponctuelle au projet territorial solidaire ne peut se faire qu'en allant vers une charte qui prend davantage en compte le volet social du développement durable (exemple de ce que doit être l'Agenda 21). La possibilité de financement des actions par les fonds européens permettrait de repenser la charte au regard du développement social.

L'aspect méthodologique est important : coller aux critères européens en traduisant les questions stratégiques en critères transversaux d'éligibilité, en déduire des enjeux, des critères, permet aussi d'identifier des indicateurs d'évaluation.

« L'Agenda 21 est une obligation aujourd'hui, avec l'intégration des politiques sociales.

Les organismes publics doivent participer à l'évolution du développement social, le parc est un projet de territoire mais aussi un agitateur d'idées, le volet social a été longtemps oublié, maintenant ce volet social est le volet le plus important, cela correspond au projet de vie des gens qui sont sur leur territoire. Non à la compétitivité sociale, oui à l'action compétitive au niveau social »

Henri BELLEVILLE, Président du Parc des Monts d'Ardèche.

Zoom sur

« BRENNÉ INITIATIVES JEUNES » : DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE JEUNESSE EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DES ADOLESCENTS

Stéphanie Saudrais, *coordinatrice du Pôle Enfance*

Marie-Rose Métura, *animatrice-Relais*

Jean-Baptiste Massé, *animateur LEADER +*

Contexte et objectif de l'opération

Dans le cadre du programme européen Leader + « Brenne Initiatives Jeunes » (BIJ) ont été développés 2 nouveaux services à la population :

Un Pôle Enfance et une équipe d'Animateurs Ruraux.

Ces actions font suite à la problématique de l'accueil et du maintien de jeunes sur le territoire rural et vieillissant du Parc naturel régional de la Brenne. Ces deux nouveaux services visent à développer une politique jeunesse globale sur le territoire en prenant en compte 2 catégories jusque là peu considérées : la petite enfance (0 à 3 ans) et les adolescents (12-18 ans).

Description de l'opération

Pôle Enfance : il vise à coordonner l'ensemble des actions en direction de la petite enfance menées par les collectivités du territoire et s'appuie sur 2 personnes, une coordinatrice et une animatrice d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) délocalisé. Ces deux services s'adressent à la fois aux parents, aux assistantes maternelles et aux collectivités et institutions.

Relais « Brenne Initiatives Jeunes » : ce service a pour objectif d'aller à la rencontre des adolescents du territoire et de les assister dans la réalisation de leurs projets. Une équipe de 3 animateurs ruraux a été mise en place en juillet 2005.

Résultats obtenus

Pôle Enfance : 6 antennes de RAM mises en place (entretiens individuels avec les parents et les A.M., ateliers collectifs avec les A.M.). Participation à l'organisation de manifestations en direction de la petite enfance (spectacles jeunes publics, semaine des parents, etc.)

Relais BIJ : mise en place de l'équipe, recensement de l'ensemble des partenaires et des activités proposées aux adolescents, premiers contacts avec les adolescents.

Contacts et partenaires

Pôle Enfance du Parc naturel régional de la Brenne :

Stéphanie SAUDRAIS / Fabienne OUEDRAOGO

Tél. 02 54 28 78 09

Email : maisonenfance-parcbrenne@wanadoo.fr

Relais Brenne Initiative Jeune : Marie-Rose MÉTURA

Tél. 02 54 28 59 64

Leader + : Jean-Baptiste MASSÉ

Fédération des Œuvres Laïques 36 : Yves CHAMPIGNY

Caisse d'Allocation Familiale 36 : Jacqueline BERTHELOT

Zoom sur

ACTION D'INSERTION DE PUBLICS EN DIFFICULTE BASEE SUR LE PETIT PATRIMOINE DANS LE PARC LOIRE ANJOU

Julien Le Sage, Directeur de ASPIRE
Sylvie Nicolas, chargée de mission Développement - Emploi -
Formation - PNR Loire Anjou Touraine

Contexte et objectif de l'opération

Première action conduite « Petit patrimoine bâti rural » :

- **Objectifs sociaux** : taux de chômage élevé en 1997 (13 % en Chinonais et 20 % en Saumurois) touchant notamment les jeunes (25 à 30 % des demandeurs d'emploi) ;

Souhait de toucher ces publics par une formation dynamique et développant la mobilité

- **Objectifs économiques** : problème de recrutement dans le secteur du bâtiment représentant plus de 40 % du tissu artisanal. Souhait de maintenir les savoir-faire liés à la pierre de tuffeau et l'emploi.

La formation a porté sur les métiers du bâtiment (maçon, charpente, couverture) avec un « plus » patrimonial apporté par le Parc.

- **Objectifs patrimoniaux** : qualité patrimoniale du territoire mais abandon de nombreux petits édifices caractéristiques du paysage rural, par perte d'usage et manque de moyens des communes.

Identification et sélection d'édifices communaux servant de support technique à la formation.

Description de l'opération

Modalités de mise en œuvre du projet de formation

- Mobilisation des différents partenaires au sein d'un comité de pilotage : services de l'emploi (Missions locales, ANPE), syndicats du bâtiment, structures du patrimoine (associations, ABF), services financeurs de la formation professionnelle (DDTEFF, Régions), collectivités ;
- Construction d'un projet de formation et recrutement d'un organisme qualifié ;
- Recherche de financement auprès du FSE (PIC Emploi INTEGRA) ;
- Action de formation pré-qualifiante réalisée en 1998 et 1999 sur 6 mois : 32 personnes concernées, taux de placement de 65 % en 98 et 80 % en 99, restauration de 12 petits édifices dans 12 communes différentes, bonne mobilisation des entreprises qui ont accueilli des stagiaires en cours de formation puis ont effectué des recrutements.
- Suivi architectural et gestion du programme européen par le Parc.

Orientation de l'opération vers les structures d'insertion et appui à la valorisation culturelle

- Philosophie de l'action initiale maintenue mais arrêt des fonds formation en 2000 malgré un souhait d'approfondissement via une qualification.
- Maintien des objectifs sociaux et patrimoniaux : offre de chantiers par les communes examinée par un Comité de pilotage multipartenarial et orientation de chantiers vers l'insertion (critères d'intérêt pédagogique, de sécurité, de valorisation locale, ...)
- Suivi administratif et architectural assuré par le Parc : recherche de financements pour les communes, audits architecturaux et suivi de chantiers, réalisation de journées formation patrimoine pour les salariés des chantiers d'insertion.
- Recrutement et encadrement des salariés par les structures d'insertion.
- Mission culturelle du Parc : valorisation des édifices restaurés par du spectacle vivant, ...

Résultats obtenus

Le point de vue d'une structure d'insertion ASPIRE de Saumur (49)

- ASPIRE regroupe 3 associations au service de l'emploi : chantiers d'insertion, entreprise d'insertion et association intermédiaire. L'un des chantiers d'insertion porte sur la réhabilitation du petit patrimoine bâti.
- Regard sur le bilan de l'action menée avec le Parc à ce jour : intérêts et difficultés au regard du public, de l'apport du Parc en termes d'ingénierie technique, financière et de coordination.

En conclusion

- Un projet territorial mobilisateur de multiples énergies ;
- Une recherche de valorisation culturelle pour redonner sens et vie aux édifices restaurés ;
- Mais une remise en question liée aux lourdeurs administratives et difficultés de financement

Contacts et partenaires :

Julien LE SAGE, Directeur de ASPIRE
270 rue du Clos Bonnet 49400 Saumur
aspire@wanadoo.fr

Sylvie NICOLAS, chargée de mission Développement - Emploi - Formation
PNR Loire Anjou Touraine - Maison du Parc
7, rue Jehanne d'Arc 49730 MONTSOREAU
s.nicolas@parc-loire-anjou-touraine.fr

Autres Interventions

Denis Maier, délégué de l'Union Nationale Études et Chantiers et Président du CELAVAR et Jean-Claude Diebolt du laboratoire du groupe de recherche en géographie sociale de l'université du Maine, Président du réseau «cheminement»

Le chantier nature comme outil de sensibilisation à l'environnement et de lien social

par Jean-Baptiste Boulange, permanent de l'association « Les Blongios, la nature en chantiers » et par Thierry Mougey, chargé de mission au Parc des Caps et Marais d'Opale

Réalisation d'un diagnostic social de territoire sur le Parc des Causses du Quercy, débouchant sur la mise en place d'actions en matière de déplacements,
par Jean-François Hessel, chargé de mission au Parc des Causses du Quercy

Le logement social, aboutissement d'une démarche de formation à l'éco-construction et d'insertion,

par Arlette Mazurier, chef de projet à la Mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse et par Serge Marty, Directeur-adjoint au Parc du Luberon

L'engagement sociétal du groupe des Caisses d'Epargne au service des territoires de projet Les « Projets d'Economie Local et Social » illustrés par l'opération « Objectif nature » : Démarche régionale et transfrontalière d'éducation au territoire et à l'environnement,
par Marcel Duvant, Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut, Anne-Marie Stiévenart et Jean-Luc Beghin, Présidente et Directeur d'Espaces naturels régionaux Nord-Pas-de-Calais

Entreprendre dans les territoires ruraux : les enjeux du renouvellement du tissu économique

Le jeudi 6 octobre au Val Joly



Les acronymes des actes sont développés dans un lexique en page 56.

Président : Jean-Gabriel NAST, Président du Parc Naturel Régional Haut Jura
Grand témoin : Maryline FILIPPI, économiste, chargée de recherche INRA Toulouse, unité SICOMOR, Département SAD
Animateur : Jacques FOURNIER, Directeur du Parc Naturel Régional Livradois Forez
Coordinatrice Fédération : Virginie MARTINEZ, chargée de mission Fédération des Parcs

Introduction

À l'heure où la fonction résidentielle des espaces ruraux occupe une place de plus en plus importante et où de nombreux chefs d'entreprises vont cesser leur activité, la question du maintien, du renouvellement et de la diversification du tissu économique dans les Parcs naturels régionaux constitue un enjeu majeur pour les années qui viennent.

Maintenir et développer le secteur de l'économie résidentielle (commerce, services à la population et aux entreprises), important levier de développement, s'impose comme une priorité mais ne doit pas occulter l'importance de maintenir et diversifier les activités productives, industrielles et agricoles, valorisant les ressources et les savoir-faire locaux.

Après avoir mis en avant les expériences innovantes qui ont pu être menées autour de ces problématiques, notamment avec la contribution des programmes Leader, Equal, Interreg, le forum s'est attaché à mieux cerner comment les futures politiques européennes en faveur de l'entrepreneuriat, de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité permettront de relever ces enjeux.

États des lieux et enjeux

Le forum pose comme préalable que pour les Parcs, l'enjeu du maintien et du renouvellement d'un tissu économique riche et diversifié est central pour le développement durable de leurs territoires, à la fois en termes de maintien des savoir-faire, de création d'emplois et de lien social.

Les Parcs sont des lieux de vie et d'activités qui regroupent environ 400 000 entreprises, soit 7% des entreprises nationales et 3% de l'effectif des salariés. 90% des entreprises sont des TPE (Très Petites Entreprises) unipersonnelles.

Des mutations structurelles très importantes ...

La réflexion de ces journées s'inscrit dans le cadre de grandes ruptures qui ont affecté l'espace rural français au cours des dernières décennies :

- **l'inversion démographique et le solde migratoire positif des territoires ruraux** (en priorité dans les aires d'influence urbaine, mais également dans les zones plus éloignées des villes). Même si dans certains cas, cette tendance ne compense pas le vieillissement de la population, cela témoigne d'un renversement des valeurs, et de l'attractivité des territoires ruraux. L'installation à la campagne devient avant tout un choix de vie.

- **l'économie rurale se structure de plus en plus en premier lieu autour de l'économie résidentielle**, secondairement de l'économie industrielle et en troisième position de l'économie agro-alimentaire.
- **la diversification des fonctions de l'espace rural**, qui n'est plus seulement un espace de production mais qui devient de plus en plus un espace résidentiel et un espace de nature.

(cf l'étude sur mutations et perspectives des espaces ruraux par INRA Dijon).

Dans un contexte national et européen...

Au plan national, ces questions suscitent des réflexions depuis 2003. Le CIADT du 3 septembre 2003 et la réflexion autour de « Quelle France rurale pour 2020 ? » ont conduit aux rencontres de St Brieuc en décembre 2004 autour de l'accueil de nouvelles populations et à l'élaboration d'une charte nationale de l'installation en milieu rural. En février 2005 s'est tenue la Conférence nationale des services publics en milieu rural. Enfin, le CIADT fin 2005 lance la mise en place de pôles d'excellence ruraux en 2006.

Au plan européen, l'objectif général fixé aux fonds européens (Feader et fonds structurels Feder, FSE) est l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité des territoires.

Pour les Parcs, le sens de cette compétitivité économique doit s'entendre au niveau territorial par la « capacité des acteurs à produire et à retenir un maximum de valeur ajoutée sur le territoire en renforçant les liens entre secteurs et en faisant de la combinaison des ressources des

atouts pour valoriser le caractère spécifique des services et produits locaux » (Cahier de l'innovation n°6-Observatoire européen Leader - juillet 2000).

Des conséquences inévitables pour l'action et le rôle des Parcs...

Ces ruptures dessinent de nouveaux enjeux pour les Parcs comme, par exemple, la capacité à :

- gérer des conflits d'usage sur le foncier ou l'habitat liés à des pressions résidentielles, urbaines et touristiques très fortes
- maintenir une activité économique compétitive et à renouveler le tissu économique (notamment dans le cadre de bassins mono industriels en crise)
- maintenir les centres bourgs vivants et à développer des services dans des territoires où l'arrivée de nouvelles populations (jeunes mais aussi personnes âgées) génère de nouveaux besoins
- mettre en place une politique transversale de développement pour maintenir la fonction productive de l'espace rural.

Zoom sur

RURAL INNOVA, RÉSEAU D'ÉCHANGES EUROPEEN POUR UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RURAL INNOVANTE

Christian Audouin, *Conseiller régional*
Anne-Christelle Gassmann,
Chef de projet Rural Innova
Conseil régional du Limousin

RURAL INNOVA est un projet européen d'échanges et de transferts d'expériences autour de la thématique du développement rural innovant qui rassemble 15 partenaires de 8 pays européens.

Contexte et objectifs de l'opération

De nombreuses régions rurales sont caractérisées par une population vieillissante ainsi que par une économie régionale essentiellement basée sur l'économie agricole, dont le poids ne cesse de se réduire depuis le début du 20^{ème} siècle dans l'ensemble des pays européens.

De plus, comme rappelé à l'occasion de la conférence de Salzbourg sur le développement rural (novembre 2003), le développement rural doit dépasser une conception trop restrictive essentiellement basée sur son volet agricole.

S'appuyant sur ce double constat, le projet RURAL INNOVA vise trois objectifs principaux :

- préparer la nouvelle politique de cohésion (Objectif compétitivité et emploi), ainsi que la future politique de développement rural, notamment par le biais des axes 3 et 4 du FEADER, en articulation avec la réforme de la PAC (1^{er} pilier),
- améliorer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques sectorielles ayant un impact sur le développement des zones rurales,
- structurer et fédérer les régions rurales européennes autour de grandes orientations communes contribuant à une nouvelle approche du développement rural, complémentaire de l'activité agricole.

Description de l'opération

Les activités du réseau se concentrent sur les rencontres d'acteurs publics, autour de 4 leviers d'actions stratégiques :

1. **L'accueil de nouvelles populations** : construction d'une politique spécifique en faveur de l'accueil de nouvelles populations
2. **Les activités économiques innovantes** : valorisation des différentes ressources naturelles et création d'activités économiques pouvant bénéficier d'avantages concurrentiels du fait de leur localisation en zone rurale

3. **Les services essentiels à la population** : réforme des politiques publiques afin de permettre une nouvelle adéquation entre les offres de services et les besoins des populations rurales.

4. **Outils et méthodes pour un développement durable des territoires ruraux** : faire le bilan des différents outils et méthodes qui permettent d'une part le pilotage d'une politique de développement rural durable et d'autre part l'évaluation de ces politiques.

Résultats attendus

Le projet RURAL INNOVA a été lancé en janvier 2005 à Limoges et s'achèvera en décembre 2006.

Toutes les composantes opérationnelles ont, à ce jour, été lancées suivant un calendrier pré-fixé prévoyant l'organisation d'une activité du réseau par mois.

En terme de résultats attendus, outre la valeur ajoutée pour la préparation des programmes européens 2007-2013, les partenaires du réseau se proposent d'adopter avec d'autres régions européennes une Déclaration en faveur du développement rural innovant et proposer à l'Union Européenne un programme spécifique RURAN dédié à la cohésion territoriale des zones rurales, au titre du prochain Objectif de coopération territoriale.

Contact et partenaires

Les 15 Régions partenaires du projet RURAL INNOVA sont :

- **3 partenaires français** (La Région Limousin, la Région Aquitaine et l'Office de Développement agricole et rural de Corse)
- **3 partenaires anglais** (Le Conseil du Comté de Devon, l'Agence de développement du Pays de Galles ainsi que la faculté de Writtle)
- **3 partenaires espagnols** (Le Gouvernement de la Région Andalousie, le Gouvernement de la Région de Valence et le Gouvernement de la Région Extremadure)
- **1 partenaire belge** (Université de Gand)
- **2 partenaires portugais** (Ader-SOUSA et CoraNE)
- **1 partenaire lituanien** (Administration du Gouvernement de Kaunas)
- **1 partenaire hongrois** (L'Agence de Développement Régional du Nord de la Grande Plaine)
- **1 partenaire italien** (La Région Toscane)

Pour plus d'information :

Anne-Christelle GASSMANN / Mission Europe
Conseil Régional du Limousin
Tél. 05.55.45.00.24
email : ac-gassmann@cr-limousin.fr

Débats

Politiques européennes et place des territoires organisés dans les orientations stratégiques ?

Le forum souligne l'existence d'un paradoxe qui voit émerger à la fois le processus de mondialisation et de territorialisation. Ces deux niveaux d'action co-existent aujourd'hui et s'influencent mutuellement. Les territoires ruraux s'inscrivent dans des niveaux d'actions qui s'imbriquent et où les décisions qui sont prises à une échelle européenne ont des répercussions importantes au niveau local .

Les politiques européennes de développement rural et de cohésion, actuellement en élaboration pour la période 2007-2013, sont soumises aux objectifs de Lisbonne mettant l'accent sur la compétitivité et la société de la connaissance et aux objectifs de Göteborg qui priorisent le développement durable et la biodiversité. Les orientations stratégiques des futurs PSN et CRSN portent une dimension territoriale forte, et reconnaissent déjà les projets de développement intégré, ce qui traduit une montée en puissance des territoires ruraux, véritables pôles de développement qui ont leur propre logique.

Espace rural et compétitivité des territoires

Le Parc est-il légitime pour traiter cette problématique économique ?

Les Parcs ont tous une mission de développement économique et social. Même s'ils n'abordent pas cette mission de la même façon en raison de la diversité des configurations territoriales, les Parcs ont vocation à travailler dans une logique d'enssembler et de mise en cohérence. Il est rappelé que certains Parcs ont été créés sur des objectifs de développement économique comme le Parc Livradois Forez.

Par ailleurs, il est précisé que les Parcs ne peuvent se développer qu'en cohérence et complémentarité avec les autres territoires, ruraux et urbains, et que la légitimité se construit à partir des projets.

Il ne faut pas oublier que la concurrence entre territoires touche également les villes, et qu'à cet égard, renforcer le lien urbain-rural ne peut qu'être au bénéfice de tous.

Les services publics en milieu rural

La compétitivité entre territoires se joue aussi par rapport à la présence d'infrastructures et de services à la population et aux entreprises sur les territoires (ex: ADSL), qui représentent un enjeu majeur en tant que facteur d'attractivité pour les entreprises et les nouveaux habitants, de maintien de la population, et d'insertion des acteurs économiques et de leurs familles.

Cela entraîne un changement notable dans les objectifs de développement des territoires ruraux qui souhaitent intégrer de plus en plus les dimensions sociales (services, lien social, logement, installation des femmes sur le marché du travail ; accueil de nouveaux habitants,...). Les débats font valoir qu'on « vend » l'image Parc à travers la mise en œuvre d'une politique globale, d'où l'importance des moyens humains et des politiques transversales.

Le forum a traité des questions de l'accès au haut débit et les services à la petite enfance, qui arrivent en tête en termes de besoins recensés par l'étude de Mairie Conseil. Les expériences Soho Solo et de Familles rurales montrent qu'on passe d'une



image misérabiliste à la valorisation du monde rural qui dépend du niveau de qualité des services présents sur les territoires ruraux.

Réseaux : un mot-clé...

Des changements de stratégies et de méthodes sont constatés sur les territoires ruraux. La mise en place d'une dynamique de réseaux, entre territoires pour capitaliser et transférer les expériences au niveau européen, et entre structures au sein d'un même territoire pour permettre une meilleure synergie des actions, s'avère un atout.

Le bon fonctionnement de cette mise en réseau, au-delà de la mise en place d'une charte de déontologie, repose aussi beaucoup sur les personnes constituant le réseau, et qui font la force mais aussi parfois la faiblesse en cas de changement des personnes ressources.

Entreprise et compétitivité

Le forum souligne que l'entreprise compétitive en zones rurales, et notamment sur les territoires organisés n'a pas seulement comme objectif de vendre. L'ancre territoriale de l'entreprise donne une autre dimension à la notion de compétitivité.

Toutefois, il existe un décalage entre l'entrepreneur qui a besoin d'aides rapides et ciblées et les pouvoirs

publics qui mènent des actions sur d'autres échelles de temps (2007-2013).

Éléments stratégiques et perspectives

Comment les Parcs peuvent encore influencer les politiques européennes ?

Les Parcs doivent dès à présent anticiper et avoir une réflexion sur ce que sera une politique de développement rural innovante post-2013.

Le budget de l'Union Européenne n'étant pas encore fixé, il y a nécessité pour les Parcs à s'inscrire dans les calendriers européens. Le problème budgétaire est une vraie question, mais il faut travailler sur la définition d'orientations et de stratégies nationales fortes. Il est nécessaire de donner du sens et du contenu aux stratégies nationales, la subsidiarité ayant eu tendance à éloigner la Commission européenne des réalités territoriales.

La Fédération des Parcs et les Parcs doivent continuer à s'impliquer dans les négociations pour l'élaboration des futurs cadres stratégiques nationaux pour que soit pris en compte le développement territorial intégré et durable des zones rurales.

Zoom sur

LA DIVERSIFICATION D'UNE ENTREPRISE AGROALIMENTAIRE ET SON IMPLICATION DANS UNE DEMARCHE COLLECTIVE AU TRAVERS DU RESEAU DES BOUTIQUES DE L'AVESNOIS

Patrick et Jean Luc DEFROIDMONT, société Famille Defroidmont

Patrick Defroidmont, PDG de l'entreprise Defroidmont

Une entreprise qui s'installe il y a 8 ans sur la commune de Maroilles. Un choix délibéré, de part la volonté de se rapprocher des axes routiers en direction de la métropole Lilloise, de profiter de la notoriété du nom de la commune, et de bénéficier des possibilités d'accueil sur une zone artisanale avec l'accompagnement financier de la communauté de commune.

L'entreprise fait le choix pour accentuer son intégration de prendre en compte la dimension architecturale et d'utiliser au maximum dans la construction les matériaux locaux.

Sa gamme de produit s'appuie sur un savoir faire à base de pâte levée qui nécessite un travail manuel important et difficilement mécanisable. Cette spécificité peut être considérée comme un atout puisqu'elle permet de se positionner sur des niches commerciales où les industriels sont incapables de répondre. La gamme de produits est diversifiée, elle valorise principalement le Maroilles, mais aussi d'autres fromages d'A.O.C tel que le munster ou le brie de meaux.

L'entreprise Defroidmont utilise la promotion du territoire comme un argument commercial.

Les packaging sont adaptés en fonction de chaque distributeur mais on y retrouve systématiquement un lien avec la commune de maroilles notamment dans le graphisme. Et certains versos sont de véritables plaquettes de promotion du territoire.

Intervention de Jean Luc Defroidmont, directeur commercial

L'entreprise a depuis le début chercher à s'ouvrir au public d'une part en créant un couloir de visite favorisant l'accueil des groupes et d'autres part en ouvrant une boutique de produits de terroir qui permet de vendre et les produits de la gamme Defroidmont mais également de proposer d'autres produits de l'Avesnois et de la région Nord Pas de Calais.

Pour développer cette démarche d'ouverture et d'accueil du public, elle répond favorablement à la sollicitation pour la création d'un réseau de boutiques de terroir et participe activement à son animation.

Pour plus d'information :

Société Defroidmont,
159 Grand rue 59 550 MAROILLES
Email : contact@defroidmont.fr
Tél. : 03 27 84 65 65
Fax : 03 27 84 01 22

Autres Interventions

« *Quelle stratégie européenne pour le développement rural et quelle politique de cohésion pour soutenir la croissance et de l'emploi pour 2007 – 2013 ?* »,
par Gérard PELTRE,
premier vice-président du Groupe consultatif de Développement rural de la Commission Européenne

« *Politique et instruments de l'UE en faveur de l'esprit d'entreprise et des PME* »,
par Jorge COSTA-DAVID,
administrateur, Direction Promotion de la compétitivité des PME, DG Entreprise, Commission Européenne

« *Attirer dans les espaces ruraux atlantiques de nouveaux actifs utilisant dans le travail les NTIC* »,
par Robert SANDERS,
coordinateur du Projet Soho Solo (Interreg), CCI Gers

« *Comment faciliter l'installation de jeunes actifs sur les territoires ruraux, et notamment l'accès des femmes au marché du travail, à travers les services d'accueil de la petite enfance* »,
par Eric Rossi,
conseiller technique et coordonnateur du programme Equal, Familles Rurales

« *Initier et mettre en œuvre une politique en faveur de l'accueil dans les Monts d'Ardèche* »,
par Elisa Jaffrennou,
chargée de mission Leader +, Parc naturel régional Monts d'Ardèche

« *Mettre en réseau les multiples compétences nécessaires à l'accueil d'actifs : zoom sur la relation du Parc avec la coopérative d'activité* »,
par Etienne CLAIR,
chargé de mission développement, Parc naturel régional Livradois Forez et Sandrine BARRIERE, gérante de la coopérative d'activité APPUY CREATEUR

« *La mise en place d'une filière-bois dans le cadre la création d'une structure (STEVE) spécifiques aux nouveaux emplois et nouveaux services* »,
par Daniel Bosquet,
conseiller régional et vice-président de la CUC de Cherbourg

« *Le management environnemental et la concertation collectivités/ entreprises au service d'une dynamique territoriale* »,
par Bruno GEMIN,
chargé de mission aménagement et développement, Parc naturel régional Boucles de la Seine Normande.

Le lien urbain-rural, vers de nouvelles solidarités

Le jeudi 6 octobre à Aulnoye Aymeries



Les acronymes des actes sont développés dans un lexique en page 56.

Présidente : Françoise Grossetête, Présidente du Parc naturel régional du Pilat
Témoin : Karel Lhermitte, coordinateur du projet Sustainable Open Space II, appuyé de Dirk Cuvelier
Animateur : Bernard Guiheneuf, directeur du Parc naturel régional de Brière
Coordinateurs Fédération : Philippe Moutet, Nicolas Sanaa et Olaf Holm

Introduction

Dès leur création, les Parcs naturels régionaux ont perçu l'importance de la solidarité entre milieu urbain et milieu rural, en associant les villes-portes à leurs projets de territoire. Il était alors classique de considérer que les objectifs de protection des espaces naturels et de redynamisation de l'économie locale répondaient aux enjeux de 2 types de Parcs : des territoires soumis à la pression urbaine, des territoires « victimes » de l'exode rural. Alors que l'espace agricole ne représente plus que 59% du territoire national et que l'artificialisation des sols a progressé de 5% en dix ans, cette typologie n'est plus adaptée à la réalité de nos territoires où ces dynamiques se conjuguent, avec une tendance générale à la rurbanisation. Parallèlement, l'organisation des communes et intercommunalités en Pays et Communautés d'agglomération donne de nouveaux cadres d'expression aux stratégies d'aménagement et de développement locales, dans un contexte de chevauchement territorial avec les Parcs naturels régionaux. Cette double évolution engage les Parcs à mieux définir les relations urbain rural et à mener une réflexion stratégique avec les autres territoires de projet, sur les articulations et les outils de collaboration qui permettront de garantir un équilibre durable de nos territoires.

La solidarité urbain-rural va nous amener à mieux définir les champs de collaboration et à diversifier les modes

de conciliation avec les autres territoires de projet.

Cette recomposition passe non seulement par une évolution des modes de fonctionnement de nos Parcs, mais aussi par des changements de nos modes de vie, nos façons d'habiter, de consommer, pour répondre aux enjeux du développement durable.

La réflexion avait pour objectif de nourrir celle qui est engagée par la Commission européenne en matière d'environnement urbain, pour y introduire la notion d'inter-dépendance entre les espaces naturels et ruraux, encore peu explorée.

Les débats

Dès l'ouverture des débats, trois axes se sont imposés :

- La notion de solidarité territoriale,
- la pression foncière et financière qui s'exercent sur les territoires de projets que sont les Parcs,
- la nécessité de trouver de nouveaux équilibres.

Le témoignage du Parc de Scarpe Escaut, territoire au cœur d'un réseau urbain en densification constante, a mis l'accent sur la nécessaire articulation avec les communautés d'agglomération et souligné les déséquilibres financiers et politiques entre les différents partenaires.

La collaboration forte engagée entre le Parc et les agglomérations montre que si elle est structurée et porteuse

de stratégie, elle permet de dépasser la notion de rapport de force et de travailler en bonne intelligence.

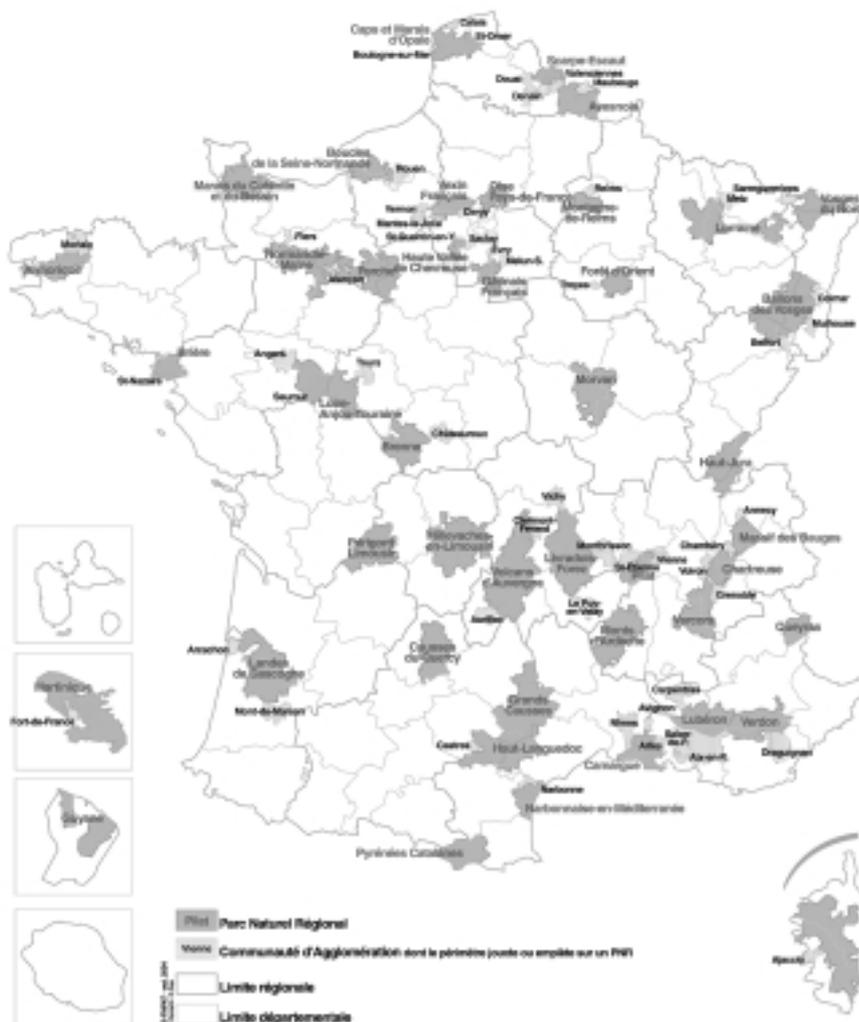
Cette collaboration forte ne gomme pas pour autant le changement qui s'opère dans la relation urbain rural. Ainsi, 70% des habitants du Nord Est du Parc de Scarpe Escaut travaillent à Lille.

Le Parc est donc conduit à travailler de façon plus minutieuse sur le paysage et les aménagements en créant des atlas communaux et en appuyant les communes dans la réalisation de Plan local d'urbanisme ou de carte communale. Lors du « porter à connaissance » de l'atlas, l'information doit absolument être comprise et traduite dans les différentes politiques de maîtrise de l'espace. Pour cela, le Parc naturel régional a besoin du soutien de l'État.

Ainsi, le Parc doit s'investir le plus en amont possible sur les démarches d'urbanisme et sur l'appui aux communes dans ce domaine. L'Europe peut accompagner ce type de réflexions même si le financement direct de P.L.U. semble exclu. L'émergence des Schémas de cohérence territoriales donne l'occasion aux Parcs de se saisir de ce nouvel outil de planification territoriale et de travailler directement sur le lien urbain rural en s'impliquant fortement dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Une étude de la Fédération achevée en 2005 permet d'ailleurs de faire le point sur cet outil et de percevoir l'engagement déjà important des Parcs.

Le témoignage du Parc de Scarpe Escaut a été suivi d'une présentation de l'évolution du thème urbain-rural à l'échelle de notre réseau. Depuis les

Les Parcs naturels régionaux et les Communautés d'Agglomération



Journées nationales de 1999 et la mise en avant de la relation avec les villes Portes, le réseau des Parcs a vu émerger de nouvelles formes d'organisation territoriale (Loi SRU et Urbanisme et Habitat). Aujourd'hui, Pays et communautés d'agglomération appartiennent au paysage des Parcs. Trente-cinq Parcs sont en interdépendance avec des communautés d'agglomération et plus d'une centaine de Pays sont sur le périmètre des Parcs.

Cette diversité s'est conjuguée avec une évolution des documents d'urbanisme vers des logiques de développement durable privilégiant les coopération territoriale élargies. Le réseau s'est donc appuyé sur un travail monographique qui a permis de mieux cerner les stratégies d'inscription et de diffuser des méthodologies. Les débats ont souligné qu'il était nécessaire de sortir d'une position attentiste et de moins se crisper sur les différences d'échelles et de moyens (« David contre Goliath » pour évoquer les rapports Parcs- agglomérations).

L'Europe a conscience de ces enjeux et l'orientation de nombreux programmes s'appuie sur cette relation urbain rural. En Ile de France, la préservation des zones d'activités agricoles et des zones de nature doit faire face à une demande de développement urbain sans équivalent en France. La coopération avec d'autres zones européennes d'hyper urbanisation (en Allemagne, en Grande Bretagne) dans le cadre d'un programme interreg II C a démontré le caractère européen de ce thème et l'intérêt de travailler ensemble à des solutions qui toutes passent par la concertation.

Enfin, le forum a pu bénéficier d'une synthèse du travail engagé par Mairie-conseils et la Fédération sur les relations urbain rural qui s'appuie sur une étude de cas (5 Parcs) et souligne l'indispensable collaboration entre Parcs et Agglomération.

En conclusion, le forum a convenu que la Fédération devait à terme accentuer son effort de lobbying en faveur d'une relation Parcs-Agglomération équilibrée et s'appuyer sur la vague de renouvellements de charte pour impulser l'inscription de la relation urbain rural comme thème majeur des missions du Parc. Enfin, le passage d'une réaction défensive des Parcs face aux développements urbains à une démarche stratégique généralisée doit sembler-t-il passer par un appui régional à la contractualisation entre parc et agglomération.

Interventions

« La maîtrise de l'extension urbaine », par Yves Gorgeu, Mairie Conseils, CDC

« Mission de Parc et pression foncière : le partenariat urbain rural comme outil de développement maîtrisé », par Alain Pruvot, Président de commission de la communauté d'agglomération du Douaisis, « expert énergie » auprès du syndicat « énergie » Parc et Laurence Dervaux, directrice adjointe du Parc Scarpe Escaut

« Dialogue Parc Pays au service de la relation urbain rural : l'exemple du Pays Sambre Avesnois », par Paul Raoult, Président du Parc de l'Avesnois

« Développement rural, urbanisme et Leader+ », par Jean-Louis Moura, directeur du Parc des Landes de Gascogne

« Maîtrise de l'urbanisation et développement durable dans les franges urbaines des grandes régions métropolitaines : évaluation des pratiques et propositions d'actions innovantes », par Anne-Véronique Vernadet, IAURIF

Zoom sur

LE PARC SCARPE ESCAUT, UN PARC PÉRI URBAIN AU CŒUR DE LA RELATION PARC AGGLOMÉRATION

Contexte

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, c'est une notion qu'on retrouve dans ses textes fondateurs, a été créé en 1968 pour fournir à la population du bassin minier et de la métropole lilloise un espace de détente et de nature à ses portes.

Depuis il attire les « néo-ruraux » venus d'une métropole régionale où les loyers augmentent sans cesse, et qui souhaitent un cadre de vie meilleur, des logements plus spacieux et des espaces extérieurs, même si la plupart travaille à Lille. Au début des années 2000 naissent les trois grandes agglomérations du Douaisis et du Valenciennais : la Communauté d'agglomération de Douai (CAD), celle de Valenciennes Métropole (CAVM) et celle de la Porte du Hainaut (CAPH). Une triple nécessité se fait jour :

- éviter les redondances dans les actions mises en œuvre sur ces territoires en chevauchement,
- éviter les contradictions entre projets de territoire des agglomérations et charte du Parc,
- éviter les sollicitations de la Région en doublon,

ce qui a incité la Région Nord-Pas de Calais à financer une étude de clarification des rôles et compétences de chacun. Celle-ci s'est conclue fin 2004 par la signature de conventions de partenariat entre le Parc et les 7 communautés de communes ou d'agglomération du territoire.

Impacts de cette situation péri-urbaine : l'augmentation de la demande foncière

Aujourd'hui Scarpe-Escaut compte 163 000 habitants pour ses 48 communes adhérentes (282 000 avec les 12 communes associées), soit une densité de population de 340 hab/km², ce qui en fait le Parc le plus densément peuplé de France.

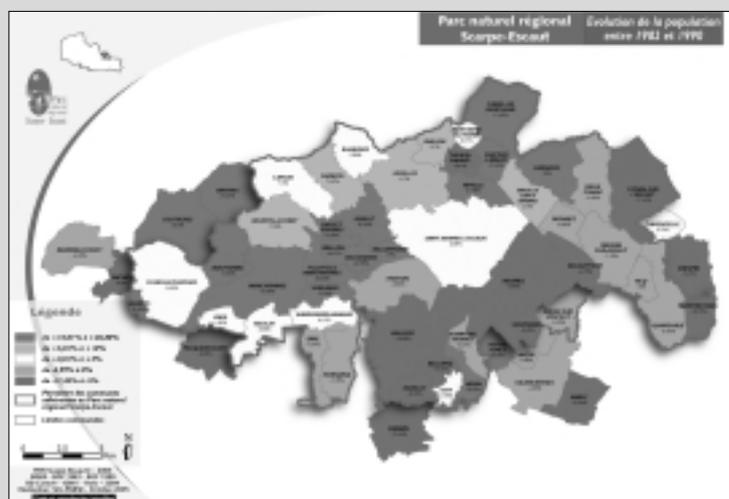
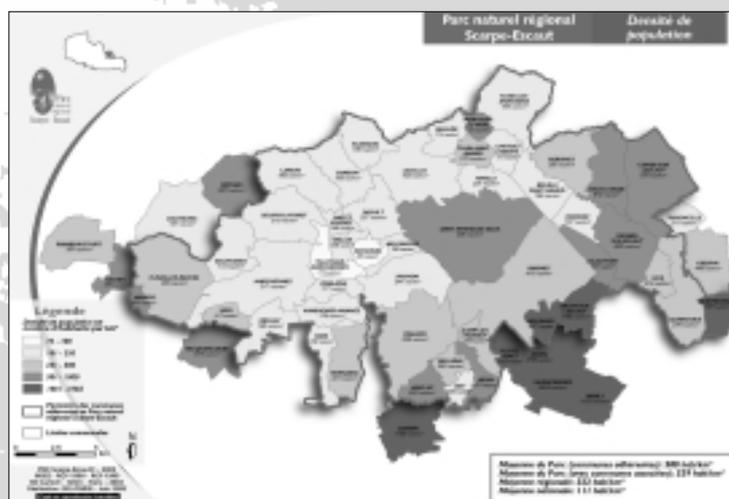
L'accueil de nouveaux habitants sur le Parc crée des flux de circulation vers la métropole, les élus de Scarpe-Escaut ont décidé de s'investir largement dans cette problématique sous 4 angles essentiels :

- une forte implication dans l'élaboration des ScoT et leur suivi,
- l'assistance aux communes dans la réalisation/révision de leur PLU.
- la mise en place de documents : cahiers de la connaissance (Paysage) ou technique (L'urbanisation linéaire)
- l'affirmation d'une politique de maintien de coupures vertes entre les communes.

Recomposition organisationnelle

Les nouvelles structures de projet ont donc engendré de nouvelles modalités de mise en œuvre de la charte du Parc, en cours ou en projet.

- Il a d'abord fallu redéfinir les « règles du jeu » en affirmant des champs de collaboration et des moyens à mettre en œuvre avec les EPCI. La naissance de ces EPCI de projet a fait naître de nouveaux lieux d'expression, de consultation et de concertation
- La coexistence sur ces territoires de structures aux compétences et missions complémentaires sollicite davantage chaque élu local.
- L'avenir du territoire se joue aussi au delà des limites du Parc. Redéfinition dans le cadre de la révision de charte), dans les agglomérations éloignées (CUDL), dans les configurations infra-régionales plus larges (Mission Bassin Minier) ou supra-régionales, voire transfrontalières (Parc naturel transfrontalier du Hainaut, projet métropolitain).





Quel projet agricole pour un développement européen durable ?

Le jeudi 6 octobre à Maroilles

Les acronymes des actes sont développés
dans un lexique en page 56.

Président : Philippe Girardin, Président du Parc des Ballons des Vosges

Témoin : Philippe Desbrosses, docteur en environnement, directeur de la ferme bio expérimentale Sainte-Marthe, auteur de nombreux ouvrages sur l'agriculture bio et l'alimentation, la mondialisation de l'agriculture

Animateur : Henri Conan, directeur du Parc du Perche

Coordinatrice Fédération : France Drugmant, chargé de mission agriculture

Introduction

La politique agricole européenne n'a eu de cesse depuis 1988 de concilier libéralisation de l'agriculture et soutien à des démarches plus durables. L'année 1992 amorce un tournant important avec le passage d'un système fondé sur les prix à un soutien renforcé au revenu des exploitants. L'accord de Berlin de 2000 approfondit cette réforme et consacre le développement durable comme axe important avec la création du second pilier de la Politique agricole commune (PAC) celui du développement rural. Aujourd'hui, cet axe n'a pas tenu toutes ses promesses. Les mesures de développement rural ont eu une portée toute relative face à la politique des marchés. Le nombre d'agriculteurs continue à décroître et une forme d'agriculture industrielle et sociétale se renforce. L'agriculture a pourtant un rôle clef à jouer dans le développement durable, en particulier dans la préservation des ressources en eau, la maîtrise de l'énergie et le maintien de la biodiversité. Or, le système actuel contribue à l'épuisement des ressources et à la pollution dans certains cas.

Ce lien entre impact environnemental et pratiques agricoles est le cœur d'une démarche durable en matière d'agriculture. La nouvelle réforme de 2003 devait sacrer la montée en puissance du second pilier pour contrebalancer le nouveau système d'aides

découplées de la production. La France a plutôt fait le choix de maintenir autant que possible le système existant avec un budget appelé à diminuer. Dès lors, comment se préparer aux changements ?

Les Parcs naturels régionaux, territoires de projet, peuvent-ils se retrouver dans ce projet européen pour conforter des productions créatrices de valeurs ajoutées partagées pour les agriculteurs et le territoire ? Comment préserver et faire évoluer cette agriculture de terroirs et multifonctionnelle qui a « fait » les Parcs et se projeter dans un avenir durable au delà de 2013 ?

1^{ère} PARTIE : Comprendre la politique agricole et l'anticiper

État des lieux

Hélène Delorme, chercheur associé au centre d'Études et de recherches internationales, au travers de sa présentation « la multifonctionnalité (MFA) agricole est-elle une rhétorique ou ouvre-t-elle une voie d'avenir ? » a expliqué les conditions d'émergence de cette notion. Elle a rappelé que sa reconnaissance par la Politique agricole commune (PAC) est tardive (années 90) et a insisté sur le fait que l'ambiguïté

de cette notion fait écho à la montée des demandes environnementales et sociétales (sécurité et sûreté alimentaire, développement et emploi rural ...) mais aussi à la soumission des agricultures à la libéralisation des économies et des marchés, d'où la diversité des conceptions soutenues dans l'Union européenne.

Hélène Delorme nous a interpellé notamment sur le risque de fragilisation de l'agriculture lié au découplage des aides de la production. Les conséquences pourraient être le développement renforcé d'une agriculture commerciale et polluante en plaine et d'une agriculture de service fondée sur la multifonctionnalité, et peu gourmande en aides sur le reste du territoire.

Patrice Baillieux (Commission européenne) a expliqué le dispositif qui se met en place pour la mise en œuvre du développement rural pour la période 2007-2013. L'approche territoriale donne la possibilité d'aller au delà de ce qui se fait actuellement avec notamment un programme Leader qui viendrait en renfort des axes 1 (compétitivité du secteur agricole), 2 (agriculture et gestion de l'espace) et 3 (diversification économie rurale et qualité de vie) du développement rural. Les échéances se rapprochent. Un Plan stratégique national doit être validé le 31 décembre 2005, la programmation, nationale ou régionale (le choix n'est pas encore tranché par la France) devrait aboutir courant 2006 et le dispositif être opérationnel au 1^{er} janvier 2007.

Marie-Agnès Vibert (ministère de l'Agriculture et de la pêche) a rappelé que le découplage, partiel pour la



France, sera opérationnel en 2006. Le paiement des aides directes est conditionné par l'application de 19 directives et des bonnes pratiques agricoles. Une plan stratégique national est en cours d'élaboration.

Se référant à la note agriculture durable des Parcs, Philippe Girardin a rappelé les principaux enjeux que les Parcs défendent pour le développement d'une agriculture durable sur leurs territoires.

Enfin, Xavier Poux nous a présenté les résultats d'une réflexion prospective autour de l'avenir de l'agriculture française à l'horizon 2025 qui a tout particulièrement interpellé l'auditoire.

Débat

Les questions ont principalement porté sur les dispositifs et leur adaptabilité aux contextes territoriaux.

Comment davantage tenir compte de la spécificité locale dans les règlements ?

Comment remédier à une politique actuelle défavorable à l'agriculture biologique ?

Quel niveau de production engendre la nouvelle PAC ?

Y a-t-il correspondance avec les scénarios prospectifs ?

Pour assurer le renouvellement de la population agricole,

pourrait-on mettre en place une politique réellement favorable à l'installation d'agriculteurs ?

Tient-on compte des scénarii d'évolution de l'agriculture dans la construction du réglementaire ?

Concernant le degré de liberté dans l'application des règlements et

notamment pour l'agriculture biologique, Patrice Baillieux précise que le cadre européen est très large et responsabilise l'État et les Régions. Aussi, les options politiques sont différentes d'un pays à l'autre. En utilisant les dispositifs communautaires, il est tout à fait possible d'arriver à monter des filières, y compris en agriculture biologique. Par exemple, les Pays-Bas vont mobiliser des moyens importants dans ce secteur. On se situe sur une question de subsidiarité et de choix politique. En France, les moyens actuels de l'agriculture bio sont maintenus mais il n'est pas envisagé d'aide au maintien pour le moment comme cela se fait dans d'autres pays européens.

Philippe Girardin donne l'exemple d'un département qui a fait le choix d'investir dans la biodiversité alors que le département d'à côté a misé sur d'autres enjeux. Les Italiens, par exemple, ont réussi à développer l'agriculture bio. C'est aussi le rôle de territoires comme les Parcs naturels régionaux de prendre les choses en main.

Philippe Desbrosses confirme que 60 à 70 % des produits bio consommés en France sont importés. Pour une exploitation qui disparaît, ce sont 5 emplois qui disparaissent.

Hélène Delorme constate qu'il existe en France une crise des institutions qui ne prennent plus d'initiatives. L'enchevêtrement des niveaux ne permet pas d'articuler les choix techniques avec les choix politiques. Cela pose la question du (des) bénéficiaire(s) de cette crise.

Patrice Baillieux indique que concernant le **niveau de production**, on s'achemine de plus en plus vers un système qui

correspondra à la demande des agriculteurs.

Hélène Delorme, souligne sur cette question que la nouvelle PAC ne permettra plus d'orienter la production. En l'absence d'un contrôle par l'État, le risque est la pénurie de certaines productions.

Xavier Poux confirme que les hypothèses de production sont liées aux scénarios. Selon lui, il n'y a pas de politique construite sans scénario implicite. Le scénario correspondant par exemple au découplage conduit à la prise en compte d'une libéralisation du marché. Mais, il n'y a pas eu d'évaluation ex ante, ce qui est plutôt inquiétant. Beaucoup de choix, notamment les propositions des ONG anglaises il y a dix ans, ont été influencés par la prospective. Celle-ci permet de confronter les points de vue.

Ce premier débat s'est clôturé par une réflexion d'un participant sur la complexité de la réglementation et la nécessité de se positionner rapidement dans un contexte budgétaire incertain.

2^{ème} PARTIE : Réflexion sur l'avenir de l'agriculture dans les territoires de projet

Cette partie s'est engagée sur la base de deux exemples, l'un sur les conséquences de la Politique agricole commune pour un territoire comme celui du Parc de l'Avesnois à partir d'une étude prospective de la Région Nord-Pas-de-Calais, et l'autre sur les actions pour un développement durable de l'agriculture dans le Parc du Tessin (Italie) dans le contexte de la politique agricole commune.

Dans le premier exemple, l'étude prospective met en avant le risque d'une forte diminution du nombre d'exploitations, de la surface agricole et des revenus des exploitants et la nécessité d'explorer de nouveaux débouchés. Le Parc apparaît pour la Région comme un lieu privilégié d'expérimentation et de pratiques exemplaires pour aider à construire les politiques régionales.

Dans le second exemple, l'action du Parc a permis un rapprochement entre les agriculteurs et les naturalistes. Cela concerne 1500 fermes qui ont bénéficié du logo AB et d'une mention « bas intrants ». Dans la brochure qui en fait la promotion, il est précisé qu'en achetant les produits labellisés, le consommateur contribue et investit sur le territoire.

Réflexions de Philippe Desbrosses, grand témoin de ce forum

Il paraît indispensable de savoir se projeter dans l'avenir. Des changements inéluctables sont en cours, le modèle alimentaire occidental qui sévit depuis 1/2 siècle est dans une impasse majeure. C'est maintenant qu'il nous faut agir. L'un des gigantesques enjeux du XXI^{ème}

siècle est de nourrir sainement et économiquement une population en constante expansion alors que les ressources en terres et en eau diminuent et, également les connaissances et les savoirs faire naturellement adaptés aux conditions locales.

Les systèmes énergétiques de l'avenir devront s'adapter plus largement à ce que peuvent tolérer les êtres humains

Zoom sur

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT : 4 SCÉNARIOS À L'HORIZON 2025

par Xavier Poux consultant chercheur chez ASCA

Contexte et objectifs de l'opération

La montée en puissance de l'environnement est assurément un des faits majeurs des deux dernières décennies dans l'évolution de l'agriculture européenne. Les agriculteurs, en premier lieu, intègrent désormais dans la conduite de leur exploitation des critères environnementaux d'origines variées. Si la puissance publique vient immédiatement à l'esprit dans la production de règles environnementales - par les règlements et les incitations qu'elle définit -, il faut également considérer le rôle croissant des normes définies par les opérateurs économiques privés.

Les lignes de force et les groupes d'acteurs en action dans la régulation des relations agriculture et environnement sont ainsi multiples. Les niveaux d'organisation convoqués sont également variés : depuis celui des négociations de l'organisation mondiale du commerce (OMC) au niveau local où s'expriment *in fine* les pratiques de gestion du milieu et les impacts environnementaux.

Face aux enjeux soulevés par la régulation agriculture et environnement et devant le constat d'un déficit d'analyse à long terme sur la question, les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement et le CNASEA ont uni leurs efforts pour lancer une démarche d'analyse prospective spécifique à ce thème.

Exercice de réflexion sans visée prescriptive ou opérationnelle directe, la démarche vise à fournir des images à long terme, repères utiles pour mettre en perspective les débats actuels sur le sujet. Si l'horizon de la réflexion est clairement l'Europe, sa déclinaison s'est limitée à la France, objet plus facilement appréhensible à plusieurs égards.

Description de l'opération

Les porteurs institutionnels de l'opération ont sollicité l'assistance d'ASCA, bureau d'études spécialisé dans les méthodes de prospective et l'analyse des relations agriculture et environnement.

Un groupe *ad hoc* d'une trentaine de personnes, intitulé « groupe de la Bussière », a travaillé sous la présidence de Philippe Lacombe, de l'INRA. Il comprenait des acteurs des différents cercles concernés par le sujet traité : représentants professionnels agricoles, chercheurs, agents de l'administration et d'instituts techniques, représentants associatifs... Trois séminaires de travail approfondis sur l'année 2004-2005 se sont déroulés, qui ont successivement contribué à définir les enjeux prospectifs, à construire quatre scénarios contrastés et à en tirer les enseignements.

Résultats obtenus

Les quatre scénarios contrastés sur lesquels ont débouché les travaux du groupe de la Bussière sont les suivants :

- Scénario 1** : la France des filières, l'environnement agro-efficace
- Scénario 2** : l'agriculture duale, une partition environnementale
- Scénario 3** : l'Europe des régions, un patchwork aux résultats environnementaux contrastés
- Scénario 4** : Une agriculture « Haute performance environnementale »

Sans tenter de résumer ici le contenu de ces scénarios, plusieurs logiques de régulation ont structuré le champ des possibles exploré à l'horizon 2025. La 'grammaire' caractérisant ces modes de régulation comprend fondamentalement :

- la manière dont les thèmes environnementaux sont définis et portés par les différents acteurs impliqués (« dis moi ce que tu mesures, je te dirais qui tu es »),
- leur articulation avec les logiques de développement technico-économique de l'agriculture (subordination, intégration, « partage du territoire »,...)
- les niveaux auxquels les arbitrages sont faits (local, régional, national ou communautaire)
- les modalités socio-politiques (règlements, incitations, médiation, évaluation...) fondant les relations entre acteurs.

Une idée centrale de l'analyse est que l'environnement produit par l'agriculture dans une génération - soit 2025 - ne sera pas seulement issu des seules politiques dites « environnementales », mais de la manière dont elles rencontrent le développement de l'agriculture dans son ensemble. L'expression d'une prise en charge des besoins environnementaux, même ambitieuse, ne signifie pas à elle seule la résolution des problèmes si les déterminants technico-économiques vont dans un sens opposé.

et la nature en ayant recours à des technologies non-polluantes, en rétablissant des cycles écologiques d'épuration et de restitution des déchets en matières fertilisantes, que seule peut valoriser une agriculture plus « organique » que minérale, plus « fermentaire » qu'industrielle, plus biologique que chimique... Il faut donner priorité à un développement économique des régions rurales, axé sur les petites entreprises, les dynamiques créatives, la transformation à la ferme, la diversification, l'innovation, la qualité.

Débat

Le débat a tourné autour du maintien et du développement d'une agriculture durable sur les territoires.

Un élu impliqué dans un projet de Parc précise qu'il existe une forte attente par rapport au projet pour contribuer au maintien d'une agriculture aujourd'hui menacée de disparition. Un autre élu recommande aux décideurs de « passer des commandes durables » dans tous les secteurs.

Un autre participant se pose la question des subventions. Peut-on encore parler d'agriculture durable si les subventions continuent à exister ? Et quel avenir aurait une agriculture sans subvention ? Il revient ainsi sur les scénarios prospectifs présentés par Xavier Poux et souligne que le 4^{ème} - celui d'une agriculture haute performance environnementale » intéresse bien évidemment les Parcs. Cependant, ce scénario envisage la politique de développement rural avec une aide de 15 milliards.

Xavier Poux répond que la question agri-environnementale correspond à un enjeu public avec des acteurs amenés à réaliser des choix.

Une participante suisse annonce la création prochaine de Parcs naturels régionaux dans son pays. Elle se demande quelle est la force de proposition des Parcs en France sur l'agriculture.

Éléments stratégiques

Henri Conan, directeur référent pour l'agriculture à la Fédération rappelle que le réseau des Parcs compte actuellement 44 Parcs naturels régionaux qui peuvent, s'ils s'en donnent les moyens, devenir des territoires de référence de l'agriculture durable. L'environnement doit être une donnée inhérente à la production et constituer une valeur ajoutée pour les produits, le territoire et les hommes. C'est un atout économique, un élément indispensable d'un vrai projet de territoire. La moitié des Parcs sont aujourd'hui en révision de charte et doivent se doter d'un projet agricole territorialisé. Dans les 10 ans à venir, il s'agit d'aboutir à une véritable réinvention de l'agriculture. Cela passe par une redynamisation du réseau agriculture qui doit associer élus et techniciens pour bâtir une manière d'approcher le projet agricole.

Autres interventions

« *La multifonctionnalité agricole est-elle une rhétorique ou ouvre-t-elle une voie d'avenir ?* »,
par Hélène Delorme,
chercheur associé au Centre d'Etudes
et de recherches internationales

« *La nouvelle politique agricole commune : politique de développement rural* »,
par Patrice Baillieux,
chef d'Unité adjoint, unité de développement
rural France/Benelux à la DG agriculture de la
Commission européenne

« *Le cadre français* »,
par Marie-Agnès Vibert,
chef de la mission Europe et régions
à la direction générale de la forêt,
l'agriculture et de la Pêche du ministère
de l'Agriculture et de la Pêche

« *La stratégie soutenue
par le réseau des Parcs* »,
par Philippe Girardin,
Président du Parc des Ballons des Vosges



« *Conséquences de la Politique agricole commune pour les territoires : étude prospective de la Région Nord-Pas de Calais et application sur le Parc de l'Avesnois* »,
par Jean-Marc Lardier,
chef du service agriculture de la Région
Nord-Pas de Calais,
Philippe Cartieaux, agriculteur,
Président de la Commission agriculture
du Parc de l'Avesnois et David Moulin,
chargé de mission au Parc de l'Avesnois

« *Actions pour un développement durable de l'agriculture dans le Parc du Tessin dans le contexte de la PAC* »,
par Claudio De Paola,
responsable du secteur agricole au Parc
du Tessin, Italie

ruraux



Les trois Parcs naturels régionaux, le Conseil régional Nord – Pas de Calais et le Conseil économique et social régional ont souhaité s'associer au sein d'une fédération régionale sous statut public.

Fin 2002, l'association Espace naturel régional (ENR) est devenu le Syndicat mixte Espaces naturels régionaux, marquant ainsi la volonté d'affirmer que le territoire régional est la référence de l'action au quotidien.

Si les trois Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe – Escaut demeurent autonomes, ils ont néanmoins fait le choix de l'échange et de la mutualisation de leur savoir-faire dans le cadre d'une fédération régionale.

Espaces naturels régionaux est ainsi engagé dans cinq grands chantiers :

- la contribution la plus efficace possible à la réalisation des chartes des trois Parcs naturels régionaux (ex : concours technique à la conception et au suivi des chartes de Parcs) ;
- la mutualisation des savoir-faire et la maîtrise d'ouvrage des programmes « inter-Parcs » (comme par exemple l'opération Objectif nature, initiée dans le Nord et qui s'élargit au Pas de Calais) ;
- la valorisation des Parcs et de leur patrimoine auprès des habitants du Nord – Pas de Calais (ex : les trois Parcs font stand commun au salon Tourissima avec de nouveaux produits touristiques) ;
- la conservation génétique des races animales et végétales domestiques du Nord – Pas de Calais (ex : le Centre régional des ressources génétiques a fêté en 2004 les 20 ans de son verger conservatoire à Villeneuve d'Ascq) ;
- la contribution aux politiques régionales et notamment le transfert aux territoires organisés du Nord – Pas de Calais des expérimentations menées dans les trois Parcs naturels régionaux (ex : les cahiers techniques téléchargeables sur le site internet d'ENR).



Le Parc naturel régional de l'Avesnois couvre un territoire de plus de 126 000 hectares dans le département du Nord et s'étend sur les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai. Ce sont au total 129 communes adhérentes, 5 communes associées et 1 ville-porte qui se sont engagées pour un Avesnois préservé et vivant.

Prairies bocagères, forêts de feuillus, vergers en fleurs, rivières sinueuses, moulins au bord de l'eau, kiosques à danser au cœur des villages, oratoires en pierre bleue ... font la richesse des paysages de l'Avesnois. C'est parce qu'il possède un patrimoine si remarquable, et remarqué, que l'Avesnois fait partie de la grande famille des Parcs naturels régionaux de France, depuis 1998. Le bocage est une des richesses essentielles du Parc de l'Avesnois, qui compte plus de 12000 km de haies. Afin de le préserver, une large concertation avec tous les acteurs a abouti à l'élaboration du Plan Bocage. Il marque la volonté de chacun de préserver les paysages, en favorisant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, et en tenant compte des nouveaux impératifs économiques du monde agricole. Un partenariat étroit avec le monde agricole a ainsi permis d'aboutir à la mise en œuvre de Contrats d'agriculture durable (CAD). Fin 2004, 149 dossiers avaient été réalisés sur le territoire du Parc, assurant ainsi la préservation de plus de 800 km de haies et 6250 ha de prairies.

L'opération « Plantons le décor » s'inscrit dans la même démarche de maîtrise des paysages. Le Parc relaye sur son territoire cette action proposée par Espaces naturels régionaux, qui permet aux particuliers et aux communes d'acheter en commande groupée, et donc à faible coût, des arbres et arbustes d'essences locales, participant ainsi à une démarche citoyenne en faveur du cadre de vie et de la préservation du patrimoine végétal régional. Depuis 1998, ce sont au total 81 545 arbres et arbustes qui ont été plantés grâce au succès jamais démenti de l'opération.

Autre axe majeur de l'action du Parc naturel régional de l'Avesnois : la sensibilisation du grand public aux questions et aux enjeux de l'environnement. Outre l'édition de calendriers des sorties nature et culture, la formation des acteurs locaux aux techniques pédagogiques de découverte de la nature, le prêt d'expositions, ... il relaye sur son territoire des opérations nationales et européennes.

Citons l'exemple de la Nuit européenne de la chauve-souris, qui se déroule chaque année à la fin du mois d'août et rassemble des centaines de participants. A cette occasion, le Parc propose, en partenariat avec la Coordination mammalogique du Nord de la France, des ateliers - animations pour les enfants, des conférences et des sorties nocturnes à la découverte de ce mammifère méconnu. C'est dans ce cadre que le Parc a financé la réalisation d'un conte théâtral pédagogique sur les chauves-souris de l'Avesnois : « Bat'Marcel ».

Il participe également à l'éducation au territoire en milieu scolaire, et développe depuis plus de 10 ans, des actions et outils, en partenariat avec Espaces naturels régionaux, tel le programme Objectif Nature. Cette opération mobilise tous ses partenaires (dont la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut et l'Education nationale) autour d'un même projet : la sensibilisation des élèves à l'environnement. Objectif nature permet en effet au public scolaire (maternelle et primaire), mais également aux enseignants et aux parents d'élèves de découvrir, au cours d'une journée d'animation, les richesses naturelles du territoire et de mieux comprendre les enjeux liés à l'environnement. En 2005, 3 088 enfants de l'Avesnois ont bénéficié de cette opération, et 8 046 enfants du Hainaut ont été accueillis dans le Parc de l'Avesnois.

Ces quelques exemples illustrent le projet de développement durable dans lequel s'investissent au quotidien les élus, les partenaires et l'équipe du Parc naturel régional de l'Avesnois. Un projet qui vise à préserver et valoriser l'Avesnois, ce territoire plein de ressources et de richesses que les participants ont découvert tout au long de ces journées nationales.



Annexes

Les présentes annexes sont composées des documents de référence sur l'Europe diffusés dans les dossiers de forums.

Elles ont été constituées par Nathalie Van Rij, stagiaire à la Fédération des Parcs dans le cadre d'un DESS « expertise en projets européens », sous la responsabilité d'Éléonore Béchaux, chargée de mission Europe et International.





Éléments de cadrage sur la compétitivité territoriale

Synthèse bibliographique :
documents de la Commission
et fascicules de l'observatoire
européen de LEADER II

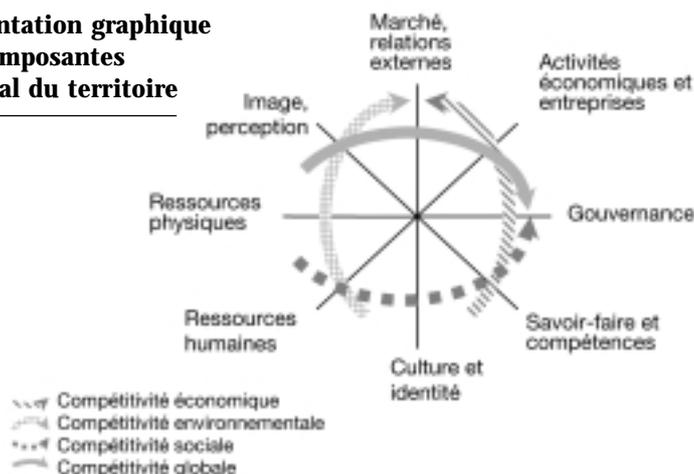
La stratégie de Lisbonne définie en 2000 vise à faire de l'Union « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique d'ici à 2010 ». Elle vise essentiellement à parvenir au plein emploi, à s'aligner sur les niveaux de productivité des entreprises mondiales les plus performantes, à relever les défis de la société d'information ainsi qu'à établir un espace européen de la recherche.

Dans ce contexte, et celui de l'élargissement qui a accentué les disparités entre États, quelle définition peut-on donner à la compétitivité des territoires ruraux ?

Cette note de cadrage vise à donner quelques éléments de définition qui pourront vous aider à vous interroger dans chacun des six Forums qui jalonnent ces Journées Nationales sur la notion de compétitivité territoriale.

Rappelons en premier lieu que « Être compétitif » signifie au sens strict du terme « pouvoir supporter la concurrence du marché ». La stratégie de Lisbonne définit la compétitivité régionale en croisant le PIB par personne employée, avec les quatre facteurs suivants : la structure de l'activité économique, l'innovation, l'accessibilité et la qualification de la main d'œuvre.

Représentation graphique des 8 composantes du capital du territoire



En se référant aux principes de Göteborg de 2001, les politiques sectorielles doivent être mises en synergie pour un développement **durable**. Nous arrivons alors à la définition suivante de la compétitivité territoriale « **Pouvoir supporter la concurrence du marché tout en assurant une durabilité environnementale, économique, sociale et culturelle fondée sur les logiques de réseau intra-territorial et international** ».

La **compétitivité territoriale** comporte quatre dimensions que l'on retrouve dans les 6 Forums des Journées nationales :

- **Économique** : capacité des acteurs à produire et à retenir un maximum de valeur ajoutée sur le territoire en renforçant les liens entre secteurs et en faisant de la combinaison des ressources des atouts pour valoriser le caractère spécifique des services et produits locaux ;
- **Sociale** : capacité des acteurs à agir efficacement ensemble sur la base d'une conception partagée du projet, et encouragée par une concertation entre les différents niveaux institutionnels ;
- **Environnementale** : capacité des acteurs à mettre en valeur leur environnement en en faisant un élément « distinctif » de leur territoire, tout en assurant la préservation et le renouvellement des ressources naturelles et patrimoniales ;
- **Le positionnement dans le contexte global** : capacité des acteurs à trouver sa place par rapport aux territoires et au monde extérieur en général, de façon à faire épanouir leur projet territorial et à en assurer

la viabilité dans le contexte de la globalisation.

Ceci implique :

- la mobilisation et la reconnaissance de l'ensemble des ressources du territoire, facteur d'attractivité du territoire ;
- l'implication des acteurs et des institutions ;
- l'intégration des secteurs dans une logique **d'innovation** et **d'expérimentation** en vue d'adapter les pratiques aux nouveaux enjeux et demandes sociétales ;
- la coopération inter-territoriale et l'articulation des différentes échelles.

Huit composantes constituent le capital d'un territoire et interagissent sur ces 4 dimensions de compétitivité.

La compétitivité d'un territoire ne se limite donc pas à sa dimension économique et les politiques publiques, qu'elles soient européennes, nationales ou régionales, doivent intégrer ces quatre dimensions, en soutenant dans la durée les territoires de projet, et en veillant au maintien d'une ingénierie territoriale adéquate.



Orientations stratégiques de l'Union européenne pour le Feder et le Feader

d'après la lettre N°17
d'ENVIROPEA
(www.enviropea.com)

Le 5 juillet 2005 ont été publiés deux documents très importants pour l'avenir des financements européens pour la période 2007-2013. Ces documents sont, d'une part les **orientations stratégiques pour le développement rural COM (2005) 129** et d'autre part les **orientations stratégiques pour la politique de cohésion : le soutien à la croissance et l'emploi COM (2005) 299**.

Pour la Politique de développement rural

Pour la période 2007-2013, la politique européenne de développement rural

sera menée dans le cadre d'un nouveau règlement cadre et avec un nouvel instrument financier dénommé Feader. Cet instrument remplace peu ou prou le FEOGA-O (Fonds européen d'orientation et de garantie agricole partie orientation) et intègre le programme d'initiative communautaire Leader+. Le développement rural dénommé également second pilier de la PAC (Politique Agricole Commune) se développera selon 4 axes dont les budgets ont été précisés lors de la dernière réunion du Conseil agriculture, le 10 juin dernier.

- **L'axe 1 Compétitivité de l'agriculture, des produits alimentaires et de la sylviculture** bénéficiera d'un minimum de 10% des financements.

Il s'agira de « renforcer et dynamiser le secteur agro-alimentaire européen en concentrant les priorités sur le transfert de connaissances et de l'innovation dans la chaîne alimentaire et sur les secteurs prioritaires pour l'investissement dans le capital physique et humain ».

- **L'axe 2 Gestion de l'espace et environnement aura un minimum de 25% des financements**

Les actions devront se concentrer sur les priorités suivantes : biodiversité et préservation des systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle, eau, changement climatique. Six axes d'intervention sont détaillés :

- Promouvoir les services environnementaux effectués par les agriculteurs et le respect des animaux
- Préserver les paysages agraires
- Lutter contre le changement climatique
- Encourager les initiatives économiques/environnementales (mesures agro-environnementales)
- Encourager l'équilibre territorial (programmes de développement rural)

Le texte mentionne la contribution à la mise en œuvre du « réseau agricole et forestier Natura 2000 ».

- **L'axe 3 Qualité de vie et diversification dans les zones rurales** aura un minimum de 10% des financements

Il s'agira avant tout de contribuer à la création de « possibilités d'emploi »

en milieu rural ; cela au travers d'actions de diversification dans le tourisme, l'artisanat et les micro entreprises, d'encouragement à l'entrée des femmes sur le marché du travail, de formation des jeunes aux « compétences rurales traditionnelles », de développement du tourisme, de développement des sources d'énergie renouvelables, de la modernisation des infrastructures locales et d'encouragement à la diffusion des technologies de l'information et de la communication.

- **L'axe 4, correspondant à « l'approche Leader »,** aura un minimum de 5% des financements.

Dénoté également « Constitution de capacités locales pour l'emploi et la diversification », cet axe visera prioritairement à améliorer la gouvernance et à mobiliser le potentiel de développement endogène.

On relèvera que dans le terme approche Leader c'est surtout l'approche qui intéresse la Commission (pas forcément les actions). C'est aussi ce que révèlent les priorités d'actions détaillées autour des orientations suivantes : constituer une capacité locale de partenariat, encourager le partenariat public-privé, promouvoir la coopération et l'innovation, améliorer la gouvernance locale.

La Communication communautaire précise qu'il sera possible de traiter d'autres questions comme, par exemple, la pression périurbaine, le chômage, l'éloignement ou la faible densité démographique.

Les minima par axes de la part du financement global devront être appliqués dans les programmes nationaux qui seront la déclinaison du règlement cadre européen. Le budget affecté pour le Feader sur la période 2007-2013 serait -sous réserve des arbitrages à venir sur les perspectives financières- de 88,75 Md€.

Les Etats membres devront finaliser leurs plans stratégiques nationaux pour fin 2005-début 2006 et la programmation détaillée avant juin 2006.

La Communication est disponible à l'adresse : http://europa.eu.int/comm/agriculture/rur/leg/com2005_304_fr.pdf

Pour la Politique de cohésion : soutien de la croissance et de l'emploi

En s'appuyant sur l'Agenda de Lisbonne renouvelé (cf. la COM (2005)24), la politique de cohésion s'orientera autour des trois axes affichés de Convergence (ex objectif 1), Compétitivité (ex objectifs 2 et 3) et de Coopération (ex INTERREG).

Les deux axes qui intéressent plus particulièrement la France métropolitaine (en France, seuls les départements d'outre-mer sont concernés par l'objectif Convergence) sont Compétitivité (plus précisément Compétitivité régionale et emploi) et Coopération.

La Communication de la Commission détaille les orientations stratégiques valables pour l'ensemble des axes :

- **Améliorer l'attractivité des régions et des villes :** étendre et améliorer les infrastructures de transport, renforcer les synergies entre la protection environnementale et la croissance (infrastructures environnementales, « existence de conditions attractives pour les entreprises et leur personnel hautement qualifié » (sic), prévention des risques), traiter la question de l'utilisation intensive des sources d'énergie traditionnelles.
- **Encourager l'innovation, l'esprit d'entreprise et la croissance de l'économie de la connaissance :** accroître et améliorer les investissements en R&D, faciliter l'innovation (l'éco-innovation incluse) et encourager la création d'entreprises, promouvoir la société de l'information pour tous, améliorer l'accès aux financements (en liaison avec le Fonds européen d'investissement).
- **Créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité :** attirer et retenir le plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale, améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et accroître la flexibilité du travail, investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences, contribuer au maintien en bonne santé de la population active.

Un axe de « **Cohérence territoriale** » intégrera les orientations suivantes :

- Contribution des villes à la croissance et à l'emploi
- Diversification économique des zones rurales
- Coopération transfrontalière (inclue la gestion conjointe de l'environnement et des menaces communes), transnationale (qui verrait une redéfinition des espaces de coopération et intégrerait le programme EQUAL de lutte contre la discrimination et l'exclusion) et inter-régionale.

La Communication est téléchargeable à l'adresse :
http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/2007/osc/index_fr.htm

La Commission a lancé, jusqu'au 30 sept. 2005, une consultation sur son site web.



Informations générales sur les nouvelles orientations européenne

avec sources internet

Nouvelles orientations stratégiques pour le développement rural

La Commission a adopté le 5 juillet 2005 une proposition d'orientations stratégiques de l'UE pour le développement rural pour la période 2007-2013 qui devraient être adoptées cet automne.

« La politique de développement rural est une politique d'assurance vie pour les zones rurales où habite encore environ la moitié de la population de l'Union Européenne », a déclaré Mariann Fischer Boel, Commissaire en charge de l'agriculture et du développement rural.

Les orientations stratégiques serviront de catalogue de priorités pour les Etats membres qui devront finaliser, au plus tard au début de 2006, leurs plans stratégiques nationaux de développement rural.

« Ce document stratégique offre aux Etats membres un arsenal d'instruments dans lequel ils peuvent puiser en fonction de leur situation et de leurs priorités propres », a ajouté Mme Fischer Boel.

L'adoption des orientations stratégiques fait suite à l'accord politique conclu lors du Conseil Agriculture du 20 juin sur la politique de développement rural de l'UE pour 2007-2013. Depuis la réforme de la politique agricole commune, le développement rural joue un rôle de plus en plus important en aidant les zones rurales à relever les défis du XXI^e siècle.

Les campagnes représentent 90 % du territoire de l'UE élargie et l'accord conclu le 20 juin étend les possibilités d'utiliser le financement de développement rural pour stimuler la croissance et créer des emplois dans les zones rurales.

Proposition de Décision du Conseil relative aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période de programmation 2007-2013) à télécharger sur : http://europa.eu.int/comm/agriculture/rur/leg/com2005_304_fr.pdf

Nouvelles orientations stratégiques pour la cohésion, la croissance et l'emploi

L'UE rencontre certes des difficultés pour trouver un accord sur son futur budget, mais elle garde néanmoins confiance dans sa stratégie pour la croissance et l'emploi.

Le 6 juillet 2005, la Commission a présenté les nouvelles orientations stratégiques communautaires pour la cohésion, la croissance et l'emploi qui définissent les priorités pour la prochaine génération de programmes de la politique de cohésion.

« Les orientations stratégiques communautaires constituent un aspect essentiel des efforts de la Commission visant à aligner étroitement la politique de cohésion sur l'agenda de Lisbonne pour la croissance et l'emploi », a expliqué Danuta Hübner, Commissaire européen en charge de la politique régionale.

Les orientations sont le chaînon manquant entre la législation européenne et les programmes régionaux des Etats membres sur le terrain. En s'appuyant sur les orientations stratégiques, les Etats membres établiront leurs propres priorités stratégiques en matière de politique de cohésion, pour les intégrer dans leurs programmes d'action nationaux pour la croissance et l'emploi.

« Les orientations stratégiques aideront les Etats membres à gérer les changements économiques, y compris les restructurations, à stimuler la connaissance de l'économie et l'innovation, et à lutter contre le chômage de longue durée et le chômage des jeunes », a déclaré Vladimir Spidla, Commissaire à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances. « Elles contribueront également à renforcer la mobilité professionnelle et géographique des citoyens, et à améliorer l'éducation et les compétences ».

Les orientations portent également une attention toute particulière à la cohésion et à la coopération territoriales. Elles consacrent la contribution des villes à la croissance et à l'emploi, soutiennent la diversification économique des zones rurales et renforcent la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

La Commission proposera les orientations pour adoption formelle par le Conseil et le Parlement européen une fois que la législation sur laquelle se fonde la nouvelle politique de cohésion aura été adoptée.

En bref

Orientation I : faire de l'Europe un lieu plus attractif pour les investissements et l'emploi : étendre et améliorer les infrastructures; développer la contribution environnementale à la croissance et à l'emploi ; traiter la question de l'utilisation intensive par l'Europe de sources d'énergie traditionnelles et soutenir le développement de technologies renouvelables et alternatives.

Orientation II : connaissance et innovation, facteurs de croissance : accroître et améliorer les investisse-

ments en RDT ; faciliter l'innovation et encourager la création d'entreprises ; promouvoir la société de l'information pour tous ; faciliter l'accès aux financements.

Orientation III : des emplois plus nombreux et de meilleure qualité : attirer et retenir un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail et moderniser les systèmes de protection sociale ; améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et accroître la flexibilité du marché du travail ; investir davantage dans le capital humain en améliorant l'éducation et les compétences ; renforcer les capacités administratives et conserver une main-d'œuvre de qualité.

Communication de la Commission : Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi, Orientations stratégiques communautaires 2007-2013 à télécharger sur : http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/2007/osc/050706osc_fr.pdf

Sources Internet

Information générale : <http://europa.eu.int>

Commission européenne : http://europa.eu.int/comm/index_fr.htm

PRELEX - suivi des procédures législatives : <http://europa.eu.int/prelex/apcnet.cfm?CL=fr>

SCADPlus - fiches thématiques sur les politiques communautaires : http://europa.eu.int/scadplus/scad_fr.htm

Site du Parlement Européen : Les fiches techniques du Parlement Européen : une vue synthétique sur les politiques et les institutions communautaires : http://www.europarl.eu.int/factsheets/default_fr.htm

Etudes : http://www.europarl.eu.int/workingpapers/catalog/default_fr.htm

Dossier de presse sur le développement durable : http://europa.eu.int/comm/press_room/presspacks/sustdev/index_fr.htm

Dossier de presse « La Commission adopte des orientations stratégiques pour le développement rural (2007-2013) » : <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/845&format=HTML&age d=0&language=FR&guiLanguage=en>

Communiqué de presse « Programme pour la compétitivité et l'innovation » (PIC) de 4,2 milliards € pour donner un élan à la croissance et aux emplois : <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/391&format=HTML&age d=0&language=FR&guiLanguage=en>

Rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur le soutien au développe-

ment rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) (COM (2004) 490 final / E 2655) : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/europe/rap-info/i2286.asp>

Troisième rapport sur la cohésion économique et sociale : http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/cohesion3/cohesion3_fr.htm

Présentation des propositions des nouveaux règlements sur les fonds structurels pour la période 2007-2013 : http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/newregl0713_fr.htm

Pour une nouvelle politique régionale en 2007- Rapport sur la compétitivité territoriale : http://europa.eu.int/comm/regional_policy/debate/document/futur/organ/crpm_kastoria_jan00_fr.pdf

Les perspectives d'évolution de la politique de cohésion après 2006 : <http://www.senat.fr/rap/r03-204/r03-2042.html>

Règlement du Conseil sur le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion : [http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2007/general/com\(2004\)492final_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2007/general/com(2004)492final_fr.pdf)



LEADER + en renfort des territoires de projet

En pleine refonte des fonds européens, les Parcs ont été interpellés à plusieurs reprises pour communiquer les résultats de leurs expérimentations, concrétisées grâce à ces crédits. Aujourd'hui, avec leur pratique et leur recul, les Parcs peuvent tirer un bilan globalement positif de l'utilisation des fonds européens qui ont démultiplié les politiques contractuelles déjà inscrites dans nos stratégies territoriales (exemples : contrat de Parc qui appuie un projet de territoire, contrats ATEnEE qui soutiennent les nouvelles énergies et la prise en compte de l'environnement...).

L'Europe est donc venue en renfort des projets de territoire des Parcs : en soutenant l'initiative, l'expérimentation, la mise en réseau des acteurs, les nouvelles technologies, des pratiques plus respectueuses de l'environnement et en aidant à l'inventaire et à la gestion du patrimoine naturel...

Néanmoins, les Parcs naturels régionaux, à l'échelle de l'Europe, ont peu d'existence politique. Or, c'est un outil opérationnel du développement durable qu'il serait utile d'essayer au sein de l'Union. Et en cela, l'approche Leader, ses futures évolutions, et les propositions que feront les Parcs dans ce cadre seront une bonne façon de donner de l'audience à la démarche des Parcs naturels régionaux.

La fédération des Parcs est impliquée dans la préparation nationale des réformes européennes et deux propositions ont d'ores et déjà été faites : il existe 6 thèmes fédérateurs, dont la Fédération souhaite le maintien, et propose l'ajout de celui de « la maîtrise de l'espace, élément du développement durable ». Par ailleurs, elle propose de renforcer l'ouverture des territoires par le soutien renforcé à la coopération territoriale (inter-territoriale et transnationale). Enfin, à travers le soutien de l'Europe, les Parcs souhaitent poursuivre et amplifier leurs actions particulières en faveur d'une agriculture durable et multifonctionnelle, du développement local, d'une maîtrise de l'espace et du paysage, de la préservation des milieux, de la prise en compte de nouvelles démarches touristiques, d'un appui aux coopérations, d'un développement énergétique territorial, d'une plus grande sensibilisation aux pédagogies de l'environnement et à l'inscription des territoires dans une meilleure gouvernance...

Au plan pratique, le réseau des Parcs souhaite une simplification de l'obtention et de la gestion des fonds européens ainsi qu'une articulation opérationnelle et une plus forte complémentarité avec les Contrats de Plan État-Région.

Une étude nationale a été conduite par la Fédération des Parcs en février 2005 :

« Bilan qualitatif de la mise en œuvre du programme LEADER+ dans le cadre des Parcs », disponible sur le site : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>

Lexique

- CIADT** : *Comité Interministériel pour l'Aménagement Durable du Territoire*
- DATAR** : *Délégation de l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, devenue DIACT*
- DIACT** : *Délégation Interministérielle pour l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires*
- DOCUP** : *DOCument Unique et Programmation (programmation des fonds structurelles)*
- EQUAL** : *Programme européen sur l'égalité des chances*
- FEDER** : *Fonds Européen de Développement Régional*
- FEADER** : *Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural*
- FSE** : *Fonds Social Européen*
- INTERREG** : *Initiative communautaire pour renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne grâce à la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale*
- LEADER** : *Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale*
- LIFE** : *L'instrument financier pour l'environnement*
- PAC** : *Politique Agricole Commune*
- PLU** : *Plan Local d'Urbanisme*
- SCOT** : *Shéma de COhérence Territoriale*
- UICN** : *Union Internationale pour la Conservation de la Nature*

Participants

Les éventuels «oubliés» nous excuseront...

Berhault Gilles ACIDD, Pignon Hervé délégué régional ADEME, Goguel Christine AFIT, Varin Jean-Luc journaliste Agence Traverse, Bailhache Rémi et Galiri Nathalie APCA, Diebolt Jean-Claude Archipels, Chamayou Damien et Percie du Sert Thierry ARPE Midi-Pyrénées, Poux Xavier ASIA, Lopes Maria-João Associação Nacional de Municípios Portugeses, Perraud Charles Président Association nationale des Sites Remarquables du Goût, Orliac François ASTERS, Lhermitte Karel BB Consult, Hayez Stéphane Directeur Développement Territorial Caisse des dépôts, Sanders Robert CCI du Gers, Ricourt Françoise CCRP, Delorme Hélène CERI - Sciences Po Paris, Vérita Francis Vice-Président CESR Champagne Projet de Parc des Ardennes, Beauvais Daphné, Bergesol François et Varambon Pascal Chlorofilm, Salez Patrick Commission Européenne, Bailleux Partrice Commission Européenne, Costa-David Jorge Commission Européenne - DG Entreprise, Blin Marie-Claude Chef d'Unité Adjoint Commission Européenne - DG ENV/D/2 Nature et Biodiversité, Cattiau Virginie Communauté de Commune du Pays des Bauges, Blin Marie-Claude Communauté Européenne, Fortier-Kriegel Anne Conseil Général Pont & Chaussées, Rascalon Pascal Chargé de mission Conseil Régional Alsace, Labazé Georges Vice-Président Conseil Régional Aquitaine, Chapaveire André Vice-Président Conseil Régional Auvergne, Caumont Jean-Philippe Conseil Régional Bourgogne, Lesage Gillaume Conseil Régional Bretagne, Mevel Gérard Vice-Président Conseil Régional Bretagne, Robin Joël Conseil Régional Bretagne, Valette Béatrice Conseil Régional Bretagne, Allag-Dhuisne Fabienne Directrice Environnement Conseil Régional de Basse Normandie, Lecoine Sandrine Service Environnement Conseil Régional de Basse Normandie, Lecomte Philippe Conseil Régional de Picardie, Gassmann Anne-Christelle Conseil Régional de Limousin, Audouin Christian Conseiller Régional Conseil Régional Limousin, Glancharod Stéphane Conseil Régional Lorraine, Willemot Conseil régional midi pyrénées, Goumont Andréa Conseil Régional Midi-Pyrénées, Massat Frédérique Conseil Régional Midi-Pyrénées, Maurel Jeanne-Marie Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Joanny Marc Conseil Régional Provence Alpes Cotes d'Azur, Giraud Eliane Conseillère déléguée à l'Agriculture, au développement rural et aux PNR Conseil Régional Rhône Alpes / Présidente Chartreuse, Gayte Xavier Conservatoire du Patrimoine Naturel, Barrière Sandrine Coopérative d'Activité Appuy Créateurs, Lepère Jean-Damien, Neveu Cyprien, Vicq Axel Dakota Editions, Luce Philippe et Sabine DIREN Base-Normandie, Peuseux Jean-Yves DIREN Champagne -Ardenne, Nowicki Peter Waarts Yuca ECNC/ Lifescape (Interreg IIIB), Nourissier Gilles Ecole d'Avignon, Desbrosses Philippe Ecovert, Binet Hélène Ekwo, Zimmermann Annabelle ETD, Gül Ali European Environment Agency (EEA), Letourneau François Président EUROSITE, Rossi Eric Fédération de Familles Rurales, Collin Bernard Président Syndicat Dép. PPR du Nord Fédération de la Propriété Rurale, Rousseau-Dufour Jacques Président Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, Goujard Marc Fédération des Ecomusées et Musées de Société, Guillot Jean-Pierre Fédération Française de Cyclotourisme, Rossi Giuseppe Fédération Italienne des Parcs et Réserves naturelles, Rossi Fédération Italienne des Parcs et Réserves naturelles, Corbineaou Jean Membre du Bureau Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole, Morgantini Jean-Yves Intervenant FNCAVAM, Yon Daniel France Nature Environnement, Fabbro Monique, Faucon Naïk, Jeannesson Matthieu, Petit-Uzac Véronique, Thiry

Emmanuel, Vérilhac Yves Directeur, GIP ATEN, Filippi Maryline INRA-SAD, Vernardet Anne-Véronique Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région, Casey Ciaran Intervenante Irish Leader Support Unit, Tipperary Institute, Weatherley Janice IUCN Regional Office for Europe, Bobé Steven KEO, Brady Catherine et Lansdell Emma Knet Downs AONB Unit, Lesquel Emmanuelle et Paoletti Florence journaliste La Gazette des Communes, Degert Françoise Journaliste La Lettre du Maire Rural, Gorgeu Yves Mairie-Conseil (C.D.C.), Stein Jacques Ministère de la Région Wallonie, Boisroux-Jay Anne, Manterola Bertrand, Maurin Giordana et Vibert Marie-Agnès Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Barthod Christian, Cattan Aline, Colonna d'Istria Dominique, Janin Vincent et Ruze Michèle Ministère de l'écologie et du développement durable, Petit Jean-Marie Mission Inter-parc nationaux, Mazurier Arlette Mission Locale du Luberon - Pays des Sorgues, Houbart Jacques Directeur Mission Opérationnelle Transfrontalière, Smith Jill National Association for Areas of Outstanding Natural Beauty, Stein Robert Naturpark Pfälzerwald, Plan Jacques Direction Générale Office Nationale des Forêt, Havet Paul ONCFS, Michaux Emmanuel ONF, Cariou Yves Oxymore. Parc Armorique : Hallegouet Bernard Président du Conseil Scientifique, Martel Claude Directeur, Mellouet Roger Président. Parc Ballons des Vosges : Doxen Mathilde Chargée d'Etudes Patrimoine, Dupont Fabien Chargé d'Etudes Natura 2000, Gares Karine, Girardin Philippe Président, Jacquot Frédérique Chargée d'Etudes Tourisme, Jost Violaine Chargée d'Etudes Culture, Kempf Mathilde et Klein Anne Chargées de Mission, Michelin David Chargé d'Etudes Agriculture, Schaller Frédéric Chargé d'Etudes Paysage, Tournier Aurélie et Zimmerman Stéphane Chargés de Mission. Parc Boucles de la Seine Normandie : Gemin Bruno, Girod Jean-Pierre, Robinet Stéphanie, Saint Hubert Président. Parc Brenne : Camus Michel Sous-Préfet, Chiappero Dany Architecte, Dumeige Bruno Chargé de Mission, Dumiot Stéphanie Secrétaire, Gabillon Aude Animatrice, Houssin Patrice Conseiller Pédagogique, Massé Jean-Baptiste Animateur Leader +, Metura Marie-Rose Animatrice, Mignet François Directeur, Pellé Benoit Chargé de Mission, Saudrais Stéphanie Coordinatrice pôle enfance, Servan Jean Président du Conseil Scientifique, Touzet Gilles et Roseline Maire. Parc Brière : Appe Raphaële, Cochy Jacques Président Commission Agriculture, Eybert M. Christine Présidente Conseil Scientifique, Frechet Jean-Louis Président Commission Architecture, Guinéheuf Bernard Directeur, Justy Marc Vice-Président, L'Honen Adeline Présidente Commission Finances, Mahé-Vince Dominique Directrice Adjointe, Moreau Charles Président, Picaud Michèle Présidente Commission Culture. Parc Camargue : Cervilla Muriel Chargée de Communication, Dervieux Alain Président Commission, Grzyb David Vice-Président, Hémery Gaël Chargé de Mission, Olivry Didier Directeur, Schiavetti Hervé Président, Sibille Marie-Hélène Chef de Service Patrimoine, Vergnaud Dominique Chargé de Mission, Vicente Eric Président de commission. Parc Caps et Marais d'Opale : Baron Tiphaine Assistante, Defurnes Philippe Directeur, Derrar Kaddeur-Jean Maire, Dorée Yves Maire, Duchet Virginie Assistante, Flour Willy Assistant, Fraissenet Véronique, Geib Jean-Pierre Directeur Adjoint, Godeau Philippe, Jannic Nicolas et Lemaire Maxime Chargés de Mission, Lemaire Anne, Lemaire Ludovic, Léorier Marjorie Levisse Pierre, Magnier Martine, Majot Philippe et Morelle Christophe Assistants, Mougey Thierry Chargé de Mission, Mulet François Directeur Adjoint,

Panossian Delphine Assistante, Paqués Francis Conseiller Municipal, Rambotte Dominique Conseillère Régionale, Ramecourt Isabelle Conseillère Municipale, Triplet Axelle. Parc Causses du Quercy : Beurienne Cyril Chargé de Mission Agriculture, Brunet Nils, de Bontin Isabelle Chargée de Mission Communication, Despeyroux Serge Comité Syndical, Dubreuil Pascal Directeur, Hessel Jean-François Chargé de Mission Développement Local, Juskiewski Serge Président, Kunhel Agathe Chargée de Mission Natura, Marchal Olivier Chargée d'Etudes Patrimoine, Mercadier Jacques Comité Syndical, Novello Cyril Chargé de Mission Tourisme, Tremoulet Joël Chargé de Mission Eau, Vinson Julie Chargée de Mission Natura. Parc Chartreuse : Audras Cécile Agriculture, Boisselier Pierre Vice-Président, Clamen Eve Agriculture, Claret Jean-Paul Vice-Président, Lheureux Philippe Directeur, Mangel Anne-Catherine Filière Bois, Stumpel Marion Communication, Villien Roger Vice-Président, Mme Villien. Parc des Grands Causses : Greffier Alexandre SPANC, Valat Sébastien SPANC. Parc Forêt d'Orient : Briand Marie-Jeanne Directrice, Clément Sébastien et Dehureaux Sylvain Chargés de Mission, Hanak Corinne, Heberlot Jacqueline et Pinot Dominique Secrétaires, Tournebise Thierry Directeur-Adjoint, Voix Dominique Président. Parc Gâtinais français : Boussaingault Jean-Jacques Président, Charpentier Arnaud Agriculture, Cotté Fabienne Communication, Gauthier Pierre Maire, Gauthier Françoise, Guilmault Emmanuelle Directrice, Meier Henri Maire, Orcel François Maire, Schinacher Danielle Maire, Tronquet Sylvain Eau et Déchets, Viallon Nathalie Développement Local. Parc Guyane : Gaillou José Président, Gombauld Pascal Directeur. Parc Haut Jura : Andlauer Philippe Directeur, Borneck Marc Elu, Contal Virginie et Jakubek Murielle Chargées de Mission, Louvard Daniel Elu, Nast Jean-Gabriel Président, Parayre Marie-Julie Stagiaire, Sobry Vanessa Chargé de Mission, Vespa Françoise Elue, Vuillermoz Denis Elu. Parc Haute Vallée de Chevreuse : Bak Arnaud Chargé d'Etudes, de Carpentier Véronique Responsable action Administratif, de Ferrières Charles-Antoine Directeur, Dransart Sophie Chargé d'Etudes, Gougerot Jean-Michel Maire, Gougerot Monique, Hardy François et Le Vot Virginie Chargés de Mission, Lerouge Anne Chargée d'Etudes, Levot Alain Maire-Adjoint, Montet Claire Accueil Tourisme, Perrier Aurélien Chargé d'Etudes, Sanch Olivier Chargé de Mission, Vandewalle Yves Président, Vandewalle Marie-Françoise, Wolff-Resclausse Ghyslaine Chargée de Mission. Parc Haut-Languedoc : Alquier Jacqueline Présidente, André Jacques Membre Conseil Scientifique, Loste Claudine Chef Espace Naturel, Rouanet Jean-Pierre, Schneider Nathalie et Siviridoff Caroline Chargés de Mission, Vialelle Daniel Vice-Président, Willemot René-Marc Directeur Environnement. Parc Landes de Gascogne : Moura Jean-Louis Directeur. Parc Livradois-Forez : Barrès Benoit, Clair Etienne, Combes Claudy, Cournot Eric et Delorrie Nicolas Chargés de Mission, Fournier Jacques Directeur, Proust Cédric Chargé de Mission, Rivière Roland Vice-Président. Parc Loire-Anjou-Touraine : Bidault Loïc Directeur, Busnot-Richard Florence Chargée de Mission Energie, Dauge Yves Président, Langlais Céline Communication, Le Sage Julien Elu, Lecomte Jacques Universitaire CST, Mainguy Claude Elu, Mattei Michel Chargé de Mission Environnement, Nicolas Sylvie Chargée de Mission Dev. Eco., Proust-Carré Christelle Partenaire Technique, Rigault Claude Elu. Parc Lorraine : Beirens Odile, Boursier Catherine Directrice, Georges Guy, Godé Laurent, Guillien Daniel, Jacquemin Pascal Président, Peltre Gérard. Parc Luberon : Camus Maurice

et Christine Elu, Chartoire Julien Chargé d'Etude Déchets, Favet Claude Elu, Gilles Daniel Chargé de Mission Communication, Grégoire Jean Directeur, Marty Serge Adjoint, Piot Jocelyne Elue. Parc Marais Cotentin et Bessin : Alborino Laurent Chargé de Mission, Bosquet Daniel Membre Bureau, Brey Rolande Présidente, Colineau Bénédicte Directrice, Drouet Marie-Noëlle Accueil/Environnement, Lepourry Michel Membre Bureau, Lesage Denis Membre Bureau, Marie Rémy Membre Bureau, Paquereau Valérie Chargée de Mission. Parc Martinique : Aribó Gisèle Conseil Régional, Boula Rigobert Ville du Lamentin, Charpentier André Conseil Régional, Gueredrat Jean-Alfred Comité Scientifique, Laune Patrice Technicien, Malsa Marianne Administrateur, Palin Christian Administrateur, Villeronce Johan Technicien, Zozime Yves Administrateur. Parc Massif des Bauges : Ala Silvia, Barthier Michel Bolard, Burlereaux, Casiez Paul Parc, Chabanis Laurence, Claude Olivier, Darvey Murielle, Foret Agnès, Franchesci Anne, Galice Ghyslaine, Gerodolle Michel, Gravelat Bruno, Guerraz André et Mme Président, Hauer Stéphane, Klinge Valérie, Lopez Jean-François, Mari Edouard directeur, Martin-Retord Léone, Mestelan Philippe, Miguet Sylvie, Niehl Philippe, Paillet Simon, Savin Caroline, Scafoliero Didier, Stuker Audrey, Thunot Sandrine, Tiberghien Benoît, Verney Marcel, Vinit Pascale. Parc Millevaches en Limousin : Dubosclard Fabienne Directrice. Parc Montagne de Reims : Jonet Sylviane Directrice, Leveque Dominique Président, Pinteaux Chantal Chargé de Mission Tourisme. Parc Monts d'Ardeche : Belleville Henri Président, Brechon Franck Vice-Président, Chifflet François Chargé de Mission, Hulot Laurent Journaliste (Fréquence 7), Jaffrennon Elisa Chargée de Mission. Parc Morvan : Caumont Philippe Directeur Aménagement Conseil régional, Dessertenne Michel Conseil Général 71, Guilbert Sylvie Chargé de mission, Guyot Christian Vice-Président, Lamoureux Marcel Entretien, Lebourg Céline Communication, Mottet Gérard CESR, Mme Mottet, Toussat Eric Chantier d'Insertion. Parc Narbonnaise en Méditerranée : Deweinder Marie Chargé de Mission, Farnos Rose Elue, Jourdet Anne-Marie Elue Département, Laniésse Thierry Directeur, Mulero Claude Président, Romet Emmanuelle Chef de Pôle Espace Vert, Sales Guillaume Assistant Environnement, Sevick Richard Maire, Vogue Eric Chargé de Mission. Parc Oise-Pays de France : Capron Sylvie Directrice, Giroudeau Jean-Marc Urbanisme, Hercent Jean-Luc Chargé de Mission Patrimoine, Lambert Pascal Chargé de Mission SIG, Marchand Patrice Président, Memain Valérie Chargée de Mission Comm., Segond Michel Vice-Président. Parc Perche : Conan Henri Directeur, Dussoutour Jacques Président, Elleaume Antoine Conseiller Environnement, Gérondeau Jean-Pierre Vice-Président, Hélène Benoist Chargée de Mission Tourisme. Parc Périgord-Limousin : Bercheny Alice Déléguée, Binois Noémie, Château Fabrice Directeur, Grosset Guy-Noël Patrimoine naturel, Maussire Sylviane Chargée de Communication, Moyrand Michel Président. Parc Pilat : Arnaud Pascal

Technicien, Corompt Thérèse Elue région Rhône-Alpes, Costé Florence Technicien, Forest Nicole Technicien, Grossetête Françoise Présidente, Jamet Marc et Lazzareschi Didier Techniciens, Terrade Jean-Pierre Directeur, Villars Alain Délégué de Sorbier. Parc Pyrénées Catalanes : Brunet Marianne Directrice Communauté de Commune Capcir Haut-Confiant, Bussiére Jérôme Chargé de Mission, Delestré Daniel Vice-Président, Lacourthiade Emmanuelle, Meunier Charlotte Natura 2000, Mignon Paul Directeur, Payrou Christian Vice-Président, Trilles Raymond Vice-Président. Parc Queyras : Blanc Pierre et Raymonde Président, Duarte Rodrigue, Goic Yves Vice-Président, Grossan Christian représentant Maire de Ceillac, Hadjout Nassire Administrateur, Pagnol Guillaume Chargé de Mission, Bruggeman Dominique Chargé de Mission. Parc Scarpe - Escaut : Coppin Luc Président SCI, Dervaux Laurence Directrice-Adjointe, Lavergne Agnès Chargée de Mission, Marchyllie Michel Directeur, Meght Nathalie, Mio Daniel Président, Tesnière Christophe Chargé de Mission, Baggio Aurélien, Delelis Caroline, Demarcq Simon, If-Peinet Nadège, Mignien Jean-Baptiste, Vailet Marie-Lise, Beal Michelle Conseiller Général, Bourbouze Pierre Conseiller Municipal, Letienne Moïse Adjoint au maire, Revel Roland Maire, Sgard Gérard Conseiller Municipal, Sorge Raymond Adjoint au Maire. Parc Vercors : Aubanel André Vice-Président, Bouquet Armelle Mission Patrimoine, Castagné Cécile Mission Tourisme, Costa Florent Directeur CPIE, Mieusset Marie-Jeanne Archiviste, Weick Pierre Directeur. Parc Verdon : Chavy Dominique Chargé de Mission, Espitalier Jacques Président, Gallet Jean-Philippe Animateur Leader, Gaynard André Vice-Président, Giovanni Suzanne Chargée d'Etudes Tourisme, Lapucha Barbara Environnement, Niollet Sashia Animatrice SAPN, Reybaud Roger Elu Bureau, Mme Reybaud, Robert Annie. Parc Vexin français : Ader Mathias Chargé de Mission, Balleux Catherine Technicienne, Bequet Jean-Pierre Vice-Président, Briot Jean-Luc Chargé de mission, Claudel Gérard et Neige Président, Cot Thierry Directeur, Detrait Vincent Animateur, Doutreleau Veronique Directrice Adjointe, Hebrard Paul Adjoint maire, Kayadjanian Maxime Chargé de Mission, Lalouette Servanne Chargé d'Etudes, Rault Jean-Claude Elu, Robert Caroline Chargée de Mission, Roux Françoise Chargé de Mission. Parc Volcans d'Auvergne : Auzeloux Camille Animateur Leader +, Brosse Fabien Technicien Eau/Rivières, Cohade Marlène Assistante Leader +, Gardes Roger Président, Lafont Rémi Animateur Pédagogie, Lecas Gilbert directeur, Roquetanière Olivier Chargé de Mission SIG, Roucan Lionel Vice-Président Environn., Sallard Virginie Chargée de Mission Signalétique. Parc Vosges du Nord : Brua Eric Technicien Sycoparc, Droval Jean-Paul Président Office de Tourisme, Koffler Philippe Délégué Sycoparc, Nicola Delphine Technicien Sycoparc, Rascalon Pascal Technicien, Weber Michel Vice-Président, Westphal Jean Président, Wissler Aurélie Technicien. Parc National des Ecrins : Sycoparc, Garin Catherine Chargée de Mission. Parc Naturel des Plaines de l'Escaut

(Belgique) : Leplat Reinald. Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (Belgique) : Picq Charles. Parc naturel Haute Sure & Forêt d'Anlier : Erneux Françoise Présidente du Parc - Adjoint au Maire et Présidente de la Fédé des Parcs naturels de Wallonie. Parc naturel Haute Sure & Forêt d'Anlier : Liesse Donation Directeur. Parco Del Ticino : de Paola Claudio. Projet de Parc Arièges Pyrénées Centrales : Cambus Isabelle Secrétaire-Comptable, Cruège Matthieu Chef de Projet, Rouch André Conseiller Général. Projet de Parc des Alpilles : Gatti Régis, Ritan Carine, Santoire Pierre, Villain Pascale. Projet de Parc des Ardennes : Pilven Sophie, Van Cuyck Sandrine, Vuilque Philippe Président, Zarlenga Francis. Projet de Parc des Baronnies provençales : Bonnard Marc Président, Brémont Gilberte Technicienne, Lagier Bruno Trésorier. Projet de Parc du Golfe du Morbihan : Casse Monique Directrice, Jeffredo Gilbert Membre du Bureau, Le Boru Bernard Président, Le Cloirec Monique Membre du Bureau, Pasco Ronan Chargé de Mission. Projet de Parc du Mont Ventoux : Ducarre Yves. Projet de Parc Marais-Poitevin : Sauvage Philippe Directeur. Herman Région Wallone, Boulard Agnès Région Ile de France, Paquier Fabien Région Ile de France - DECV, Falk Pierre Responsable PNR Région Rhône-Alpes - Service PNR, Sautour Xavier Chargé de Mission Région Rhône-Alpes - Service PNR, Szymkowiak Sophie Chargée de Mission Région Rhône-Alpes - Service PNR, Cuvelier Dirk Régional Landschap West-Vlaamse Heuvels, Delmas Michel Réserves Naturelles de France, Schwoehrer Christian Réserves Naturelles de France, Brunet Bernard Sapie, Bontron Jean-Claude Directeur SEGESA, Charollais Myriam Service Romand de Vulgisation Agricole, Schouller Philippe SMAEMV - LEADER +, Defroidmont Jean-Luc et Defroidmont Patrick Société Famille Defroidmont, Maier Denis UNAR Etudes et Chantiers, Debisque Pierre et Devemy Francis UNAT Nord, Doumenach Hervé UNCPIE, Pinauld Marc-Etienne Représentant pour la politique régionale et l'aménagement du territoire Union Européenne, Boucay Annie, Fuchs Jean-Paul Président d'Honneur de la Fédération des Parcs, Maillot Mariane, Martin Jacques, Paoletti Florence Journaliste, Seffray Julien. Equipe Fédération des Parcs : Adam Stéphane Chargé de mission, Allali-Puz Hanane Chargée de mission, André Olivier Chargé de Communication, Béchaux Eléonore Chargée de mission, Birard Cécile Chargée de mission, Cressent Delphine Chargée de mission, Dolisy Dominique Directrice adjointe, Drugmant France Chargée de mission, Gauchet Sylvie Secrétaire Générale, Gervais Danièle Chargée de mission, Holm Olaf Chargé de mission, Joseph Jean-Louis Président, Laurent Jocelyne Accueil, Le Bihan Julie Chargée de mission, L'Horset Annie Chargée de Communication, Martinez Virginie Chargée de mission, Moulinas Gérard Directeur, Moutet Philippe Chargé de mission, Sanaa Nicolas Chargé de mission, Szkaradek Isabelle Assistante de Direction, Van Rij Nathalie, Vespuce Dominique Secrétaire.

Nous tenons à remercier les personnes s'étant investies dans le contenu des forums : les intervenants, les présidents de forums et rapporteurs au cours de la séance plénière de clôture, les grands témoins, les responsables des directions générales de la Commission européenne et nos partenaires européens. Merci également aux intervenants des plénières : Françoise Grossetête, Jean-Paul Bachy, Jean-Claude Bontron, Jean-Pierre Vercruyse et Marc-Etienne Pinauld.

Remerciements

Un grand merci à nos hôtes du Parc naturel régional de l'Avesnois -et à Espaces Naturels Régionaux Nord- Pas de Calais qui l'a épaulé- aux communes et au CAT du Bol Vert pour leur enthousiasme et l'investissement remarquables par l'ensemble des participants. Une équipe plus qu'à la hauteur de sa réputation, des communes et des habitants investis dans l'accueil des participants : un bilan révé pour l'accueil de ces Journées nationales : 100% de satisfaction !*

* les résultats complets de l'évaluation des Journées nationales 2005 sont reportés dans le DVD, ou disponibles sur demande à la Fédération des Parcs.



RENDEZ-VOUS

AUX JOURNÉES NATIONALES DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

du 4 au 7 octobre 2006

PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE



L'EAU dans
tous ses ÉTATS





Parcs
naturels
régionaux
de France

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE
9, rue Christiani 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr
Site internet : www.parcs-naturels-regionaux.fr



Parc
naturel
régional
de l'Avesnois

PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AVESNOIS
Maison du Parc - Grange dimière
4, cour de l'abaye - BP3 - 59550 Maroilles
Tél. 03 27 77 51 60 - Fax. 03 27 77 51 69
E-mail : contact@parc-naturel-avesnois.fr
Site internet : www.parc-naturel-avesnois.fr

En partenariat avec



Avec le soutien financier de



Remerciements :

- Communes d'accueil des Journées nationales des Parcs > Le Quesnoy et Trélon
- Hébergement chez l'habitant, communes d'accueil > Solrinnes, Lez Fontaine, Sars Poteries, Ramousies, Eppe Sauvage, Landrecies, Ecuélin, Sains du Nord, Trélon, Etroeuungt, Wignehies, Anor
- Accueil des forums > Eppe Sauvage, Baives, Anor, Aulnoye Aymeries, Maroilles, Ecomusée de l'Avesnois à Fourmies, Parc départemental du Val Joly
- L'ensemble des communes et partenaires du Parc de l'Avesnois mobilisés à l'occasion des circuits de découverte.
- CAT du Bol Vert

Avec la participation de

